

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1988 - 1989

Annexe au procès-verbal de la séance du 28 juin 1989.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan (1) à la suite d'une mission effectuée en Thaïlande, en Malaisie, à Singapour et en Indonésie du 11 au 25 janvier 1989 afin d'étudier les problèmes du développement économique de ces pays ainsi que leurs relations économiques, commerciales et financières avec la France,

Par MM. Jean FRANCOIS-PONCET, Richard POUILLE,
Jacques BELLANGER, Marcel BONY, Jean HUCHON, Paul
MALASSAGNE, Louis MOINARD et Jean SIMONIN,

Senateurs.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean François-Poncet, *président* ; Richard Pouille, Jean Arthuis, Robert Laucournet, Philippe François, *vice présidents* ; Serge Mathieu, René Tregouet, Francisque Collomb, Louis Minetti, *secrétaires* ; MM. François Abadie, Maurice Arreckx, Henri Bangou, Bernard Barbier, Jacques Bellanger, Georges Berchet, Roland Bernard, Marcel Bony, Jean Boyer, Jacques Boyer-Andrivet, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Robert Calmejane, Paul Caron, Louis de Catuelan, Joseph Caupert, William Chervy, Auguste Chupin, Marcel Costes, Roland Courteau, Marcel Daunay, Désiré Debavelaere, Rodolphe Desire, Pierre Dumas, Jean Faure, Roland Grimaldi, Georges Gruillot, Jean Guenier, Rémi Herment, Jean Huchon, Bernard Hugo, Pierre Jeambrou, Pierre Lacour, Gérard Larcher, Guy de La Verpillière, Yves Le Cozannet, Bernard Legrand, Charles-Edmond Lenglet, Maurice Lombard, Paul Malassagne, François Mathieu, Louis Mercier, Louis Moinard, Paul Moreau, Georges Morey, Jacques Moutet, Henri Olivier, Robert Pagès, Albert Pen, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Jean Pluchet, Jean Pourchet, André Pourny, Claude Prouvoeur, Jean Puech, Henri de Raincourt, Michel Rigou, Jean-Jacques Robert, Jean Roger, Josselin de Rohan, Roger Roudier, André Rouvière, Jean Simonin, Michel Sordel, Raymond Soucaret, Michel Souplet, Fernand Tardy, René Travert.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	9
PROGRAMME DE LA MISSION	13
PREMIÈRE PARTIE : LA THAÏLANDE	
BIENTÔT LE "CINQUIÈME DRAGON"	
<i>Principaux indicateurs</i>	20
CHAPITRE PREMIER : la situation politique de la Thaïlande	21
I. LA VIE POLITIQUE INTÉRIEURE	21
A. L'ÉVOLUTION POLITIQUE DE LA THAÏLANDE	21
B. LE SYSTÈME POLITIQUE THAÏLANDAIS	25
1. Le système parlementaire thaïlandais	26
2. Les forces politiques	26
a) Les partis politiques	26
b) L'armée	26
II. LES RELATIONS EXTÉRIEURES	27
A LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA THAÏLANDE	27
B LES RELATIONS FRANCO THAÏLANDAISES	29
CHAPITRE II : La situation économique : une décennie de croissance	31
I. UNE CROISSANCE SOUTENUE ET DIVERSIFIÉE PORTÉE PAR L'INVESTISSEMENT ET LES EXPORTATIONS	31

A. UNE CROISSANCE SOUTENUE ET DIVERSIFIEE	31
B. UNE CROISSANCE PORTEE PAR L'INVESTISSEMENT ET PAR LES EXPORTATIONS	33
1. L'investissement	33
2. Les exportations	34
II. LE GOULOT D'ÉTRANGLEMENT DES INFRASTRUCTURES	35
III. LES ÉQUILIBRES INTERNES ET EXTERNES MENACÉS	36
A. L'ECONOMIE THAÏLANDAISE EST AU BORD DE LA SURCHAUFFE ..	36
B. LA CROISSANCE DU SOLDE DES INVISIBLES NE SUFFIT PAS A COMPENSER LE CREUSEMENT DU DÉFICIT COMMERCIAL.	37
IV. LES RELATIONS ÉCONOMIQUES DE LA THAÏLANDE AVEC L'EUROPE ET LA FRANCE	39
A. LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET LA THAÏLANDE	39
B. LA FAIBLESSE DE LA PRESENCE FINANCIERE	41

DEUXIÈME PARTIE : LA MALAISIE

RICHE EN MATIÈRES PREMIÈRES MAIS MENACÉE DANS SA COHESION	
<i>Principaux indicateurs</i>	48
CHAPITRE PREMIER : La situation politique de la Malaisie ..	49
I. LA VIE POLITIQUE INTÉRIEURE	50
II. LES RELATIONS EXTÉRIEURES	54
A. LA POLITIQUE EXTERIEURE DE LA MALAISIE	54
B. LES RELATIONS FRANCO MALAISES	56
CHAPITRE II : La situation économique : le retour à la croissance	58
I. UNE REPRISE ÉCONOMIQUE PORTÉE PAR L'AGRICULTURE ET L'INDUSTRIE ET TIRÉE PAR L'EXPORTATION	58
A. UNE CROISSANCE SOUTENUE DE L'AGRICULTURE MAIS UNE STAGNATION DU SECTEUR MINIER	59
B. UNE FORTE CROISSANCE DU SECTEUR INDUSTRIEL MAIS UNE DEPRESSION DE LA CONSTRUCTION	61

C. UNE CROISSANCE TIRÉE PAR LES EXPORTATIONS	62
D. UNE PERSISTANCE INQUIETANTE DU CHOMAGE	62
II. UNE CROISSANCE MENACÉE PAR L'INSUFFISANCE DE L'INVESTISSEMENT ET LE DÉFICIT DU SECTEUR PUBLIC	63
A. UNE FAIBLESSE PERSISTANTE DE L'INVESTISSEMENT LOCAL ..	63
B. DES FINANCES EXTÉRIEURES ÉQUILIBRÉES MAIS DES FINANCES PUBLIQUES INTERNES DÉFICITAIRES	65
1. Des échanges extérieurs équilibrés	65
2. Le déficit du secteur public reste excessif	66
III. - LES RELATIONS ÉCONOMIQUES DE LA MALAISIE AVEC L'EUROPE ET LA FRANCE	67
A. LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET LA MALAISIE	68
B. LA FAIBLESSE DE LA PRÉSENCE FRANÇAISE	70
 TROISIÈME PARTIE : SINGAPOUR	
UNE CITE ETAT EN ROUTE POUR L'AN 2000	
<i>Principaux indicateurs</i>	76
CHAPITRE PREMIER : La situation politique de Singapour ..	77
I. LA VIE POLITIQUE INTÉRIEURE	77
A. L'ÉVOLUTION POLITIQUE DE SINGAPOUR	77
B. LE RÉGIME SINGAPOURIEN	80
II. LES RELATIONS EXTÉRIEURES	82
A. LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE SINGAPOUR	82
B. LES RELATIONS FRANCO SINGAPOURIENNES	85
CHAPITRE II : La situation économique de Singapour	89
I. UNE ÉCONOMIE OUVERTE SUR LE MONDE MAIS ÉTROITEMENT PLANTÉE A L'INTÉRIEUR	90

A. UNE ECONOMIE OUVERTE SUR LE MONDE	90
B. UNE ECONOMIE STRICTEMENT PLANIFIEE	92
1. Les organismes de planification et d'intervention économique	92
2. La collecte d'une épargne forcée importante	93
II. UNE CROISSANCE RETROUVÉE ET PORTÉE PAR LES INDUSTRIES DE POINTE ET LES SERVICES	94
A. UNE CROISSANCE RETROUVEE	94
B. UNE CROISSANCE FONDEE SUR LES INDUSTRIES DE POINTE ET LES SERVICES	95
III. LES RELATIONS ÉCONOMIQUES DE SINGAPOUR AVEC L'EUROPE ET LA FRANCE	97
A. LES RELATIONS ENTRE LA C.E.E. ET SINGAPOUR	97
B. LES RELATIONS ÉCONOMIQUES FRANCO-SINGAPOURIENNES ..	99

QUATRIÈME PARTIE : L'INDONÉSIE

UN GRAND PAYS INDUSTRIEL AVANT L'AN 2000

<i>Principaux indicateurs</i>	104
CHAPITRE PREMIER : La situation politique de l'Indonésie .	105
I. LA VIE POLITIQUE INTÉRIEURE	105
A. UNE SEULE FORCE POLITIQUE : L'ARMÉE	106
B. UN CADRE CONSTITUTIONNEL SAUVEGARDE ..	108
1. Le pouvoir exécutif	109
2. Le pouvoir législatif	110
3. Le pouvoir judiciaire	112
C. UNE RÉELLE STABILITÉ MALGRÉ L'INCERTITUDE DE LA SUCCESSION DU PRÉSIDENT SOEHARTO	113
II. LES RELATIONS EXTERIEURES	115

A. LA POLITIQUE EXTERIEURE DE L'INDONESIE	115
B. LES RELATIONS POLITIQUES FRANCO-INDONESIENNES	117
CHAPITRE II : Un continent au seuil du décollage économique	119
I. UN PAYS PAUVRE MAIS RICHEMENT DOTÉ EN RESSOURCES NATURELLES	120
A. UN PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT	120
B. UN PAYS RICHE EN MATIÈRES PREMIÈRES	120
II. UNE DIVERSIFICATION INDUSTRIELLE HANDICAPÉE PAR LE POIDS DE LA DETTE EXTÉRIEURE ET DES RIGIDITÉS INTERNES	122
A. LES CONSÉQUENCES DE LA CONJONCTURE INTERNATIONALE SUR LA DETTE EXTÉRIEURE	122
B. LE COÛT DES RIGIDITÉS INTERNES	123
III. UNE POLITIQUE DE CROISSANCE PRUDENTE DÉPENDANTE DE L'AIDE EXTÉRIEURE	124
A. UNE POLITIQUE ÉCONOMIQUE PRUDENTE	124
B. UNE GRANDE DÉPENDANCE DE L'AIDE EXTÉRIEURE	125
IV. LE PARI TECHNOLOGIQUE	128
V. LES RELATIONS ÉCONOMIQUES DE L'INDONÉSIE AVEC L'EUROPE ET LA FRANCE	128
A. LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET L'INDONÉSIE	128
B. LES RELATIONS ÉCONOMIQUES FRANCO-INDONESIENNES	132
1. Une part de marché significative	132
2. Les relations commerciales trop marquées par les grands contrats	133
3. Un trop faible niveau des investissements	134
CONCLUSION : LES PAYS DE L'ASEAN : UNE RÉGION STRATÉGIQUE DOMINÉE PAR L'INFLUENCE JAPONAISE	137

I. UNE ZONE DE STABILITÉ POLITIQUE	137
A. UNE STABILITÉ POLITIQUE INTÉRIEURE/CERTAINE	137
B. LES PERSPECTIVES DE RÉGLEMENT DES CONFLITS RÉGIONAUX	138
II. L'ÉMERGENCE D'UN NOUVEAU PÔLE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	139
III. LA CONSOLIDATION D'UNE ZONE ÉCONOMIQUE JAPONAISE	140
A. LE JAPON, PREMIER PARTENAIRE COMMERCIAL	140
B. LE JAPON, PREMIER INVESTISSEUR DANS LES PAYS DE L'ASEAN ..	141
C. LE JAPON, PREMIER POURVOYEUR D'AIDE À L'ASEAN	142
IV. UNE PRÉSENCE EUROPÉENNE INSUFFISANTE	143
A. DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES RÉGULIÈRES MAIS PARFOIS DIFFICILES	143
B. UNE PRÉSENCE ÉCONOMIQUE TROP FAIBLE	145
C. UNE NECESSAIRE ÉVOLUTION DES RELATIONS ÉCONOMIQUES AVEC L'ASEAN	146
1. Une aide plus importante mais aussi plus différenciée ..	146
2. L'inéluctable évolution des S.P.G.	146
3. Un soutien plus actif aux investissements directs ..	147
a) La création des "Joint Investments Committees"(JIC) ..	147
b) Mécanisme original et encore expérimental : la "facilité Cheysson"	147
V. UNE PRÉSENCE FRANÇAISE TROP SOUVENT MARGINALE	149
A. LA FRANCE TROP SOUVENT ABSENTE	149
B. DES INSTRUMENTS DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET DE POLITIQUE COMMERCIALE INADAPTES	150
1. L'absence de politique déterminée de soutien aux inves- tissements étrangers	150

2. Un cadre administratif inadapté	152
C. L'URGENCE D'UNE POLITIQUE PLUS DÉTERMINÉE ET PLUS COHÉRENTE EN ASIE DU SUD-EST	153
1. Une présence plus déterminée en Asie du Sud-Est .	153
2. Une présence plus cohérente et moins administrative	154
3. Une inflexion de la politique des grands contrats ..	155
4. Un renforcement du dispositif de soutien aux investis- sements français en Asie	156

Mesdames, Messieurs,

Plus que jamais notre économie est dépendante de l'environnement international ; plus que jamais le sort de nos entreprises se joue sur des marchés lointains. Leurs débouchés potentiels, mais aussi la concurrence qu'elles subissent, les capitaux indispensables, les occasions d'investissements, mais aussi les risques financiers ou les menaces de prises de contrôle proviennent du monde entier.

C'est cette conviction qui avait conduit votre commission des Affaires économiques et du Plan à désigner, en décembre 1987, une mission d'information sur les conséquences, pour l'économie française, du grand marché intérieur européen et à organiser au Sénat, en octobre 1988, le colloque "1992 : véritable enjeu ou fausse échéance ?"

C'est cette conviction qui avait justifié l'attention particulière apportée alors à la "dimension extérieure" de la construction européenne et, tout particulièrement, aux insuffisances de la politique commerciale commune.

C'est encore cette conviction qui, dans le prolongement de son étude sur l'Europe, a incité votre commission à se rendre en Asie du Sud-Est.

Le marché national n'est-il pas désormais le "Marché intérieur européen" et le marché extérieur ne se situe-t-il pas de plus en plus en Amérique, en Afrique et en Asie ?

L'inquiétante Asie ! C'est d'Asie en effet que semble aujourd'hui venir la principale menace commerciale : la pénétration du marché européen par les produits venus du Japon, de Singapour et de Taïwan, mais aussi, de plus en plus, de Thaïlande, de Malaisie et d'Indonésie est l'un des principaux défis que doit relever l'Europe. C'est encore vers cette Asie du Sud-Est que sont tentées de se "délocaliser" nombre de nos entreprises, au risque d'appauvrir notre tissu industriel.

Mais ces pays n'offrent-ils pas aussi des débouchés immenses et des perspectives d'investissements prometteuses ? Ne constituent-ils pas un enjeu majeur des stratégies économiques ?

C'est pourquoi, dans le prolongement de son étude sur le grand marché intérieur européen de 1992, la commission des Affaires économiques et du Plan a proposé au Sénat, en décembre 1988, d'envoyer une mission d'information en Thaïlande, en Malaisie, à Singapour et en Indonésie, afin d'étudier les problèmes du développement économique de ces pays ainsi que leurs relations économiques, commerciales et financières avec la France.

Pourquoi ces quatre pays ? Pour au moins trois raisons.

Une logique géographique en premier lieu : la péninsule malaise s'accroche à la Thaïlande ; elle est elle-même prolongée, en arc de cercle, par l'archipel indonésien.

Une logique politique en second lieu : ces quatre pays, qui ont entre eux au moins une frontière commune, appartiennent tous à l'ASEAN, dont ils constituent les membres les plus influents.

Une raison économique enfin : ces Etats, quels que soient les aléas de leurs relations politiques, entretiennent des relations économiques fondées sur la proximité et la complémentarité. Surtout, ils figurent pour deux d'entre eux, ou sont en voie de figurer pour les deux autres parmi les pays d'Asie les plus ouverts au commerce international et ce qui n'est peut être pas sans lien parmi les économies bénéficiant des taux de croissance les plus élevés.

Ces quatre destinations permettaient ainsi de mieux comprendre les ressorts de la croissance économique, qui semble parfois miraculeuse, de cette partie du monde, d'en apprécier la position stratégique dans les relations économiques et commerciales et d'en découvrir aussi la diversité, trop souvent masquée par le concept réducteur d'Asie du Sud-Est.

Cette mission s'est déroulée du 12 au 24 janvier 1989. La délégation était composée de **MM. Jean François-Poncet**, président, **Richard Pouille**, vice-président, et **Jacques Bellanger**, **Marcel Bony**, **Jean Huchon**, **Paul Malassagne**, **Louis Moinard** et **Jean Simonin**.

Un séjour de treize jours à travers quatre pays, et nécessairement limité aux capitales, était à l'évidence insuffisant pour procéder à une étude approfondie et minutieuse de chacune des économies. Il permettait malgré tout de percevoir les convergences et

les contrastes, de saisir les tendances et de mesurer les enjeux que représente cette région du monde.

Mais cette mission et le présent rapport n'auraient pas été possibles sans l'extrême obligeance des autorités, qui, au plus haut niveau, ont tenu à recevoir la délégation sénatoriale. Ils n'auraient pas non plus été possibles sans la diligence et la compétence de nos ambassadeurs, qui ont sollicité et organisé ces nombreux et riches entretiens et fait bénéficier la mission sénatoriale de leur excellente connaissance de ces pays. Nos conseillers commerciaux et financiers et, en particulier, l'Agence financière pour l'ASEAN ont, notamment, apporté une précieuse contribution à l'information de la délégation.

Enfin, à son retour, la délégation a souhaité compléter son information auprès du Ministère des Affaires étrangères, du Ministère du Commerce extérieur, de la Direction des Relations extérieures de la Commission des Communautés européennes et, plus particulièrement, de la mission confiée en 1986 à M. François Missoffe dont le rôle dans le développement des relations commerciales avec l'Asie du Sud-Est, avait de nombreuses fois été souligné par nos interlocuteurs.

Qu'il soit permis à la délégation de souligner la qualité de l'accueil qui, par tous et en chaque occasion, lui a été réservé.

PROGRAMME DE LA MISSION

I. - THAÏLANDE

Jeudi 12 janvier

Matin	10 h 00	- Arrivée à Bangkok ; accueil de la délégation par Yvan Bastouil, Ambassadeur de France.
	12 h 30	Déjeuner offert par M. Yvan Bastouil, Ambassadeur de France.
Après-midi	14 h 30	Réunion de travail à l'Ambassade avec M. Yvan Bastouil, Ambassadeur de France, et MM. Louis Bardollet, Premier Conseiller, Jean-Louis Latour, Conseiller commercial, Gabriel Jugnet, Premier Secrétaire, Pierre Petit, Consul adjoint, Mme Mariane de Gouvéa, Attachée de Presse, MM Michel Dhé, Conseiller commercial adjoint, et Claude Lelarge, Attaché culturel et de coopération.
	16 h 00	Audience accordée par le Général Chatichai Choonhavan, Premier ministre, au Palais du Gouvernement.
Soir	20 h 00	Dîner offert en l'honneur de la délégation par M. Yvan Bastouil, Ambassadeur de France, à la Résidence.

Vendredi 13 janvier

Matin	9 h 30	Entretien avec le Maréchal Siddhi Savetsila, Ministre des Affaires Étrangères.
-------	--------	--

	10 h 00	Entretiens au Parlement avec les membres de la Commission économique et industrielle du Sénat.
	11 h 30	Audience accordée par le Dr. Ukrit Mongkolnavin, Président du Parlement.
	12 h 00	Déjeuner offert au Parlement par Dr. Ukrit Mongkolnavin, Président du Parlement.
Après-midi	14 h 30	Entretien avec M. Sribhumi Sukhanetr, Secrétaire Permanent du Ministère des Communications au Ministère des Communications.

Samedi 14 et Dimanche 15 janvier

Visite de Bangkok et des environs.

La délégation était accompagnée par MM. Jean-Pierre Bricman, Directeur de l'Alliance Française de Bangkok, Michel Dhé, Conseiller commercial adjoint, et Mme Claude Latour, Deuxième Secrétaire.

II. - MALAISIE

Dimanche 15 janvier

Soir	19 h 45	Arrivée à Kuala Lumpur, accueil de la délégation par M. Jean Perrin, Ambassadeur de France.
------	---------	---

Lundi 16 janvier

Matin	9 h 30	Entretien avec M. Dato Abang Haji Ahmad Urai Mohidean, Président du Sénat.
	10 h 30	Entretien avec M. Dato Kòk Wee Kiat, Vice-Ministre du Commerce et de l'Industrie.

- 11 h 45 Entretien avec M. Tan Sri Dato Jaffar bin Hussein, Gouverneur de la Banque centrale de Malaisie.
- 12 h 30 Déjeuner-débat à l'hôtel Shangri-La offert par le M.A.FRETA (Association Commerciale Malaisie-France), association présidée par M. P.unku Naquiyuddin.
- Après-midi 14 h 30 Entretien avec M. Abdul Ghafar Baba, Vice-Premier ministre.
- 15 h 30 Entretien avec M. Dato' Abu Hassan Omar, Ministre des Affaires Etrangères.
- 16 h 30 Entretien avec M. Toh Muda Dr. Abdullah Fadzil Che Wan, Vice-Ministre des Affaires Etrangères.
- Soir 19 h 30 Réception offerte par M. Jean Perrin, Ambassadeur de France, à la Résidence.

III. - SINGAPOUR

Mardi 17 janvier

- Matin 9 h 30 Arrivée à Singapour ; accueil par M. Frédéric Grasset, Ambassadeur de France.
- 12 h 00 Déjeuner de travail offert par M. Frédéric Grasset, Ambassadeur de France, à la Résidence, et auquel participaient MM. Philippe Larrieu, Conseiller, Jean-Christian Coppin, Premier Secrétaire, Philippe Martin, Vice-Consul, Jean-François Grunstein, Conseiller culturel, Gilles Della Guardia, Conseiller commercial, et Alain Guillouet, Attaché financier.
- Après-midi 15 h 00 Entretien avec M. Yeo Seng Teck, Président de la "Jurong Town Corporation", au "Trade Development Board (TDB)".

16 h 30 Visite des installations de l'Institut franco-singapourien et entretiens avec les responsables de l'Institut.

Soir 20 h 00 Dîner officiel donné par M. Frédéric Grasset, Ambassadeur, au "Restaurant de France" de l'Hôtel Méridien.

Mercrèdi 18 janvier

Matin 9 h 00 Entretien avec M. Philip Yeo, Président de "l'Economic Development Board" (EDP)

10 h 30 Entretien avec le Brigadier Général Yeo Yong Boon, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères.

11 h 30 Entretien avec M. Goh Keng Swee, Vice-Président de la "Monetary Authority of Singapore" (MAS)

13 h 00 Déjeuner de presse offert par M. Frédéric Grasset, Ambassadeur de France, à l'hôtel Méridien (Salon Latour).

Après-midi 15 h 30 Arrivée à l'Ecole française - Visite des installations et entretien avec M. Roger Pinsard, Directeur.

16 h 30 Visite des installations de SGS Thomson Microelectronics et entretiens.

Soir 19 h 00 Réception offerte par M. Frédéric Grasset, Ambassadeur de France, en l'honneur de la délégation.

Jeudi 19 janvier

Matin 9 h 45 Survol de Singapour en hélicoptère par le Président de la délégation.

11 h 00 Entretien avec M. Goh Chok Tong, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre de la Défense.

13 h 00 Déjeuner offert par M. Frédéric Grasset, Ambassadeur de France.

IV. - INDONÉSIE

Vendredi 20 et Samedi 21 janvier

Séjour à Bali.

Dimanche 22 janvier

Après-midi	16 h 45	Arrivée à Djakarta ; accueil par M. Renaud Levy, Chargé d'affaires.
	18 h 30	Réunion de travail à l'Ambassade avec MM. Renaud Levy, Chargé d'affaires, Philippe Malo, Conseiller économique et commercial, Jean-Paul Robert, Consul de France. Le Lieutenant Colonel Yves Laurent, Attaché de Défense, Thierry Audric, Conseiller culturel et de Coopération scientifique et technique, et Mme Violaine de Villemeur, Premier Secrétaire.
Soir	20 h 00	Dîner offert en l'honneur de la délégation par M. Renaud Levy, Chargé d'Affaires, à la Résidence .

Lundi 23 janvier

Matin	9 h 00	Entretien avec M. Kharis Suhud, Président du Parlement.
	9 h 45	Entretien avec M. Susatyo Mardhi, Président du Comité de coopérations interparlementaires du MPR/DPR, et M. Markus Wauran, Président de la Commission X du Parlement.
	11 h 15	Entretien avec M. Arifin Siregar, Ministre du Commerce.
Après-midi	14 h 30	Entretien avec M. Marc Baird, Responsable des Affaires Economiques de la Banque Mondiale à Djakarta.

18 h 00 Réception à la Résidence en l'honneur de la
délégation sénatoriale.

Mardi 24 janvier

Matin 9 h 00 Entretien avec M. Sumarlin, Ministre des
Finances.

10 h 00 Entretien avec M. Emmanuel Mersch,
Représentant a.i. de la Commission
Economique Européenne.

11 h 15 Entretien avec M. Saleh Afiff, Ministre de
la planification du Développement National
et Président du BAPPENAS.

12 h 30 Déjeuner offert par M. Jean-Pierre
Rembault, Directeur Adjoint de Total
Indonésie.

Soir 20 h 15 Décollage à destination de Paris.

*

* *

PREMIÈRE PARTIE

LA THAÏLANDE

BIENTOT LE "CINQUIÈME DRAGON"

PRINCIPAUX INDICATEURS

Superficie	514 000 km ²
Population	54 millions
Densité	105 hab/Km ²
Taux d'alphabétisation	90 %
Croissance démographique	1,9 %
PNB/habitant	1.000 USD
Taux de croissance du PIB	+ 11 %
Solde de la balance commerciale	- 3,8 milliards USD
Balance courante	+ 300 millions USD 1986)
Inflation	+ 3,7 %
Dettes extérieures	21,5 Mds USD
Ratio du service de la dette	14 %
Réserves en devises	7,1 Mds USD

Part des principaux secteurs d'activités dans le PIB :

- Agriculture	16,7 %
- Industrie	30,4 %
- Services	52,9 %

Principales productions

- Deuxième producteur mondial de Manioc (15,3 MT)
- Troisième producteur mondial de caoutchouc naturel (0,8 MT)
- Cinquième producteur mondial de riz paddy (19,1 MT), et de sucre (2,5 MT)
- Pétrole : 1,8 millions de tonnes

Principaux postes du commerce extérieur

<u>Exportations</u> (en % des exportations totales) :	
. Produits manufacturés	63,6 %
. Riz	7,7 % (4,3 MT)
. Manioc	7,2 % (6,3 MT)
. Caoutchouc	6,3 %
. Pierres précieuses	6,6 %

Importations (en % des importations totales) :

. Matières premières et produits intermédiaires	37,9 %
. Biens d'équipement	34 %
. Biens de consommation	14,4 %
. Hydrocarbures	12 %

CHAPITRE PREMIER

LA SITUATION POLITIQUE DE LA THAÏLANDE

La Thaïlande, pays de 514.000 km² et de 54 millions d'habitants, a la particularité de n'avoir jamais été colonisée et d'être un pays soudé par un fort sentiment national.

Le prestige exceptionnel du roi Bhumibol, notamment dans les provinces les plus pauvres, qu'il sillonne sans relâche et où plus de mille projets de développement portent sa marque, la tolérance traditionnelle de la population thaïlandaise, bouddhiste à 94 %, l'intégration, réalisée mieux que partout ailleurs en Asie du Sud-est, de l'importante minorité chinoise, expliquent sans doute que la Thaïlande demeure, malgré quelques soubresauts, l'Etat le plus équilibré d'une région où la paix est loin d'être revenue.

I. LA VIE POLITIQUE INTÉRIEURE

A. L'ÉVOLUTION POLITIQUE DE LA THAÏLANDE

Premier pays d'Asie du Sud-Est à avoir adopté une monarchie constitutionnelle après le renversement de la monarchie absolue de 1932, la Thaïlande a cependant connu une longue période de régime autoritaire, ponctuée par de nombreux coups d'état militaires.

Depuis le début des années soixante-dix, l'évolution de la Thaïlande vers la démocratie est notable. Les partis politiques, peu marqués par l'idéologie, se sont progressivement affirmés et ont acquis une audience certaine. Une presse vivante, et souvent critique, s'est imposée. Les syndicats -reconnus depuis 1973- constituent une force jeune, encore peu structurée, mais dont l'influence grandit, surtout dans l'ensemble urbain de Bangkok.

Depuis plusieurs années, aucune grève ou manifestation n'a donné lieu à une répression sévère.

Cette évolution a été confortée par l'accession au pouvoir, comme Premier Ministre, du Général Prem Tinsulanond en 1980. La rivalité entre le Général Prem et le Général Arthit Kamlang-Ek, Commandant en Chef de l'Armée de terre et Commandant Suprême des Forces Armées, qui a dominé la vie politique thaïlandaise de 1984 à 1987, a certes provoqué plusieurs crises politiques et conduit à la tentative de coup d'Etat du 9 septembre 1985, auquel le Général Arthit n'était sans doute pas étranger. Mais le Général Prem est parvenu à mettre à l'écart son rival, qui, atteint par l'âge de la retraite, n'a pu obtenir une seconde prolongation de son mandat à la tête de l'armée de terre. Le Général Chaovalit Yongchaiyuth, personnalité connue pour sa loyauté à l'égard du Premier Ministre et pour avoir conduit avec succès une politique de conciliation à l'égard du Parti communiste thaïlandais, a pris sa succession. Bien que ne cachant pas ses ambitions politiques, il s'est engagé à jouer le jeu démocratique. L'Assemblée nationale a, par ailleurs, été dissoute et des élections anticipées, en juillet 1986, ont donné lieu à la formation d'une nouvelle coalition (Parti démocratique, Parti d'Action sociale, Chart Thaï, Rasadorn). Le Général Prem, soutenu par le Roi et reconnu pour son action à la fois discrète et habile, a été reconduit comme Premier Ministre, battant ainsi tous les records de longévité. Se démarquant de la tradition, il a cédé le portefeuille de la Défense à un de ses proches, le Général Paniang Kanbarat.

Une nouvelle dissolution de l'Assemblée nationale a été décidée par le Premier Ministre le 29 avril 1988, en raison des divisions internes au sein du principal parti de la coalition gouvernementale, et des élections anticipées ont eu lieu le 24 juillet 1988. Bien qu'il ait été de nouveau en mesure de constituer une coalition majoritaire, le Général Prem, à la tête du gouvernement depuis huit ans, a préféré se retirer. Le Roi a nommé à sa place le Général Chatichai Choonhavan, leader du "Chart Thai", parti majoritaire de la coalition gouvernementale. Un pas décisif a été ainsi effectué sur la voie de la démocratie. M. Choonhavan s'appuie sur une coalition de six partis, dont le Parti d'Action sociale du Ministre des Affaires étrangères M. Siddhi Savetsila, et le Parti démocrate.

Paradoxalement, ce gouvernement d'élus, présidé par un Premier ministre élu, a été, au départ, moins bien perçu par une opinion publique qui le jugeait trop lié aux grands milieux d'affaires.

Avec habileté, le Général Chatichai a désarmé en partie ces préventions. Il a su, par sa présence personnelle sur le terrain,

désamorcer les conflits sociaux en cours (fixation du SMIC, privatisation des entreprises publiques déficitaires), dédramatiser les situations (catastrophes provoquées par l'excès désordonné de l'abattage des forêts, inondations dans le sud du pays), et mobiliser l'opinion en sa faveur (négociation commerciale américano-thaïlandaise, nouvelle politique indochinoise).

L'actuel gouvernement paraît pouvoir bénéficier de la durée. D'une part, s'ils s'affrontent sur les orientations et la mise en oeuvre de la politique étrangère, le Premier Ministre Chatichai ("Chart Thai") et son Ministre des Affaires étrangères, le Maréchal Siddhi Savetsila (SAP), semblent décidés à éviter l'éclatement de la coalition. D'autre part, l'Armée, en la personne du Commandant en chef de l'Armée, le Général Chaovalit, dont les ambitions politiques n'ont nullement décliné, appuie l'action gouvernementale.

Une coalition gouvernementale qui devrait rester unie face à une opposition divisée ; un programme -consolidation de l'évolution démocratique du régime, politique de croissance prudente, ouverture économique vers les pays de l'Indonésie et de la Chine, souci réaliste de faire prévaloir l'intérêt national sur tout autre considération- qui séduit en définitive les milieux économiques et une majorité de l'opinion ; une armée qui n'a certes pas renoncé au pouvoir qu'elle exerçait traditionnellement mais qui a cependant choisi de respecter le régime parlementaire, ses divisions internes ne lui permettant pas de contester le Premier Ministre... Le régime semble assuré de la stabilité.

Trois facteurs pourraient cependant, à terme, compromettre celle-ci : la situation sociale, l'afflux de réfugiés et le problème de la succession du Roi Bhumibol.

La stabilité sociale et la sécurité du pays n'apparaissent plus aujourd'hui menacées.

Les étudiants, actifs jusqu'au coup d'Etat de 1976, sont désormais soumis à une surveillance étroite.

Le Parti communiste thaïlandais (PCT), qui avait connu un certain développement pendant la deuxième guerre d'Indochine, ne reçoit plus, depuis 1980, qu'une aide purement morale de Pékin, en raison des intérêts convergents de la Thaïlande et de la Chine sur le problème du Cambodge ; la politique de conciliation menée par l'Armée a entraîné, par ailleurs, des ralliements massifs. Seuls quelques centaines de guérilleros continuent la lutte armée. Ils tentent de subsister en s'appuyant, au sud, sur les séparatistes musulmans, mouvement lui-même en voie d'extinction, et profitent de la perméabilité des frontières entre la Thaïlande et la Malaisie.

Les deux pays y remédient dans le cadre d'un accord de coopération signé en 1970.

Une meilleure sécurité aux confins nord de la Thaïlande a permis une action plus efficace du gouvernement contre le fléau de la drogue. La culture du pavot a sensiblement diminué (15-25 tonnes d'opium en 1986), mais des efforts restent à faire pour que Bangkok cesse d'être la plaque tournante pour l'écoulement des productions de Birmanie et du Laos.

Cependant, le chômage et le sous-emploi, qui frappent plus de 7 % de la population active malgré la croissance économique, les fortes inégalités que cette croissance entraîne, même si ses retombées atténuent les difficultés, la situation particulièrement précaire du monde rural, frappé par la déforestation intensive et sans cesse menacé par des catastrophes naturelles, pourraient, à terme, peser sur le climat social, malgré la faiblesse actuelle du mouvement syndical.

L'un des problèmes politiques les plus graves est posé par la *présence des réfugiés indochinois* (117 000), auxquels sont venus s'ajouter 250 000 Cambodgiens déplacés au cours des offensives vietnamiennes à la frontière. Pour réduire le danger de "palestinisation", la "dissuasion humanitaire" mise en oeuvre depuis 1981 vise à décourager les nouveaux arrivants et à faire pression sur la communauté internationale afin que celle-ci ne relâche pas son effort pour organiser l'accueil définitif de ces réfugiés. Ni d'un point de vue humanitaire, ni d'un point de vue de politique interne, ni d'un point de vue international, cette question n'est cependant aujourd'hui résolue.

Enfin, reste en suspens *le problème de la succession du Roi Bhumibol*. Personnage vénéré de ses sujets, il aurait normalement, comme successeur désigné, en cas de décès, son fils le Prince héritier. Cependant, celui-ci, par une vie privée peu orthodoxe et contraire à l'éthique morale thaïlandaise, a suscité dans la population un sentiment d'hostilité. L'éventualité de la succession royale en faveur de sa soeur, la Princesse Sirindhorn est de plus en plus fréquemment évoquée, c'est peut-être à ce prix que la dynastie Chakri pourra survivre. Mais cette question n'est pas encore tranchée.

Malgré ces incertitudes, la Thaïlande est aujourd'hui le pays d'Asie le mieux assuré de son avenir, ce qui justifie la confiance dont elle bénéficie auprès de la communauté européenne et de la communauté financière internationale.

B. LE SYSTÈME POLITIQUE THAÏLANDAIS

Plus encore que dans les pays occidentaux, le fonctionnement des institutions politiques est marqué, dans les pays d'Asie, par la réalité des forces politiques. Le pouvoir de l'armée demeure, les réseaux d'influence deviennent puissants, le rôle des partis et des médias s'accroissent. Ces forces s'inscrivent pourtant dans un cadre institutionnel parlementaire de plus en plus respecté.

1. Le système parlementaire thaïlandais

Les institutions politiques thaïlandaises séparent trois pouvoirs : le législatif, l'exécutif et le judiciaire.

Selon l'article 3 de la Constitution (1978) du Royaume de Thaïlande, "le pouvoir souverain vient du peuple thaïlandais". Le Roi, en sa qualité de Chef de l'Etat exerce ce pouvoir par l'intermédiaire de l'Assemblée nationale, le Conseil des Ministres et les Cours de Justice".

L'Assemblée nationale est une institution bicamérale avec, aujourd'hui, un *Sénat* de 260 membres et une *Chambre des Députés* de 347 membres.

● Le Sénat

Le Roi désigne les sénateurs parmi des personnalités d'expérience, technique et professionnelle, qui ont les qualifications nécessaires pour jouer un rôle constructif dans le gouvernement du Royaume.

Les sénateurs, nommés pour six ans, doivent être citoyens thaïlandais de naissance, âgés de plus de 35 ans et n'appartenir à aucun parti politique.

● La Chambre des Députés

Les députés, qui doivent être âgés d'au moins 25 ans, sont élus pour 4 ans par la peuple thaïlandais, sur la base d'une évaluation de la population par province établie à la fin de l'année précédant l'élection.

● Pouvoir et rôle de l'Assemblée nationale

Il incombe aux membres de l'Assemblée nationale de voter la loi et de superviser la travail de l'administration gouvernementale.

2. Les forces politiques

a) *Les partis politiques*

Les partis politiques, qui, pour la plupart, ont émergé au moment de la "phase démocratique" (1973-1976) ont progressivement acquis une certaine audience, renforcée par les prises de position d'une presse vivante et souvent critique.

Les deux formations à vocation véritablement démocratique -Partis d'Action sociale et Démocrate- ont affirmé leur vigueur en mars 1983 en obtenant le rejet de la motion par laquelle le Général Arthit Kamlang-Ek demandait au Parlement "l'institutionnalisation du contrôle de l'Armée sur la vie politique". Pour éviter une crise majeure, le Premier Ministre dut alors dissoudre la Chambre des Députés et former un nouveau gouvernement s'appuyant sur une coalition offrant des garanties tant aux partisans de la démocratie qu'à l'Armée. L'absence de véritable plateforme politique et la pratique du clientélisme demeurent les principales faiblesses de ces partis.

Les Partis politiques composant actuellement la coalition au pouvoir sont : le Chart Thaï, le Parti d'Action Sociale, le Parti Démocrate, le People Party, le Parti Démocrate Uni et le Mass Party.

b) *L'armée*

Les forces armées, avec 166.000 hommes pour l'armée de terre, 42.000 pour la marine et 48000 pour l'armée de l'air, jouent traditionnellement un rôle important en Thaïlande. Certes, depuis la mise à l'écart du Général Arthit par le Premier ministre, le Général Prem, elle observe une plus stricte neutralité. Mais les officiers supérieurs poursuivent, pour la plupart, leur carrière dans l'arène politique. Ils constituent une large majorité au Sénat, figurent -à trois exceptions près- à la tête du Gouvernement depuis la chute de la monarchie absolue et dirigent de nombreux ministères. Ils sont également abondamment représentés dans les organes dirigeants des

partis politiques et, à ce titre, sont nombreux à être élus députés. Ils assurent enfin la présidence de nombreuses sociétés nationales.

L'évolution politique et économique de la Thaïlande ne saurait donc s'appréhender indépendamment du rôle de l'armée, comme le montre, par exemple, la place de celle-ci dans la mise en oeuvre de l'immense projet de développement de l'ISARN, qui a pour mission, sous le slogan "turn the North-East green", de faire de cette région du nord-est, en voie de désertification, une contrée verte.

Pourtant, le "boom économique" et le développement d'une industrie légère contribuent à la constitution d'une nouvelle génération de chefs d'entreprise et à la multiplication d'activités industrielles et commerciales qui échappent aux diplômés des académies militaires. En outre, la moins grande acuité des problèmes de sécurité contribue à réduire le rôle de l'armée, qui semble loin d'acquérir le "statut à l'indonésienne", avec cette "double fonction" militaire et civile, dont elle rêve parfois.

II. LES RELATIONS EXTÉRIEURES

A. LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA THAÏLANDE

La diplomatie thaïlandaise a excellé à préserver l'indépendance du pays, grâce à d'habiles et changeantes alliances. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, lors de laquelle elle s'était engagée aux côtés du Japon, la Thaïlande s'est tournée vers les Etats-Unis, dont elle s'est à nouveau quelque peu éloignée depuis le retrait américain du Viêt-nam.

L'invasion du Cambodge, traditionnellement considéré comme la zone tampon, a conduit la Thaïlande, jusqu'alors favorable à une politique d'ouverture à l'égard de Hanoï, à durcir ses positions vis-à-vis du Viêt-nam, à chercher une alliance de revers avec Pékin et à renforcer la cohésion de l'ASEAN. La Thaïlande a, ainsi, favorisé l'acheminement d'armes et de matériel chinois à la résistance khmère. Plus récemment, et malgré son scepticisme devant les promesses de retrait des troupes vietnamiennes en 1990, elle suit avec intérêt les initiatives de l'Indonésie, autre pays membre de l'ASEAN, en direction d'Hanoï et en faveur de la paix en Indochine.

Par ailleurs, la Thaïlande n'a toujours pas réglé son litige territorial avec le Laos, même si elle a recherché l'apaisement en retirant ses troupes de la zone litigieuse.

Au-delà de la péninsule, Bangkok a cherché à diversifier ses relations diplomatiques. Certes le Japon occupe toujours une place privilégiée du fait de sa proximité et de sa puissance industrielle et économique. Sa grande discrétion diplomatique désarme les inquiétudes que sa prépondérance régionale pourrait susciter et son alignement sur les positions de l'ASEAN au sujet de la question cambodgienne a été apprécié. Certes, aussi, les Etats-Unis ont conservé des liens importants avec la Thaïlande : Pacte de Manille en 1954 ; accord Dean Rusk-Thanat Khoman en 1962 ; maintien d'une aide militaire substantielle malgré les restrictions budgétaires. Mais le soutien américain n'est pas allé jusqu'à un engagement à intervenir automatiquement en cas d'agression. La Thaïlande, pour sa part, se défend d'un alignement inconditionnel sur Washington et a condamné le raid américain sur Tripoli. De même, Bangkok dénonce vivement les mesures protectionnistes américaines.

Mais surtout, la Thaïlande a cherché à diversifier sa relation en direction de la C.E.E. et de l'U.R.S.S. Les gouvernements successifs ont, en effet, favorisé les échanges avec la C.E.E. La signature de l'accord de coopération C.E.E.-ASEAN en mars 1980 et l'institution d'un dialogue régulier entre ministres des affaires étrangères ont permis une meilleure compréhension des positions de chacune des deux organisations. La C.E.E. est devenue le premier client de la Thaïlande.

La Thaïlande s'efforce également de ménager l'Union soviétique et de s'ouvrir vers l'Europe de l'Est. Un dialogue politique s'est engagé entre Moscou et Bangkok malgré les vives réserves thaïlandaises sur certaines déclarations de M. Gorbatchev. Préparée par les rencontres entre MM. Chevarnadze et Siddhi Savetsila, en 1987, la visite du Général Prem à Moscou, en mai 1988, a eu des résultats positifs : renforcement des liens bilatéraux, mise en place d'un mécanisme de consultation régulière, échanges jugés francs et satisfaisants sur le Cambodge.

B. LES RELATIONS FRANCO-THAÏLANDAISES

Avec la France, et bien que remontant à plus de trois siècles, les relations politiques ne sont devenues substantielles qu'à partir de 1979, après la seconde guerre du Viêt-nam.

La visite officielle de M. de Guiringaud en 1978, la première au niveau ministériel, a été suivie par celle de MM. Chevènement (1982), Jobert (1982), Cheysson (1983), Mme Cresson (1984), MM. Fiterman (1984), Baylet (1985), Bariani (1986 et 1987), Longuet, Guillaume et Boyon (1987). Le gouvernement thaï y a largement répondu : le Premier ministre (1982 et 1985), le Ministre des affaires étrangères (1984 et 1985) et, autres personnages importants, M. Ukrit Mongkolnavin, Président du Parlement en 1985, S.A.R. la Princesse Chulabhorn en 1986, M. Chatichai Choonhavan, Vice-Premier Ministre, M. Sutheç Singsaneh, Ministre des Finances en 1987. De nombreux ministres à compétence technique se sont, par ailleurs, succédé à Paris.

Grâce à ces nombreuses visites de part et d'autre, un dialogue suivi, notamment sur la question du Cambodge, se poursuit, et les deux gouvernements ont décidé, d'un commun accord, de célébrer en 1985 et 1986 le Tricentenaire de l'établissement de leurs relations diplomatiques.

On peut espérer que les négociations entamées en 1988 en ce qui concerne l'implantation en Thaïlande d'un réemetteur de R.F.I. aboutissent en 1989, permettant ainsi une écoute élargie et dans des conditions attractives des programmes français. Il faut d'ailleurs constater un regain d'intérêt pour notre langue et notre culture, regain qui a été illustré et soutenu par l'invitation en France en juin de S.A.R. la Princesse Galyani Vadhana, Présidente de l'Association thaïlandaise des professeurs de Français et personnalité influente pour tout ce qui concerne la langue française en Thaïlande. Parallèlement, la France a, en 1988, remis des distinctions à un nombre assez important de personnalités thaïlandaises jouant un rôle significatif dans le domaine de la coopération.

Enfin, la Thaïlande se félicite de la politique d'accueil de la France à l'égard des réfugiés indochinois en provenance des camps thaïlandais (77.700 depuis 1975).

CHAPITRE II

LA SITUATION ÉCONOMIQUE : UNE DÉCENNIE DE CROISSANCE

11 % de croissance en 1988.

Ce chiffre exceptionnel prolonge un rythme qui fut en moyenne de 8 % en cours des les années soixante, qui ne fut pas inférieur à 3,9 et 4,7 % en 1985 et 1986, période de récession mondiale pendant laquelle des pays plus industrialisés de la région -tels Singapour et la Malaisie- subissaient des taux de croissance négatifs ou nuls, et qui atteint 7 % avec la reprise économique de 1987.

Les perspectives restent favorables pour les années à venir même si les tensions risquent de s'accroître au plan extérieur comme au niveau des infrastructures, ce qui justifie la prudence actuelle de la politique économique thaïlandaise. Les observateurs s'accordent à penser que la Thaïlande rejoindra dans peu de temps le peloton des "nouveaux pays industrialisés" (les N.P.I.).

I. UNE CROISSANCE SOUTENUE ET DIVERSIFIÉE PORTÉE PAR L'INVESTISSEMENT ET LES EXPORTATIONS

A. UNE CROISSANCE SOUTENUE ET DIVERSIFIÉE

Après le très relatif tassement des années 1985 et 1986, l'année 1987 a été marquée par une accélération de la croissance économique, qui a atteint près de 7 %. Dépassant toutes les prévisions, la croissance du PIB a été de 11 % en 1988 et semble devoir dépasser 10 % encore en 1989.

Cette croissance concerne l'ensemble des secteurs économiques.

L'agriculture avait connu une faible progression en 1987, du fait de la sécheresse, qui avait provoqué la diminution de la récolte de riz et surtout de maïs. Mais la croissance de ce secteur a atteint près de 9 % en 1988, portée par l'ensemble des productions agricoles.

Principales productions agricoles

(en millions de tonnes)

	1984	1985	1986	1987	Prix 1987
Riz	20	20,5	19	17,2	+ 20 %
Caoutchouc	0,62	0,72	0,79	0,84	+ 11 %
Maïs	4,5	5	4,1	2,3	+ 6 %
Sucre de canne	25	24	24	21,5	- 3 %
Tapioca	20	19,3	15,2	19,5	- 3 %

Source : Banque Centrale

En ce qui concerne les produits forestiers, l'augmentation de la production en valeur (+ 10 %) est due à la fois à celle des cours du bois et à celle des volumes abattus.

Enfin, l'élevage a progressé de 5 % et la pêche de 6,5 %.

Le secteur secondaire a progressé de 6 % en 1986, de 10 % en 1987 et de 12 % en 1988. Les secteurs ayant connu les plus fortes croissances sont le textile, la taille des pierres précieuses, la joaillerie, les chaussures, l'ameublement et les fleurs artificielles.

Les services, enfin, croissent à un rythme inférieur mais néanmoins soutenu (environ 7 % par an).

B. UNE CROISSANCE PORTÉE PAR L'INVESTISSEMENT ET PAR LES EXPORTATIONS

1) L'investissement

L'investissement est en progression cumulée de 20 à 25 % entre 1986 et 1989.

L'investissement brut représentait 18,6 % du PIB en 1986 et 19,5 % en 1987.

La part croissante des investisseurs étrangers, qui représente près de 49 % du total des investissements, doit être soulignée. Elle traduit la confiance de la communauté financière internationale dans les perspectives de l'économie thaïlandaise, mais elle révèle aussi, crûment, la faiblesse de la présence européenne et particulièrement française.

La part prise par les Japonais s'est en effet accrue fortement de même que celle des Taïwanais. Alors que les Japonais représentaient 12 % du capital injecté en 1960, ils atteignaient 37 % en 1987. De même, la part des Taïwanais est passée de 2,5 % à 8 %.

Viennent ensuite les Etats-Unis (7 %), l'Inde et l'Australie (un peu plus de 3 % chacun), puis Singapour.

Aucun pays européen n'atteint le taux de 1 %.

La prédominance des Japonais et, accessoirement, des Taïwanais est encore plus nette si l'on prend les statistiques relatives aux certificats d'approbations effectivement émis en 1987 par le "Board of Investments" (BOI), qui est la commission gouvernementale chargée de la promotion et du contrôle des investissements étrangers. Les premiers atteignent 69 % du total et les seconds 6 %, soit les trois quarts à eux deux.

Principaux investisseurs étrangers

Japon	39,6 %
Etats-Unis	12,7 %
Taiwan	8,2 %
Grande Bretagne	5,9 %
Singapour	6 %
Hong Kong	- 4 %
Pays Bas	3,8 %
R.F.A.	1,3 %
France	0,9 %

2. Les exportations

Le second facteur de croissance est la vigueur des **exportations**, qui, pour la seconde année consécutive, ont connu une progression de 40 %.

Dans le *secteur agro-alimentaire*, outre ses exportations traditionnelles de bois tropicaux, de riz, de sucre et de caoutchouc, la Thaïlande est devenue le premier exportateur mondial d'ananas et de thon en boîte. Elle exporte aussi de plus en plus de produits de la mer, tels que les crevettes, essentiellement en conserve.

Mais la part des *produits manufacturés* représente aujourd'hui 60 % des exportations contre 2,4 % en 1960.

Les exportations de *textiles* continuent à progresser rapidement (27 %) moins vite cependant que les autres produits manufacturés (44 %).

La progression des exportations a été favorisée par une politique délibérée de dépréciation lente et contrôlée du baht, tandis que leur valeur s'est trouvée accrue par la hausse des cours des principaux produits de base exportés. Aussi la Banque de Thaïlande

évalue-t-elle à 43 % la hausse des prix du riz en baht, celle du caoutchouc à 28 %, celle du sucre à 21 %. Seule la valeur du tapioca - dont la Thaïlande est un gros exportateur - a diminué, mais l'augmentation des quantités a compensé la baisse des cours.

La vigueur de l'activité économique a entraîné une nouvelle **diminution du taux de chômage "officiel"**, qui est passé de 3 % en 1986 à 2,8 % en 1987. Il convient d'y ajouter 4 % de personnes "désireuses de travailler".

En cinq ans, la population employée s'est accrue de 3 millions de personnes, pour atteindre 27 millions en 1987. Le secteur agricole a créé 1,2 million d'emplois (+ 12 %) et l'industrie 500 000 (+ 25 %).

II. LE GOULOT D'ÉTRANGLEMENT DES INFRASTRUCTURES

L'un des premiers obstacles à la poursuite d'une croissance à un rythme aussi rapide pourrait être la faiblesse des infrastructures.

Bangkok, le seul véritable centre industriel du pays, est littéralement engorgé ; les transports urbains y sont très insuffisants, la circulation congestionnée, le port actuel ne suffit plus à l'écoulement du trafic et les liaisons vers l'arrière-pays sont insuffisantes du fait d'un équipement routier médiocre.

Le réseau téléphonique est, lui aussi, déficient.

De même, la production électrique n'a pas suivi la demande, qui a augmenté de 15 % en 1988 contre 7,6 % prévus.

Conscient de ces difficultés, le nouveau gouvernement s'efforce d'accélérer la modernisation du pays.

Ainsi le budget d'équipement a-t-il récemment augmenté de 30 % avec, notamment, le programme de développement et d'équipement de la côte est, la mise en chantier d'un port en eau profonde, la construction d'un nouvel aéroport ou les projets de développement des transports fluviaux intérieurs.

Dans le même esprit, le processus de décision traditionnel, très consensuel, caractéristique de la Thaïlande, a été infléchi afin d'accélérer l'examen des problèmes posés par la modernisation du pays, le rythme des appels d'offres, et l'inscription de certains projets au rang des priorités, en même temps qu'une volonté se faisait jour de donner un rôle moins puissant aux organismes régulateurs publics, tels que le *Finance National Economic and Social Development Board*, chargé de la planification, ou le *Board of Investment*, chargé du contrôle et des aides à l'investissement, notamment étranger. Cette orientation ne fait pourtant pas l'unanimité et risque effectivement d'affaiblir les garde-fous procéduriers au clientélisme et à la corruption.

Enfin, ce goulot d'étranglement que constitue la faiblesse des infrastructures tout comme les risques de remise en cause des grands équilibres économiques incitent le gouvernement à la prudence dans ses objectifs de croissance pour les années à venir.

III. LES ÉQUILIBRES INTERNES ET EXTERNES MENACÉS

A. L'ÉCONOMIE THAÏLANDAISE EST AU BORD DE LA SURCHAUFFE

Certes, la hausse des prix reste modérée, mais elle a atteint près de 4 % en 1988, contre 2,8 % entre 1982 et 1986, et elle semble s'accélérer au début de 1989, notamment en ce qui concerne les prix de gros.

Certes, aussi, les salaires n'augmentent que modérément et les coûts salariaux demeurent faibles en Thaïlande malgré l'institution d'un salaire minimum mensuel variant de 1 525 à 1 825 baht par mois environ (de 340 à 410 FF).

Par ailleurs, les cotisations sociales sont quasiment inexistantes. Seule l'assurance contre les accidents du travail donne lieu à une cotisation obligatoire pour les entreprises industrielles ayant au moins vingt employés. Toutefois, dans les faits, les grandes entreprises ont généralement mis en place des mécanismes de protection sociale minimum. En outre, le Gouvernement étudie

actuellement l'institution d'un système de sécurité sociale, les syndicats exerçant une forte pression en ce sens.

Pourtant, dans certains secteurs, du fait notamment de la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée, la pression sur les salaires se fait plus vivement sentir et les revendications syndicales pour une hausse des rémunérations se multiplient.

Mais ce sont surtout les équilibres financiers internes qui se dégradent lentement. L'expansion monétaire reste forte (plus de 18 % en 1988 contre 20,2 % en 1987) et, les crédits augmentant plus vite que les dépôts, la tension sur les taux est très vive et la liquidité se réduit. On attend sur ce point une intervention rapide des autorités monétaires, qui, visiblement, hésitent quant aux moyens à employer. Enfin, le budget 1988/89 prévoit une aggravation du déficit, après la réduction opérée au cours de l'exercice précédent (le déficit passerait de 0,3 % du PIB à 1,5 % du PIB, soit 23 milliards de Baht).

Aussi, la Banque Centrale, qui poursuivait jusque récemment une politique "accommodante" - "*more relaxed and flexible policy*" - pour favoriser l'activité économique, pourrait désormais être plus rigoureuse, et cela d'autant plus que le solde commercial extérieur tend à se dégrader.

B. LA CROISSANCE DU SOLDE DES INVISIBLES NE SUFFIT PAS À COMPENSER LE CREUSEMENT DU DÉFICIT COMMERCIAL

Certes, les exportations croissent à un rythme très soutenu (30 % en 1987, 40 % en 1988) mais les importations augmentent encore plus vite : plus de 48 % en 1988.

Alors que, dans le total des importations, la part des biens de consommation a diminué quelque peu en 1987 par rapport à 1986 (-0,2 point), celle des produits intermédiaires s'est accrue d'un point, la demande de métaux étant particulièrement forte. Si la part des biens d'équipement a reculé d'un point, celle des "biens d'équipement non électriques" s'est accrue d'un point et demi.

Le dynamisme des importations paraît donc s'expliquer en grande partie par celui de l'économie, qui entraîne une forte consommation de produits intermédiaires et de machines.

La croissance des importations étant nettement plus rapide que celle des exportations, le déficit commercial a triplé et a atteint 1,7 milliard USD en 1987 et 3 milliards USD en 1988.

Mais le solde des invisibles, essentiellement le tourisme, augmentant d'un milliard USD, le déficit des paiements courants s'est dégradé de 800 millions USD seulement, d'où un déficit des paiements courants de 512 millions USD.

Ce déficit des paiements courants a été financé sans difficulté et les réserves de change se sont accrues.

Bien que la Banque Centrale n'ait pas encore publié de données détaillées sur les mouvements de capitaux en 1987, les statistiques montrent que la balance globale a été excédentaire de 700 millions USD.

Les réserves internationales atteignaient 7,1 milliards USD fin 1988, soit plus de six mois d'importations. La Thaïlande renforce ainsi ses réserves pour la cinquième année consécutive ; celles-ci s'établissaient en effet à 2,5 milliards USD en 1983.

Par ailleurs, le ratio du service de la dette sur les exportations est descendu à moins de 14 %.

IV. LES RELATIONS ÉCONOMIQUES DE LA THAÏLANDE AVEC L'EUROPE ET LA FRANCE

Les échanges économiques entre, d'une part, la Thaïlande et, d'autre part, la Communauté Economique Européenne, et plus particulièrement la France, se caractérisent par la faiblesse de la présence européenne et française comme fournisseur et comme investisseur.

A. LA COMMUNAUTÉ EUROPEENNE ET LA THAÏLANDE

Principaux partenaires commerciaux en 1987

CLIENTS :

CEE 21 % (dont Pays-Bas 6,7 % ; RFA 4,9 % ; Grande-Bretagne 3,2 % ; France 2,3 %)

Etats Unis : 18 %

ASEAN : 14,4 % (dont Singapour 9 %)

Japon : 14,1 %

FOURNISSEURS :

Japon : 39,6 %

CEE : 15,8 % (dont RFA 5,7 % ; Grande-Bretagne 3,1 % ; France 2,3 %)

ASEAN : 14,4 % (dont Singapour 7,7 % ; Malaisie 4,1 %)

Etats-Unis : 12,7 %

Chine : 2,9 %

Principaux investisseurs étrangers

1) Japon : 39,6 %
2) Etats-Unis : 12,7 %
3) Taïwan : 8,2 %
4) Grande-Bretagne : 5,9 %
5) Singapour : 6 %
6) Hong-Kong : 4 %
7) Pays-Bas : 3,8 %
RFA : 1,3 %
France : 0,9 %

En ce qui concerne l'Europe, la délégation a constaté en Thaïlande, comme d'ailleurs dans les autres pays visités, une attitude complexe. Manifestement -et ce point de vue a été exprimé aussi bien par les autorités politiques que par les milieux économiques- la Thaïlande ne souhaite pas s'enfermer dans un tête-à-tête avec le Japon et s'efforce de diversifier ses partenaires économiques. L'appel à l'Europe en tant que partenaire commercial ou investisseur est très fort.

Mais, en même temps, les Thaïlandais s'inquiètent des conséquences de l'échéance de 1992 et des risques de l'édification d'une "Europe forteresse". S'ils sont réceptifs aux explications selon lesquelles la création d'un marché unifié de 320 millions de consommateurs sans frontières intérieures et, en définitive, largement ouvert sur l'extérieur est favorable aux entreprises des pays tiers, notamment des pays à faible coût de main-d'oeuvre, ils sont aussi très sensibles aux mesures de normalisation, de protection phytosanitaire ou aux mesures concernant la santé publique qui risqueraient de les exclure de ce marché. Aussi l'émotion était-elle grande, lors de la visite de la délégation, autour du problème posé, d'ailleurs par la France, de la présence dans les conserves de crevettes exportées vers la CEE d'un conservateur interdit par les règlements communautaires. Le reproche de protectionnisme ne manquerait pas d'être adressé à l'Europe et, plus particulièrement, à la France. La vigilance de la Thaïlande contre toute mesure protectionniste ou toute remise en cause des préférences qui lui sont reconnues s'exerce d'ailleurs non seulement à l'égard de l'Europe

-avec, notamment, la demande pressante de pérennisation de l'accord multifibre- mais aussi à l'égard des États-Unis. Les mesures protectionnistes prises ou annoncées par les USA et, plus encore, l'exclusion de certains produits thaïs du système de préférence général en rétorsion à la contrefaçon et à l'absence de protection de la propriété industrielle ont été si vivement ressenties qu'elles ont été à l'origine de la dernière crise gouvernementale en 1988.

Face à cette sensibilité particulière, l'Europe doit affirmer sa présence, à la fois pour être en mesure d'informer sur la réalité de l'objectif de 1992 et pour devenir le partenaire économique capable de faire contrepoids à la présence japonaise. Force est de constater que l'Europe est absente.

B. LA FAIBLESSE DE LA PRÉSENCE FRANÇAISE

La France ne l'est guère moins.

La Thaïlande est un pays avec lequel nous avons toujours entretenu des relations conflictuelles, ce qui a longtemps contribué à tenir nos industriels et nos financiers à l'écart -à l'exception historique de la Banque de l'Indochine- tandis que nos principaux concurrents étaient, eux, présents, depuis le début du siècle pour certains.

Cela explique, pour une large part, les chiffres de notre commerce extérieur avec ce pays. Les années 1987 et 1988 ont été, à cet égard, tout à fait représentatives : nos exportations ont été respectivement de 1,2 et de 1,5 milliard de francs tandis que les exportations thaïlandaises vers la France étaient environ le double.

Commerce extérieur franco-thaï

Exportations totales France vers Thaïlande		
1987	1.261 M° FF	
1988	1.555 M° FF	+ 23,3 %
Importations totales France de Thaïlande		
1987	2.438 M° FF	
1988	3.202 M° FF	+ 31,4 %

Le taux de couverture, qui était de 51 % en 1987, s'est abaissé à 49 % en 1988.

La France figure au huitième rang des pays importateurs en Thaïlande, avec 2,3 % du marché, et au onzième rang des pays destinataires des produits thaïlandais. Les exportations françaises concernent essentiellement le secteur mécanique, les produits chimiques, les matières plastiques et les produits agro-alimentaires.

La France importe surtout du manioc, de l'étain, des produits de la mer et des vêtements.

Nos exportations restent en outre très dépendantes de grands contrats, notamment des commandes d'Airbus ; l'excédent commercial enregistré en 1985 et 1986 est ainsi dû à la livraison de cinq de ces appareils (douze appareils A 300 et A 300-600 sont déjà en service sur les vingt-deux commandes par la Thaïlande). L'insuffisance des exportations courantes reflète une faible compétitivité et une encore plus faible implantation locale.

Notre position n'est pas meilleure dans le domaine de l'investissement, où, avec 0,5 % des investissements étrangers recensés, nous sommes pratiquement absents. A titre de comparaison, les Japonais représentent, à eux seuls, 40 % des investissements étrangers recensés par le *Board of Investment* !

Les négociations en vue d'un accord sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements, proposé depuis 1969, n'ont pas encore abouti, mais ont été relancées en décembre 1986 lors du passage de M. Bariani.

La plupart des pays européens déplore la situation créée par l'omniprésence japonaise, qui fait aujourd'hui de la Thaïlande une chasse gardée de l'Empire du soleil levant, dont les ambitions ne se limitent certes pas à la Thaïlande, mais visent très directement, depuis Bangkok, les anciens Etats de l'Indochine et la Birmanie.

Si, seul, le commerce courant était affecté, ce ne serait que demi-mal. Mais, dans ce pays en forte croissance, où les grands projets potentiels sont nombreux, nous ne réussissons que très rarement à emporter des grands contrats. L'aéronautique, avec Airbus et, plus récemment (encore ne s'agit-il que d'une intention de commande) A.T.R. pour quatre appareils -deux 42, deux 72- est une exception à une règle de plus en plus dure qui veut que nos entreprises ne soient que rarement compétitives à l'occasion des appels d'offres publics.

La situation financière de la Thaïlande a conduit ce pays, depuis 1985, à utiliser le système de l'appel d'offres international

pour toutes les affaires publiques et à mettre en concurrence les crédits proposés, toutes origines confondues, y compris, bien sûr, les crédits concessionnels. Il en résulte une surenchère sur les conditions des prêts. On constate même que les autorités publiques thaïlandaises, qui jouent fort bien des rivalités, réussissent à mettre en concurrence les dons (destinés à financer les études gratuites) qui leur sont octroyés par l'un ou l'autre pays et qu'il devient nécessaire d'augmenter pour permettre à nos sociétés de rester dans la compétition. La Thaïlande s'est placée de ce fait, et grâce à la prudente et excellente politique de gestion de sa dette extérieure, dans la position de faire financer la plupart de ses équipements publics dans des conditions incomparables : études, offres techniques en provenance du monde entier, financements concessionnels mis en concurrence.

Force est de constater aujourd'hui que la philosophie de l'aide au développement est largement dépassée et que les crédits mixtes ne sont, dans le contexte décrit, qu'un instrument de la politique commerciale donnant une chance d'être à égalité avec la concurrence.

Cette situation n'est, bien entendu, pas sans conséquences pour notre approche de ce marché.

Le protocole financier signé en décembre 1987 n'a donné lieu à aucune utilisation. Pourtant, nos protocoles sont qualifiés de "ni meilleurs ni moins bons" que ceux des concurrents, japonais compris.

Mais les offres françaises ne réussissent pas pour trois raisons essentielles : prix excessifs, non-respect strict des spécifications des appels d'offres et absence de partenaires locaux de qualité, soit au plan commercial, soit au plan industriel.

D'une manière générale, la réputation des entreprises françaises n'est pas bonne : ALCATEL s'est discréditée en répondant à côté de l'appel d'offres pour le projet "backbone" (450 MF sur protocole) ; ALSTHOM, malgré sa place éminente auprès des chemins de fer, grâce aux efforts publics, est en train de ruiner son crédit faute d'assurer correctement l'entretien et l'approvisionnement en pièces détachées des locomotives livrées depuis des années. Personne n'a vraiment cru au métro de Bangkok. Les perspectives sont fort limitées en matière de grands projets et, à l'exception d'une affaire de turbines à gaz pour laquelle ALSTHOM aura à soutenir la concurrence de très nombreuses firmes, nos entreprises ne sont pas en très bonne position.

Le dernier protocole, par exemple, comporte des crédits mixtes avec des prêts du Trésor à hauteur de 50 % (contre 41 %

précédemment) d'une durée de 30 ans (contre 20 ans auparavant) avec un délai de 10 ans de grâce et un taux d'intérêt de 2 % (contre 2,5 % auparavant). Les dons représentent enfin 32,5 %.

Les projets qui pourraient être financés sur le dernier protocole sont essentiellement le développement du réseau téléphonique de transmission numérisée à longue distance, la fourniture de trente et une voitures voyageurs pour les chemins de fer, l'équipement radar de l'aéroport de Chiang-Mai, ainsi que divers petits projets dans le domaine des télécommunications et de l'électricité.

Sur le protocole en cours de négociation, pourrait être financé un projet d'autoroutes à péage, qui demeure cependant très aléatoire.

Le petit nombre de projets d'équipement prévus par la Thaïlande à brève échéance ne doit pas faire illusion. Ce pays, dont la croissance s'accélère, est conduit à réviser en permanence ses plans d'équipement (celui pour l'électricité a été revu trois fois en 1988) et la délégation sénatoriale a pu constater que de nombreux projets (implantation d'une industrie pétrochimique sur la côte est, développement du secteur agro-alimentaire, création de transports, interventions par voie d'eau, projet de train rapide, développement de l'aquaculture, création d'une industrie sidérurgique et automobile...) pourraient intéresser les entreprises françaises.

Or, le marché thaïlandais est plus que jamais une chasse gardée du Japon et les autres pays industriels, y compris la R.F.A., se plaignent de la difficulté d'y pénétrer. Mais s'en donnent-ils les moyens ?

Chacun s'accorde pourtant sur le fait que l'investissement sur place -en association avec un partenaire local performant- est la condition préalable au succès. Il convient donc plus que jamais, non seulement de persister dans toutes les actions possibles en faveur de l'investissement mais aussi de poursuivre les recherches d'association avec les Japonais sur les grosses affaires, quitte à leur accorder des contreparties dans les secteurs où nous sommes bien implantés.

C'est seulement si ces conditions sont réunies que les efforts de promotion du commerce courant pourront être suivies d'effet. Dans un pays en développement rapide comme la Thaïlande, les exportations d'un pays donné sont en effet en corrélation quasi proportionnelle avec le pourcentage d'investissement direct qu'il détient. En fait, le problème de notre commerce extérieur en

Thaïlande réside dans la dramatique insuffisance de notre implantation commerciale et industrielle.

La réglementation des investissements étrangers est pourtant favorable à cette implantation. Le droit commercial commun exige que le capital des sociétés soit propriété thaïlandaise pour au moins 51 %. Mais de très nombreuses dérogations sont possibles, notamment pour les industries exportatrices, qui peuvent, par exemple, être à 100 % propriété étrangère si elles exportent la totalité de leur production. La réglementation linéaire et, notamment, la liberté des changes sont aussi des facteurs incitatifs.

L'implantation de Michelin, de Thomson, du groupe hôtelier Accor ou la prise de participation récente de 25 % de la banque Indosuez (groupe Suez) dans la *Nava Finance and Securities*, maison de titres de la banque d'affaires *Thai Military Bank*, cinquième groupe bancaire du pays, sont l'exemple même de ce qui pourrait être fait à une plus grande échelle dans un pays qui devrait constituer un tremplin pour la pénétration économique du reste de la péninsule.

Enfin, sur le plan de la coopération scientifique et technique, l'année 1988 a été marquée par le renforcement de quelques programmes qui atteignent aujourd'hui un volume suffisant pour avoir un réel impact. Il faut citer à cet égard le secteur du caoutchouc, avec la tenue d'un important symposium franco-thai en avril et la mise en place en Thaïlande d'un expert permanent appartenant à l'IRCA, celui des biotechnologies, avec la tenue également d'un symposium franco-thai d'envergure régionale sur le traitement du sang et de ses dérivés en septembre, celui du droit et de l'administration publique, avec l'ouverture d'un Centre d'étude du droit français à l'Université Thammasat, celui des "stratégies de développement rural", qui a aujourd'hui des implications sur la politique nationale thaïlandaise, et, enfin, celui de la télédétection, avec le démarrage effectif d'un programme de surveillance des cultures d'opium et de cannabis à l'aide des données du satellite SPOT.

Par ailleurs, la France maintient son concours dans un certain nombre de domaines qui paraissent potentiellement intéressants pour l'avenir : le nucléaire, la chimie - avec la mission du Prix Nobel J.M. Lehn à Bangkok - l'énergie, le tourisme et l'hôtellerie, l'architecture et l'urbanisme, le génie industriel, l'aquaculture, les télécommunications. Ces contacts permettront de développer de nouveaux programmes quand la France décidera d'y affecter les moyens nécessaires. Globalement, en effet, la présence française dans le secteur de la coopération scientifique et technique demeure très inférieure à l'investissement réalisé par nos

partenaires européens, notamment allemands et anglais, sans parler naturellement du Japon, des États-Unis ou de l'Australie.

Au total, sans connaître de développement spectaculaire, l'année 1988 a vu se consolider réellement les programmes importants de notre coopération et se dessiner des possibilités pour l'avenir.

DEUXIÈME PARTIE

LA MALAISIE

**RICHE EN MATIÈRES PREMIÈRES MAIS
MENACÉE DANS SA COHÉSION**

PRINCIPAUX INDICATEURS

Superficie	329.293 km ² (131.598 pour la péninsule)
Population	16,5 millions (Malais 50 % ; Chinois 33 % ; Indiens 10 %)
Densité	50 hab/Km ²
Taux d'alphabétisation	74 %
Croissance démographique	2,4 %
PNB/habitant	1 800 USD
Taux de croissance du PIB	7,5 %
Solde de la balance commerciale	+ 5,9 milliards USD
Balance courante	+ 1,7 million USD
Inflation	+ 2,5 %
Dette extérieure	18 Mds USD
Ratio du service de la dette	14,2 %
Réserves en devises	6,3 Mds USD

Part des principaux secteurs d'activité dans le PIB :

- Agriculture	21 %
- Industrie et mines	33 %
- Services	45 %

Principales productions

- Premier producteur mondial d'huile de palme (4,55 MT), caoutchouc (1,54 MT), étain (32 000 T)
- Quatrième producteur mondial de coprah (0,216 MT)
- Sixième producteur mondial de cacao (0,2 MT),
- Pétrole : 25 000 tonnes

Principaux postes du commerce extérieur

- <u>Exportations</u> (en % des exportations totales) :	
. Produits manufacturés	22,6 %
. Pétrole	15 %
. Caoutchouc	9,2 %
. Bois	8 %
. Huile de Palme	7,4 %
- <u>Importations</u> (en % des importations totales) :	
. Biens d'équipement	44 %
. Biens manufacturés	15 %
. Produits chimiques	11 %
. Produits agro-alimentaires	10 %

CHAPITRE PREMIER

LA SITUATION POLITIQUE DE LA MALAISIE

La Fédération de Malaisie est indépendante de la Grande-Bretagne depuis 1957. D'abord composée des onze Etats de la Malaisie péninsulaire, elle s'est accrue, en 1963, du Sabah (ex-Nord-Bornéo britannique) et du Sarawak, situés l'un et l'autre dans l'île de Bornéo. Singapour, qui s'était joint à la même date à la Fédération, s'en est séparé en 1965. Brunei, sur l'île de Bornéo a, pour sa part, refusé, en 1964, d'adhérer à la Fédération.

Le pays est caractérisé par le manque d'homogénéité, tant sur le plan géographique que sur le plan ethnique. Le Sabah et le Sarawak représentent une superficie de 198.000 km² avec 2,7 millions d'habitants, contre 132.000 km² et 13,3 millions pour la Malaisie péninsulaire ; la population se compose de trois communautés principales : Malais (50 %), Chinois (33 %), Indiens (10 %), et de divers autres groupes ethniques.

La Malaisie présente, par ailleurs une importance géopolitique et stratégique non négligeable par sa position sur le détroit de Malacca, par sa quadruple appartenance à l'Asie du Sud-Est, au monde musulman, au mouvement des non-alignés et au Commonwealth, ainsi que par l'abondance de matières premières et de produits énergétiques dont elle bénéficie.

I. LA VIE POLITIQUE INTÉRIEURE

La fédération malaise est une monarchie élective : le Roi, ou Souverain suprême, est coopté par ses pairs, les Sultans de neuf des Etats fédérés péninsulaires, pour une durée de cinq ans. Les pouvoirs politiques du roi sont extrêmement réduits et son autorité morale s'exerce principalement dans le domaine religieux.

Le pouvoir exécutif est détenu par le Premier ministre, chef de la majorité parlementaire. Depuis l'indépendance, cette fonction a toujours été confiée au Président en exercice de l'UMNO, parti dominant de la coalition gouvernementale. L'actuel Premier Ministre, Datuk Seri Dr Mahathir Mohamad, est au pouvoir depuis 1981.

Le système parlementaire malaise repose sur deux chambres.

L'Assemblée nationale compte 177 députés élus au suffrage universel direct pour cinq ans. Elle est dominée depuis l'indépendance (1957) par une coalition : "le Front national". Celle-ci est composée de treize partis, dont les plus importants sont : l'UMNO (*United Malays National Organisation*) parti dominant (près de la moitié des députés) ; la MCA (*Malayan Chinese Association*) qui n'a que 17 députés et représente les Chinois, et le MIC (*Malayan Indian Congress*), porte-parole de la communauté indienne de Malaisie qui compte six députés.

L'Assemblée nationale vote la loi et le Gouvernement est responsable devant elle.

Le Sénat comprend 69 membres. Les conseils législatifs de chaque Etat de la fédération élisent chacun deux sénateurs. Le Roi nomme les quarante-trois autres, dont trois au titre du Territoire fédéral. La Constitution précise simplement que ces nominations doivent être fonction soit des services rendus à la nation, soit de la renommée particulière acquise par les intéressés dans leur profession, soit de leur aptitude à représenter les minorités ethniques et les aborigènes.

Le mandat des sénateurs, qu'ils soient élus ou nommés, est de trois ans, renouvelable une seule fois.

La majorité parlementaire contrôlant les conseils législatifs de tous les Etats fédérés, l'opposition n'est pas actuellement représentée au Sénat.

Le Sénat n'est que très rarement à l'origine de propositions de loi. Il est saisi, pour examen, de tout projet de loi approuvé par l'Assemblée nationale.

Si les sénateurs adoptent le texte sans changement, celui-ci est alors soumis à la signature du Roi. Lorsque le projet est amendé, il est renvoyé en deuxième lecture à l'Assemblée nationale. En cas de rejet des amendements du Sénat, l'Assemblée est tenue de préciser les motifs de ce rejet et un système de navette s'instaure entre les deux chambres.

Toutefois, le Sénat ne peut pas retarder l'adoption d'un projet de loi approuvé par l'Assemblée nationale au-delà d'un délai de douze mois. Ce délai est réduit à un mois pour ce qui concerne les projets impliquant l'engagement de crédits publics, y compris le budget de l'Etat.

La pratique de la démocratie malaise permet aux particularismes ethniques de s'exprimer légalement. Elle n'autorise guère, toutefois, la critique des principes autoritaires et conservateurs sur lesquels repose le fonctionnement de l'Etat.

L'un des problèmes majeurs auquel doit faire face le Gouvernement malaise est le maintien de l'unité nationale, sporadiquement menacée par les conflits d'intérêts qui peuvent opposer les différentes communautés ethniques, notamment la communauté malaise, majoritaire, qui contrôle le pouvoir politique, et la communauté chinoise, qui domine l'économie du pays.

Un net déséquilibre affecte les rôles politique et économique des différentes ethnies : les Malais de souche ("Bumiputras"), dont l'activité est prépondérante dans le domaine politique, ne contrôlaient dans les années soixante qu'un peu plus de 10 % du secteur économique, largement dominé par les Chinois. Après les sanglantes émeutes raciales de 1969, des mesures ont été prises par le Gouvernement, dans le but d'assurer aux Malais le contrôle de 30 % de l'économie en 1990. Ce contrôle demeure cependant aujourd'hui encore limité à 18 % environ.

Le risque de tension entre les deux communautés est encore accentué par le rôle de l'Islam qui est la religion officielle. Son emprise sur la vie sociale et culturelle du pays s'est très nettement accentuée au cours des dernières années. La montée de l'intégrisme musulman, propagé par le parti pan-islamique (PAS) est d'autant plus dangereuse que l'Islam et le nationalisme malais tendent à se confondre. Tout en prônant l'islamisation de la société, le Gouvernement cherche à endiguer ce mouvement, qui représente un danger plus réel que l'insurrection communiste.

Depuis l'indépendance, la Malaisie est gouvernée par une coalition dite de "Front national" rassemblant les principaux partis et représentant les trois communautés ethniques : l'UMNO. L'habileté des dirigeants à maintenir la discipline au sein de l'UMNO a été l'une des conditions de la stabilité politique malaisienne, la coutume faisant de son président le Premier ministre.

Au pouvoir depuis 1981, et affermi par le succès du Front National aux élections de 1982 (132 sièges sur 154), le Dr Mahathir Mohamad a voulu donner à son action une image de renouveau et d'efficacité. En septembre 1983, il s'est attaqué aux pouvoirs des souverains, ouvrant une crise constitutionnelle qui s'est achevée sur un compromis. Les élections au sein de l'UMNO, en mars 1984, ont marqué le succès des partisans de sa politique. Cependant, une série de scandales financiers, des querelles de personnes, la montée de l'intégrisme musulman, principalement dans le nord de la péninsule, et des particularismes ethniques et religieux du Sabah et du Sarawak ont ébranlé le régime.

Un courant contestataire est né au sein du parti dominant, l'UMNO, en 1987. Le principal parti chinois, la MCA, conteste la marginalisation dont il dit être l'objet. Des crises internes, financières et politiques ont miné son influence et, en conséquence, sa position s'est largement affaiblie lors des élections générales de 1986. Il ne cesse de perdre du terrain.

Ces forces centrifuges qui s'exercent sur la coalition gouvernementale sont, à l'heure actuelle, plus préoccupantes pour le pouvoir que l'action déployée par une opposition affaiblie.

Le principal parti d'opposition est le *Democratic Action Party* (DAP). Dominé par les Chinois mais ouvert à toutes les ethnies, il est membre de l'Internationale socialiste. Il compte 24 députés, dont cinq sont, à l'heure actuelle, internés au titre de la loi sur la sécurité intérieure (ISA).

Le parti pan-islamique (PAS), qui prône l'instauration d'un Etat islamique, bénéficie d'un soutien localisé dans les Etats du nord de la péninsule. Sa représentation parlementaire a été laminée lors des dernières élections et il n'a plus qu'un député au Parlement, ce qui ne traduit pas sa véritable influence dans le pays.

Le parti communiste, issu de la période de guérilla qui avait suivi l'indépendance, illégal et résiduel, ne constitue plus une menace sérieuse. Il est divisé en fractions rivales et ne compte plus que quelques centaines de militaires armés, opérant notamment dans la zone frontalière avec la Thaïlande.

Afin de conforter son pouvoir, le Premier ministre a, dans un premier temps, appliqué la manière forte.

En octobre 1987, il a fait suspendre trois journaux et arrêter une centaine de personnes, dont le chef de l'opposition et plusieurs députés, sous prétexte de réduire le risque d'une nouvelle explosion de haine raciale. Une loi sur la presse, particulièrement sévère, a été votée et des mises en garde ont été adressées aux détenteurs du pouvoir judiciaire qui s'étaient élevés contre le recours de plus en plus fréquent à une législation d'exception. Ces magistrats n'en ont pas moins affirmé leur indépendance avec éclat : appelés à juger de la régularité des élections de l'UMNO d'avril 1987, ils ont, à partir d'un vice de forme, déclaré ce parti illégal. Toutefois, le Dr Mahathir a su retourner la situation à son profit : l'UMNO a été immédiatement reformé sous le nom "UMNO nouvelle" d'où ont été exclus ses rivaux.

Le Premier ministre a, depuis septembre 1988, considérablement assoupli sa politique. Il cherche désormais à renouer les contacts avec les dissidents de son parti, voire avec l'opposition, dans le but de reformer derrière lui une nouvelle union nationale. S'appuyant sur un Parlement qui lui est acquis, il est enfin parvenu à vaincre la résistance des juges.

Ainsi, en dépit des menaces qu'il a dû affronter ces derniers mois, le Dr Mahathir semble contrôler la situation. Son habileté politique, sa stature personnelle et surtout l'aide précieuse d'une conjoncture économique très favorable jouent actuellement en sa faveur et le font encore apparaître comme l'homme le mieux à même d'incarner l'unité nationale, base de la stabilité politique du pays. Son pouvoir ne paraît pas, aujourd'hui, sérieusement menacé. Il n'en subsiste pas moins un profond trouble dû à la désunion de la communauté malaise.

En outre, les récents problèmes de santé du Premier ministre pourraient fragiliser cet équilibre difficilement acquis.

II. LES RELATIONS EXTÉRIEURES

A. LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA MALAISIE

Contrastant avec les années précédentes, au cours desquelles la Malaisie avait été relativement discrète sur la scène internationale, 1988 aura donné l'occasion aux autorités, et en premier lieu au Premier ministre, de promouvoir une diplomatie plus active, caractérisée par une diversification des centres d'intérêt extérieurs du pays et par une attention accrue portée à la dimension économique et commerciale de sa politique étrangère.

Certes, les relations avec les pays voisins de l'ASEAN sont restées une des préoccupations majeures de la diplomatie malaise. Ces relations ne sont d'ailleurs pas exemptes de frictions. Si avec Kuala Lumpur et Bangkok, s'est établie une politique de bon voisinage, les relations avec Singapour, malgré l'intensification des contacts à haut niveau, relèvent davantage de la cohabitation rendue nécessaire par une interdépendance économique croissante entre les deux Etats. En outre, une tension nouvelle est apparue entre la Malaisie et les Philippines du fait des différends relatifs à la délimitation des eaux territoriales et de la question toujours non résolue des revendications sur le Sabah.

En tant que membre de l'ASEAN, la Malaisie est impliquée dans le traitement des dossiers de dimension régionale. Mais Kuala Lumpur est restée en retrait dans les négociations relatives au conflit cambodgien. La Malaisie a apporté son soutien à une approche équilibrée visant à mettre en parallèle le retrait des contingents vietnamiens et le souci d'éviter que les Khmers rouges acquièrent, à terme, le monopole du pouvoir. Les autorités malaises, en revanche, se sont montrées plus actives sur le dossier des réfugiés vietnamiens, adoptant une politique de plus grande fermeté, tout en renouant le dialogue avec Hanoi. Kuala Lumpur est parvenu à faire avaliser la convocation d'une nouvelle conférence internationale pour traiter de ce problème.

Au-delà de cette zone d'intérêts immédiats, la Malaisie cherche à diversifier ses relations extérieures en fonction de ses intérêts économiques et commerciaux.

La "*Look East Policy*" qui, au cours des dernières années, visait avant tout à intensifier les contacts avec le Japon et à prendre ce pays comme modèle de développement, a vu s'étendre sa

zone géographique. Si le Japon reste un partenaire fondamental en matière commerciale et industrielle, les regards se portent également vers la Corée (visite officielle du Président Roh en Malaisie) et surtout vers Taiwan, qui est devenu l'un des trois principaux investisseurs étrangers dans le pays. Les récents déplacements privés du ministre du commerce malais, puis du Dr Mahathir à Taipei, confirment cette tendance. Ces contacts doivent toutefois ménager les susceptibilités des autorités de Pékin avec qui la Malaisie, en dépit du niveau encore limité des relations commerciales, cherche à développer des projets de co-investissements.

La Malaisie a ouvert des relations officielles avec la Chine en 1974. La prudence prédomine toutefois, en raison des hypothèques que constituent la présence d'une importante communauté chinoise et l'existence de "liens historiques" avec le Parti communiste de Malaisie. Une intensification des relations économiques est néanmoins encouragée.

Cependant, tout en condamnant l'invasion du Cambodge par Hanoi, la Malaisie, de même que l'Indonésie, estime que l'URSS et son allié vietnamien constituent, à long terme, une menace moindre que la Chine. C'est en parfait accord avec ses partenaires de l'ASEAN que Kuala Lumpur s'emploie activement à la recherche d'une solution politique au Cambodge. Elle s'efforce de jouer un rôle moteur en vue d'une conférence internationale sur les réfugiés et a ouvert un dialogue à cet effet avec Hanoi (visite du Vice-Premier ministre en 1988).

Les relations de la Malaisie avec les deux super-puissances, bien que soutenues, sont toutefois empreintes de certaines réserves. Les autorités malaises ont toujours maintenu une position très ferme contre la présence de troupes soviétiques en Afghanistan. Sur le plan stratégique, elles sont soucieuses de voir maintenues les conditions d'un équilibre des forces dans la région, ce qui entretient une certaine méfiance à l'égard de la volonté manifestée par Moscou d'intensifier ses liens avec les pays de l'ASEAN. Avec les Etats-Unis, les points de divergence cristallisent sur les relations commerciales. La Malaisie s'inquiète des menaces des Etats-Unis de retirer la Fédération des pays bénéficiant du SPG et des campagnes américaines contre l'importation d'huile de palme et de bois tropicaux.

C'est encore une plus grande attention portée à ses intérêts économiques et commerciaux qui a conduit Kuala Lumpur à rétablir des liens privilégiés avec la Grande-Bretagne. La phase de tensions persistantes avec l'ancienne métropole semble bien révolue et les britanniques ont su habilement opérer un véritable retour en

force (multiplication des visites de haut niveau, participation aux manoeuvres militaires du pacte des cinq puissances, négociations sur la vente d'équipements militaires).

La Malaisie reste, en définitive, liée au monde occidental pour son développement économique et sa sécurité. L'accord des cinq nations, conclu en 1971 avec la Grande-Bretagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, donne lieu régulièrement à des manoeuvres conjointes.

Cependant la politique étrangère malaise tend peu à peu à adopter une approche plus "mondialiste" des relations internationales. Outre les liens traditionnels qui unissent la Malaisie et les "pays frères" islamiques et le soutien sans faille apporté à l'OLP (la Malaisie a été un des premiers pays à reconnaître l'Etat palestinien), de nouveaux centres d'intérêt apparaissent de plus en plus clairement. Après les Etats insulaires du Pacifique, l'attention s'est portée sur les Etats de l'océan Indien (Seychelles, Maurice), sur l'Afrique équatoriale, et, plus récemment, les autorités ont manifesté leur désir de développer leur réseau diplomatique en Amérique latine.

B. LES RELATIONS FRANCO-MALAISES

Avec la France, les relations sont devenues cordiales mais peu fournies depuis la première visite officielle en France d'un chef de Gouvernement malais : celle de Tengku Abdul Rahman en 1960.

Les rencontres des deux Premiers ministres, MM. Pierre Mauroy et Mahathir Mohamad, à Kuala Lumpur en décembre 1982 et à Paris en janvier 1984, ont marqué la volonté de rapprochement des gouvernements français et malaisien. Le dialogue s'est poursuivi avec les voyages de Mme Cresson (février 1984), de M. Bariani (juillet 1987), de M. Boyon (janvier 1988) et de M. Maurice Faure (janvier 1989) du côté français, et de MM. Leo Moggie, Ministre de l'Energie, des Postes et Télécommunications, en 1984, Tengku Razaleigh Hamzah, Ministre du Commerce et de l'Industrie, Anwar Ibrahim, Ministre de l'Education, Lim Keng Yaik, Ministre des Industries primaires, en 1987, Sabbaruddin Chik, Ministre de la Culture et du Tourisme, Ghafar Baba, Vice-Premier ministre en 1988, du côté malais.

La Malaisie apprécie le jugement positif que la France a été la première à porter sur l'ASEAN et sur son projet de

neutralisation de l'Asie du Sud-Est de 1971 (ZOPFAN). Elle se félicite de l'attitude de sympathie active que nous avons adoptée à l'égard des résolutions déposées par l'ASEAN aux Nations unies sur le problème cambodgien. Elle comprend notre volonté de maintenir le dialogue avec le Viêt-nam. Comme nous, la Malaisie est préoccupée par l'évolution de la situation politique au Proche-Orient, où elle s'efforce de maintenir une position d'équilibre.

Toutefois, des divergences sont apparues en ce qui concerne le traité sur l'Antarctique, la dénucléarisation de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique-Sud et la cause des indépendantistes de la Nouvelle-Calédonie. La Malaisie épouse, en général, avec vigueur les thèses tiers-mondistes.

CHAPITRE II

LA SITUATION ÉCONOMIQUE : LE RETOUR À LA CROISSANCE

L'année qui vient de s'écouler aura confirmé la phase d'expansion de l'économie malaise apparue en 1987 après la récession qui a sévi dans le pays en 1985 et 1986..

Le taux de croissance a atteint 8 % en 1988 et ne devrait pas se ralentir en 1989.

Mais cette croissance est menacée à terme par l'insuffisance de l'investissement et par les déficits publics.

Elle profite peu, en outre, à la présence européenne et française.

I. UNE REPRISE ECONOMIQUE PORTEE PAR L'AGRICULTURE ET L'INDUSTRIE, ET TIREE PAR L'EXPORTATION

La reprise de la croissance a été favorisée par les bons résultats du secteur agricole et forestier et par la hausse des cours -excepté pour le pétrole- des principales matières premières d'exportation (caoutchouc, huile de palme, étain...). Mais elle a également été portée par le secteur industriel, qui a bénéficié d'un affermissement de la demande interne et d'un accroissement significatif des exportations de produits manufacturés.

A. UNE CROISSANCE SOUTENUE DE L'AGRICULTURE MAIS UNE STAGNATION DU SECTEUR MINIER

Le secteur primaire a crû au taux de 4 % en 1986, 5,3 % en 1987 et 4,8 % en 1988. Sa croissance étant légèrement supérieure à celle du PIB, sa part est passée de 21,4 % à 21,5 %.

La croissance a été particulièrement forte en 1987 pour les bois bruts (+ 15 % soit 34,5 millions m³) ou débités (+ 18 % soit 6 millions m³) alors que l'année 1986 avait été défavorable (- 3 % et - 9 % respectivement). En outre, la vigueur de la demande mondiale a permis aux prix de croître avec le volume produit. L'année 1988 a été moins favorable.

L'augmentation de la production de cacao a été très élevée pour la troisième année consécutive (230.000 tonnes en 1988).

La production de caoutchouc a augmenté de 5 % en 1988 pour atteindre le chiffre record de 1.66 million de tonnes. La production des petites propriétés s'est accrue de 4,2 % ; celle des grandes a légèrement diminué (- 0,4 %). Cette croissance est due à l'amélioration des rendements car le nombre d'arbres en âge de produire est resté stable. En revanche, la surface plantée en hévéas a continué à diminuer légèrement. L'augmentation des prix a néanmoins permis une forte croissance en valeur. La Malaisie reste de loin le premier producteur, devant la Thaïlande (840 000 tonnes) et l'Indonésie.

Après deux années de diminution, la production de riz a augmenté de 2,6 % en 1988 et atteint 1,12 million de tonnes. Elle permet de couvrir les trois quarts de la consommation intérieure.

La production d'huile de palme a augmenté de 11 %, pour atteindre 5,1 millions de tonnes, ce qui fait de la Malaisie le premier producteur mondial.

La production en valeur du secteur minier a augmenté de 6,3 % en 1988 après avoir stagné en 1987. En effet, l'augmentation de la production de pétrole et de l'activité des carrières a plus que compensé le déclin de la production d'étain et de cuivre.

La production de pétrole brut (condensés inclus) a augmenté de 8,8 % pour atteindre une moyenne de 541.915 barils par jour (26,7 millions de tonnes par an) alors qu'elle avait légèrement régressé en 1987.

L'activité de *raffinage* a porté sur 159.948 barils par jour (+ 4,7 %), dont les trois quarts provenaient de la production locale de pétrole, ce qui signifie que l'essentiel de la production est exporté brut. D'où la construction en cours d'une nouvelle raffinerie à Malacca.

Le secteur du gaz connaîtra d'importants développements dans les années à venir avec la mise en oeuvre du *Peninsular Gas Utilisation Project Stage II (PGU II)* pour lequel des contrats ont été signés fin 1988-début 1989. Les travaux devraient être achevés dans le courant de 1991.

La production d'*étain* (29.000 tonnes, soit le premier rang mondial) a également décliné de 5 % en dépit de la croissance des cours internationaux. En effet, le rendement des mines exploitées a diminué. Depuis 1983, la baisse dépasse 30 %.

PRINCIPALES PRODUCTIONS

	1987	1988
Pétrole (<i>barils par jour</i>)	497 900	540 000
Gaz naturel (<i>millions de tonnes exportées</i>)	5,91	6,2
Caoutchouc (<i>millions de tonnes</i>)	1,58	1,61
Huile de palme (<i>millions de tonnes</i>)	4,5	5
Fèves de cacao (<i>milliers de tonnes</i>)	185	204
Bois (blocs de sciage) (<i>millions de m3</i>)	36,07	33,6
Etain concentré ou non (<i>tonnes</i>)	30,4	32

B. UNE FORTE CROISSANCE DU SECTEUR INDUSTRIEL, MAIS UNE DÉPRESSION DE LA CONSTRUCTION.

La reprise de l'industrie manufacturée constatée en 1986 (+ 7,5 %) s'est accélérée, pour atteindre 12 % en 1987 et 12,8 % en 1988, ce qui est supérieur au taux moyen constaté sur la période 1979-1984 (+ 8,5 %).

La croissance a été particulièrement forte ces deux dernières années pour les secteurs suivants :

- produits en caoutchouc (+ 32 % et + 7,5 %)
- machines électriques et électroniques (+ 31 % et + 18 %)
- produits chimiques (+ 7,8 % et + 18,8 %)
- transformation des minerais (+ 25,8 % et 22,4 %)

Elle a également été soutenue en 1988 pour l'alimentation (+ 9 %) et les produits chimiques (+ 8 %). En revanche, elle a été plus faible pour les produits pétroliers (+ 5 %) et le textile (+ 4,1 %).

L'activité a également été soutenue pour la production d'électricité, de gaz et d'eau (+ 8 %), ce qui correspond à la croissance en longue période pour ce secteur.

Les services ont commencé à bénéficier de la reprise de la croissance. L'année 1986 avait été défavorable aux services, notamment dans le secteur commerce (- 11 %) et le secteur financier (- 0,4 %). En revanche, en 1987, la croissance a été positive pour l'ensemble des branches, y compris le commerce (+ 3,5 %). Les transports ont continué à se développer (+ 6,8 % après + 6,1 %). Seul le secteur public a réalisé une moins bonne performance en 1987 (+ 2,5 %) qu'en 1986, ce qui traduit un effort de rigueur dans la gestion des finances publiques.

En 1988, la croissance des services aura atteint 7,2 %.

C. UNE CROISSANCE TIRÉE PAR LES EXPORTATIONS

En 1987, pour la troisième année consécutive, ce sont les exportations de biens et de services qui ont tiré la croissance du PNB en volume (+ 5,5 %). Toutefois, leur rythme de croissance s'est ralenti (+ 11 % environ en 1987 et 1988, après + 17,6 % en 1986). L'évolution des termes de l'échange ayant été favorable à la Malaisie, les exportations ont représenté 43 % de la demande globale contre une moyenne de 35 % les deux années précédentes et de 34 % sur la période 1979-1984. L'économie malaise est donc de plus en plus ouverte.

En 1988, la demande extérieure a été particulièrement soutenue dans les secteurs suivants : textiles, bois, plastiques, secteur électrique et électronique.

Après avoir régressé de 18 % en 1986 et avoir crû de 3,4 % en 1987, l'investissement privé a progressé d'environ 12 % en 1988.

En déclin de 10 % en 1986, puis en progression de plus de 1 % en 1987, la consommation privée a augmenté de 15,5 % en 1988.

D. UNE PERSISTANCE INQUIÉTANTE DU CHÔMAGE

En dépit de la reprise de la croissance, le chômage s'est accru en 1987 pour atteindre 8,7 %. En effet, la croissance de la population active (+ 3 %) a été supérieure à celle de l'emploi (+ 2,5 %).

L'augmentation des effectifs a été particulièrement rapide pour l'industrie (+ 6,2 %) ainsi que pour l'agriculture et l'exploitation forestière (+ 3 %). Elle a été plus faible dans le secteur des services (+ 2,2 %). En revanche, la dépression sévissant dans le secteur immobilier a provoqué la poursuite de la baisse des effectifs (- 5 %), mais à un rythme ralenti par rapport à 1986 (- 11 %).

En 1988, malgré la confirmation de la reprise, le taux de chômage reste proche de 9 %.

Il n'est pas surprenant dans ces conditions que la hausse des salaires se soit ralentie en 1987 (+ 4,7 %). Toutefois, elle a été plus forte dans le secteur industriel (+ 5,6 %) et dans l'agriculture (+ 7,9 %) où, en dépit du chômage, la situation était tendue sur le marché de l'emploi.

En dépit de la hausse des salaires et d'une politique monétaire "accommodante", le taux d'inflation est resté bas en 1987 : 1,1 % pour la péninsule malaise et un peu moins pour l'ensemble du pays. Mais il a atteint 3 % en 1988 et semble devoir être plus élevé encore cette année.

II. UNE CROISSANCE MENACÉE PAR L'INSUFFISANCE DE L'INVESTISSEMENT ET LE DÉFICIT DU SECTEUR PUBLIC

A. UNE FAIBLESSE PERSISTANTE DE L'INVESTISSEMENT LOCAL

L'un des points faibles de la Malaisie est l'insuffisance de l'investissement. En 1987, la FBCF totale a représenté 25 % du PNB contre 35 % en moyenne pour la période 1973-1983. La diminution a été continue depuis 1984 tant pour le secteur public que pour le secteur privé, chacun perdant cinq points par rapport à la période de référence. Certes, en 1988, l'augmentation de la F.B.C.F. privée aura été de 15 % et celle de la F.B.C.F. publique de 20 %. Mais, d'une part, le niveau atteint restera très inférieur à la période 1979/84 ; d'autre part, en ce qui concerne l'investissement privé, c'est le secteur pétrolier et les investissements étrangers, qui ont provoqué cette croissance.

Ce sont, en effet, les investisseurs étrangers qui sont les plus dynamiques, comme le montrent les statistiques de la MIDA (*Malaysian Industrial Development Authority*) : pour 1987, elle a approuvé des investissements pour un montant de 3,9 milliards ringgits.

Cet accroissement des investissements étrangers traduit l'intérêt que représente la Malaisie et résulte aussi des mesures prises depuis 1986 pour les encourager. En revanche, la diminution des investissements d'origine locale est inquiétante.

La faiblesse de l'investissement local est lié aux incertitudes politiques. En effet, les milieux d'affaires locaux, qui se recrutent essentiellement dans la communauté chinoise, sont inquiets des tensions raciales et politiques. Les événements du second semestre 1987 n'ont fait que renforcer leurs craintes et accroître les réticences à investir.

En privé, les responsables malais, y compris bumiputras, admettent que les autorités devraient prendre des mesures susceptibles de rassurer la communauté chinoise. A cet égard, la tentative de reprise en main de la classe politique par le Premier ministre, aussi surprenante soit-elle pour un observateur occidental, notamment en raison des méthodes employées, peut contribuer à apaiser certaines inquiétudes. Mais d'autres mesures seront encore nécessaires, particulièrement en ce qui concerne la redéfinition de la "nouvelle politique économique", qui arrive à échéance en 1990 et qui vise notamment à laisser au secteur privé la charge d'assurer le développement de l'économie dans les années à venir.

L'une des mesures prises dans le cadre de la "nouvelle politique économique" tendait à donner, d'ici à 1990, 30 % du capital des entreprises à la communauté bumiputra en réduisant celle des étrangers à 30 % et celle des chinois à 40 %. Ce projet a pris du retard puisque la part des bumiputras était évaluée à 18 % en 1985, celle des étrangers à 25 % et celle des autres malais à 57 %. Mais l'assouplissement de la règle en faveur des étrangers investissant en Malaisie dans des projets tournés vers l'exportation et le dynamisme des Chinois ne peuvent que retarder davantage le rééquilibrage souhaité.

La volonté de conforter la croissance et la modernisation de l'appareil de production en attirant les investissements étrangers a en effet été l'un des axes majeurs de la politique économique du gouvernement. L'assouplissement des réglementations existantes dans ce domaine (libéralisation des conditions exigées pour la mise en place de sociétés reposant à 100 % sur des capitaux étrangers) va dans ce sens. Les efforts continus des autorités pour améliorer l'image de marque du pays et s'opposer aux campagnes de presse jugées tendancieuses poursuivent le même objectif. Il en va de même des mesures de privatisation "à l'anglaise", concernant les aéroports, les activités liées au secteur pétrolier ou les télécommunications.

B. DES FINANCES EXTÉRIEURES ÉQUILIBRÉES MAIS DES FINANCES PUBLIQUES INTERNES DÉFICITAIRES

1. Des échanges extérieurs équilibrés

La bonne tenue des cours des principales matières premières produites par la Malaisie et l'amélioration de la compétitivité des produits manufacturés, grâce à la baisse du ringgit, ont entraîné une hausse des exportations en valeur (+ 26 % en 1987 et 26 % en 1988) et un excédent des échanges commerciaux.

COMPTES EXTERIEURS

	1987		1988	
	md rgt	%	md rgt	%
Agriculture	15.323	33,9	18513	33,4
- caoutchouc	3.917	8,7	5.256	9,5
- bois brut	4.280	9,5	4.007	7,2
- bois scié	1.758	3,9	1.844	3,3
- huile de palme	3.262	7,2	4.538	8,2
- autres	2.106	4,7	2.868	5,2
Produits énergétiques minéraux	9.222	20,4	9.250	16,7
- étain	840	1,9	911	1,6
- pétrole	6.290	13,9	6.128	11,0
- gaz	1.742	3,9	1.885	3,4
- autres	350	0,8	326	0,6
Produits manufacturés	20.255	44,8	26.917	48,5
Autres	381	0,8	803	1,4
TOTAL	45181	100,0	55.483	100,0

Source : Agence Financière pour l'ASEAN

La croissance rapide des exportations, la réduction de la dette et sa restructuration ont permis de faire baisser fortement le ratio du service de la dette ; hors paiements anticipés, il est retombé à 13,3 % l'an dernier contre 17,7 % en 1986.

Toutefois, la balance des paiements a été déficitaire de 1,1 milliard de ringgits (excédent de 2,9 milliards en 1987). Les réserves de changes ont donc diminué d'autant.

Fin 1988, les réserves s'établissaient à 18,3 milliards de ringgits, soit 5,1 mois d'importations (19,5 milliards et 7,4 mois fin 1987).

2. Le déficit du secteur public reste excessif

Le déficit du secteur public consolidé (collectivités locales comprises) pour 1988 reste à un niveau élevé : 4,3 milliards de ringgits, ce qui représente encore 4,8 % du P.I.B. contre 6,5 % en 1987 et 12,5 % en 1986.

L'essentiel du déficit provient du budget fédéral, qui reste fortement déséquilibré.

Le niveau élevé des déficits publics et les explications officielles laissent penser que le budget de 1989 serait un budget de rigueur. Telle n'a pas été, en définitive, l'orientation retenue. En outre, l'objectif du Gouvernement fédéral d'équilibrer les recettes globales et les dépenses de fonctionnement d'ici à 1990 ne paraît pas suffisamment ambitieux. Le projet de loi de finances, pour 1989 a, il est vrai, été bien accueilli par les milieux d'affaires. Cette loi de finances comporte notamment plusieurs mesures destinées à stimuler l'investissement privé, telles que l'assouplissement des règles d'amortissement et la réduction de l'impôt sur les sociétés (fixé à 35 %), la fiscalité des entreprises étant désormais comparable à celle des autres pays de la région. Mais l'accroissement des dépenses envisagées (+ 7,3 %) s'accompagne d'un relèvement du salaire des fonctionnaires de 15 %, le traitement des agents publics ayant été pratiquement gelé au cours de la période d'austérité qui avait jusqu'ici prévalu.

En conclusion, si le programme d'ajustement lancé en 1982 a permis l'amélioration de l'environnement international et, la dévaluation du ringgit aidant, la résorption du déficit extérieur, il n'en a pas été de même en matière de finances internes.

L'amélioration des comptes du secteur public constitue donc une priorité pour les années à venir.

III. LES RELATIONS ECONOMIQUES DE LA MALAISIE AVEC L'EUROPE ET LA FRANCE

Comme dans les autres pays d'Asie visités par la délégation, la CEE arrive au troisième rang, loin derrière le Japon et les Etats-Unis, aussi bien en tant que partenaire commercial qu'en tant qu'investisseur, et la présence française se caractérise par sa faiblesse.

PRINCIPAUX PARTENAIRES COMMERCIAUX EN 1986

Clients :

Japon : 21,6 %

ASEAN: 21,5 % (dont Singapour 17 %)

Etats - Unis : 16,5 %

CEE : 14 % (dont RFA 3,6 % ; Grande-Bretagne et Pays-Bas 3,4 % ; France 1,4 %)

Corée : 5,2 %

Fournisseurs :

ASEAN : 21,5 % (dont Singapour 15 %)

Japon : 20,5 %

Etats-Unis : 18,8 %

CEE : 14 % (dont RFA et Grande Bretagne 4,5 % ; France 2,1 %)

Arabie séoudite : 4,4 %

PRINCIPAUX INVESTISSEURS ETRANGERS

(en % du total des investissements effectués)

- | |
|-----------------------------|
| 1) Japon : 18 % |
| 2) Grande-Bretagne : 17,6 % |
| 3) Etats-Unis : 10 % |
| 4) RFA : 2,4 % |
| 5) Pays-Bas : 2 % |
| 15) France : 0,5 % |

A. LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET LA MALAISIE

L'attitude de la Malaisie vis-à-vis de la CEE se caractérise, elle aussi, par le souhait d'une plus grande présence européenne permettant de faire contrepoids à l'influence japonaise, mais, en même temps, par la crainte, fréquemment exprimée par les autorités malaises, de voir la CEE, avec l'échéance de 1992, se refermer sur elle-même. Le mythe de la constitution d'une "forteresse européenne" rencontre un écho certain dans ce pays de plus en plus ouvert sur le monde.

Les relations contractuelles entre la CEE et la Malaisie sont réglées dans le contexte plus large de l'accord de coopération CEE-Asean signé en mars 1980.

Depuis juillet 1988, la Malaisie joue, au sein de l'Association, le rôle de pays coordinateur vis-à-vis de la CEE pour une période de trois ans (1988-1991).

La balance commerciale de la CEE avec la Malaisie est traditionnellement déficitaire :

	1979	1983	1984	1985	1986	1987
Déficit CEE (millions d'ECU)	837	417	789	1 136	851	1 154

Les principaux produits exportés par la Malaisie concernaient, en 1987 : le matériel électronique (22 %), le caoutchouc (16,9 %), les textiles (8,5 %), l'huile de palme (6,8 %).

La Communauté occupe la troisième place, après le Japon et les Etats-Unis, comme importateur et exportateur dans le commerce de la Malaisie.

La CEE absorbe 14,3 % des exportations de la Malaisie et fournit 13,4 % des importations de la Malaisie. Le Japon représente 21,6 % des exportations, 20,5 % des importations, et les Etats-Unis 16,5 % des exportations et 18,8 % des importations.

Les échanges commerciaux entre la Malaisie et la CEE sont en fait concentrés sur quelques Etats membres :

Les importations de la CEE en provenance de la Malaisie se décomposent comme suit :

- RFA : 28,4 % (des importations totales de la CEE),
- Royaume-Uni : 20,0 %
- Pays-Bas : 14,6 %
- France : 14,8 %

Les exportations de la CEE vers la Malaisie sont assurées par :

- la RFA à hauteur de 33,0 %
- le Royaume-Uni : 31,0 %
- la France : 11,1 %
- les pays-Bas : 8,0 %.

La France enregistre un déficit de 213 millions d'ECU.

Les relations entre la CEE et la Malaisie sont relativement peu conflictuelles. La Malaisie n'a pas de revendications spécifiques à l'égard de la CEE, hormis des demandes "classiques" de l'ensemble des pays de l'ASEAN : l'amélioration du

système des préférences généralisées (SPG), l'élimination des barrières tarifaires, la mise en cause du projet de taxe communautaire sur les matières grasses et la crainte d'un nouveau protectionnisme que pourrait susciter la création du grand marché en 1992. L'accès au marché européen revêt en effet un caractère essentiel pour les exportations de produits de base de la Malaisie.

Compte tenu de sa richesse relative, la Malaisie n'est pas bénéficiaire de l'assistance financière et technique de la CEE. Cependant, celle-ci participe aux projets de développement régional conçus par l'ASEAN (par exemple, le projet financé en 1983 par la CEE pour un montant de 7,5 millions d'ECU et portant sur la réalisation d'un centre de recherche sur le bois).

Par ailleurs, un "comité conjoint d'investissement" CEE-Malaisie a été mis en place le 6 avril 1987.

L'ouverture actuelle de la Malaisie aux investissements étrangers est une chance que l'Europe doit saisir si elle veut améliorer ses positions face au Japon et aux Etats-Unis.

B. LA FAIBLESSE DE LA PRÉSENCE FRANÇAISE

Longtemps négligeable par suite d'une méconnaissance réciproque, de la vive concurrence japonaise, sud-coréenne et anglo-saxonne, ainsi que des craintes suscitées chez nos hommes d'affaires par certaines manifestations de nationalisme économique, notre coopération n'a pris un certain essor qu'à partir de 1982, pour subir en 1986 les effets de la récession économique malaise.

Nos échanges commerciaux demeurent modestes. La France est le dixième fournisseur de la Malaisie, son quinzième client et représente 2,3 % des échanges de ce pays, la Malaisie étant notre quarante-quatrième fournisseur (0,2 % de nos importations) et notre soixante-quatorzième client (0,09 % de nos exportations).

Nos échanges sont structurellement déficitaires.

En 1987, notre taux de couverture a encore diminué, essentiellement en raison d'une augmentation de nos importations.

RELATIONS COMMERCIALES

Nombre d'entreprises françaises dans le pays : 60
Rang de la France dans les importations totales du pays : 12ème
Part de marché : 1,6 %
Principales exportations françaises :
- Produits industriels élaborés : 50,8 %
- Produits intermédiaires (chimiques, métallurgiques) : 26,5 %
- Produits agro-alimentaires : 22,3 %

Rang de la France dans les exportations totales du pays : 15ème
Principales importations françaises :
- Electronique : 32,4 %
- Caoutchouc : 25,4 %
- Produits agro-alimentaires : 23,7 %

BALANCE COMMERCIALE

	1983	1984	1985	1986	1987
Export. fr.	1 280	1 720	1 140	740	905
Import. fr.	2 130	2 900	2 910	2 340	2 863
Solde	- 850	- 1 180	- 1 770	- 1 600	1 958
Taux de couverture	60 %	59,5 %	39,3 %	32,0 %	31,6 %

L'érosion de notre part de marché est préoccupante. Certes, la France n'est pas la seule à régresser, d'autres concurrents occidentaux ayant subi également ce glissement. Cependant, non seulement ces pays partaient de positions nettement plus fortes en valeur absolue (Etats-Unis, Grande-Bretagne, RFA), mais ils ont perdu proportionnellement moins de terrain.

En 1987, la France est le douzième fournisseur avec 1,6 % du marché, soit 7,4 % des ventes japonaises, 8,5 % des ventes américaines, 37,4 % des ventes britanniques, 37,9 % des ventes

allemandes, 38,7 % des ventes australiennes. Nous l'emportons cependant nettement sur les autres pays de l'OCDE : Canada (seizième rang), Italie (dix septième rang), Belgique (dix huitième rang), Suède (vingtième rang), Pays-Bas (vingt et unième rang), Nouvelle-Zélande (vingt quatrième rang), Suisse (vingt cinquième rang).

Derrière un Japon, toujours hégémonique (21,7 % du marché), on trouve de plus en plus dans le peloton de tête des fournisseurs de la Malaisie les N.P.I. d'Asie, certains améliorant rapidement leur part de marché : Singapour : troisième fournisseur (14,8 %, mais en régression) ; Taïwan : septième fournisseur (3,8 % en progression rapide) ; Thaïlande : huitième fournisseur (3,5 % mais en régression) ; Chine : neuvième fournisseur (2,9 % en progression régulière) ; Corée : dixième fournisseur (2,6 % en progression rapide) ; Hong Kong : onzième fournisseur (2,2 % en progression régulière) ; Indonésie : treizième fournisseur (1,4 % en progression régulière).

De même, les achats français à la Malaisie demeurent encore à un niveau relativement modeste.

La France est en 1987 le quinzième client, recevant 1,3 % des exportations malaises. On retrouve devant elle les 11 pays fournisseurs mentionnés, plus trois autres pays : les Pays-Bas (cinquième client), l'Inde (huitième client) et les Philippines (treizième client).

Nos ventes d'équipements professionnels, en augmentation de 35 %, ont représenté 66 millions de francs en 1987 (40 % de nos exportations). Par comparaison, rappelons qu'en 1984 ce secteur avait représenté 1 037 millions en raison des contrats des centrales électriques de Port Klang et Paka. Les progressions les plus importantes concernent en 1987 le matériel électrique (+ 112,8 %), le matériel électronique professionnel (+ 58,9 %), les instruments et le matériel de précision (+ 41,5 %) et les machines et appareils mécaniques (+ 17,1 %).

Les produits intermédiaires (métaux, produits chimiques, etc...) constituent traditionnellement notre second poste d'exportation, très dépendant de l'activité générale du pays. La reprise de celle-ci se reflète dans nos ventes qui atteignent 240 MF (+ 24 %). En 1988, elles augmentent encore de 44 %, surtout pour les produits chimiques (248 MF).

Les produits agro-alimentaires constituent notre troisième poste d'exportation vers la Malaisie. Les ventes de ce secteur ont atteint 200 MF (+ 9,6 %) en 1987 (204 MF et + 40 % pour les neuf premiers mois 1988). Les trois quarts de ces ventes

consistent en eau-de-vie, la Malaisie étant le septième client de la France pour le cognac. Nos ventes d'autres produits alimentaires sont loin d'être à la mesure des potentialités du marché : 44 MF en 1987, et 30 MF pour les neuf premiers mois 1988. Elles sont en diminution régulière. Des actions systématiques de promotion devraient être réalisées, avec la SOPEXA et le CFCE.

Les entreprises françaises sont de plus en plus fortement représentées (30 bureaux en 1981, 73 aujourd'hui). Mais la position de la France par rapport aux autres investisseurs reste extrêmement modeste malgré une législation relativement libérale et la signature en 1975 d'un accord bilatéral de garantie des investissements particulièrement favorable.

Les relations financières entre la France et la Malaisie ont été régies à partir de 1982 par de nombreux protocoles. Pourtant, aucun grand contrat n'a pu être enlevé en 1986 et 1987. Ces difficultés s'expliquent par un certain nombre de facteurs qui se conjuguent : la crise économique traversée par la Malaisie en 1985, 1986 et au début de 1987 et l'absence de grands contrats d'équipement depuis le succès, début 1986, de Merlin Gérin (sous-stations électriques). En effet, plus que leurs concurrentes, les entreprises françaises se sont concentrées sur les marchés d'Etat, très touchés par le ralentissement des dépenses publiques.

Mais la faiblesse de la présence française s'explique aussi par le manque de compétitivité de nos entreprises. Nos principaux concurrents n'hésitent pas à jouer sur leurs marges, chose que peu de sociétés françaises acceptent de faire.

Pourtant, la forte reprise économique, l'adoption d'un coût d'investissement très favorable aux investisseurs étrangers et la détente des changes ouvrent des perspectives prometteuses.

La situation est redevenue très favorable à la participation de sociétés françaises à de nombreux projets d'équipement, mais aussi à la fourniture de biens de consommation sur ce marché relativement ouvert, où l'accroissement du niveau de vie de la population (17 millions d'habitants) permet une diversification des débouchés.

Certaines de nos grandes sociétés d'ingénierie et de fournitures d'équipement sont représentées activement et peuvent espérer obtenir des commandes substantielles. La société Entrepose vient, d'ailleurs, de se voir confier la responsabilité de la construction du gazoduc transmalais. D'autres s'intéressent à des projets dans le domaine des autoroutes (Transroute, Bouygues, GTM, Bec, CGA-HBS, Garon-Bedel, etc...), dans l'électricité (Alstom, Merlin-Gerin, Câbles de Lens, MAEC, etc...), des télécommunications (Thomson-

CSF), des adductions et du traitement de l'eau (Lyonnaise des Eaux, Degremont, Générale des eaux), des équipements d'hôpitaux, des tuyauteries industrielles (Boccard), des complexes pétroliers et pétrochimiques (Technip), des études d'aménagements urbains, portuaires et touristiques (Sogelerg, BCEOM, etc...), des transports aériens (UTA, Aéroports de Paris, Airbus Industrie), de l'exploration pétrolière (Elf Aquitaine), des services financiers (Indosuez, BNP, Sogelease, UAP, etc...), de l'hôtellerie et de la restauration (Club Méditerranée, Accor, SHRM), etc... La concurrence internationale se montre évidemment extrêmement vive.

Mais c'est dans le secteur des biens de consommation que la présence française paraît bien faible. En dehors du cognac, des parfums et de l'assemblage annuel de quelques centaines de voitures Peugeot, les produits français sont inexistant. Ce secteur, compte tenu du caractère très libéral de l'économie malaise, offrira de plus en plus d'opportunités. Certaines pourraient être saisies grâce à des actions traditionnelles de prospection et de promotion, auxquelles beaucoup de nos entreprises ne se décident pas à consacrer le minimum de temps et de moyens nécessaires. Mais des investissements locaux, en capitaux, en techniciens et en savoir-faire, créant l'environnement et l'ancrage qui entraîneront des flux durables de fournitures complémentaires dans les secteurs considérés sont indispensables pour assurer une présence économique française durable.

TROISIÈME PARTIE

SINGAPOUR

UNE CITÉ ÉTAT EN ROUTE POUR L'AN 2000

PRINCIPAUX INDICATEURS

Superficie	622,60 km ²
Population	2,6 Mds (Chinois 76,1 % ; Malais 15,1 % ; Indiens 6,5 %)
Densité	4 210 hab./Km ²
Taux d'alphabétisation	85 %
Croissance démographique	1,1 %
PNB/habitant	7 900 USD
Taux de croissance du PIB	+ 10,9 %
Solde de la balance commerciale	- 4,7 milliards USD
Balance courante	+ 3,3 Md USD
Inflation	0,5 %
Dette extérieure	0,2 Md USD
Ratio du service de la dette	1,3 %
Réserves en devises	15,7 Mds USD

Part des principaux secteurs d'activités dans le PIB :

- Construction	3,2 %
- Industrie	26,8 %
- Services	65 %

Principales activités :

Raffinage pétrolier : 2e ou 3e centre du monde : capacité de 1,1 M.b/j
 Pétrochimie : éthylène (300 000 T/an), propylène, acétylène, butadiène (60 000 T)
 Construction et réparation navales, industrie électronique, traitement du caoutchouc.

Principaux postes du commerce extérieur

Exportations (en % des exportations totales) :

. Matériel utilitaire	38,6 % (dont électrique 20,8%)
. Produits pétroliers raffinés	20,7 %
. Produits agro-alimentaires :	5,3 % (dont café et épices 2,7 %)
. Habillement	3 %
. Caoutchouc	2,7 %

∩ Importations (en % des importations totales) :

. Matériel utilitaire	37,4 %
. Pétrole brut	19,7 %
. Biens d'équipement industriels	13,7 %
. Biens d'équipement professionnels	8,7 %

CHAPITRE PREMIER

LA SITUATION POLITIQUE DE SINGAPOUR

"Moving moving moving !" Ce sont sans doute ces mots, répétés inlassablement et traduisant l'obsession du changement, de la mobilité et de la modernité qui ont le plus frappé la délégation.

Cette Cité Etat de 622 km², située sur une île de 575 km² et plusieurs îlots adjacents, à l'extrémité sud de la péninsule malaise, est en effet en route pour l'an 2000.

Au coeur des voies de communication, qu'elles soient maritimes ou par voie hertzienne, faisant de l'exiguïté de son territoire et de la faiblesse de sa population (2,7 millions d'habitants dont 27,7 % de Chinois) un atout et non un handicap, Singapour, le premier des nouveaux pays industriels, regarde résolument vers l'avenir.

I. LA VIE POLITIQUE INTÉRIEURE

A. L'ÉVOLUTION POLITIQUE DE SINGAPOUR

Devenu dès le XIII^e siècle le lieu de passage privilégié des navires marchands de l'archipel indonésien, le Singapour moderne apparaît au XIX^e siècle lorsque Sir Stamford Raffles, en quête d'une nouvelle implantation commerciale britannique, fonde le port en 1819.

Favorisé par son emplacement géographique exceptionnel, l'essor de Singapour, devenu en 1867 colonie de la couronne, est encore stimulé par l'ouverture du canal de Suez en 1869.

Au cours du XIXème siècle, l'immigration se poursuit à un rythme très rapide. Chinoise à l'origine, "coolies" pour la plupart, elle se diversifie à la fin du siècle pour englober d'importantes vagues de travailleurs indiens amenés par l'autorité britannique.

La seconde guerre mondiale marque profondément la mentalité collective. Réputé imprenable par le colonisateur britannique, qui avait tourné toutes ses défenses vers le sud, Singapour tombe le 15 février 1942 aux mains de l'armée japonaise, arrivée, contre toute attente, par le nord. Le prestige britannique est irrémédiablement atteint et trois années d'une occupation douloureuse s'annoncent plus particulièrement pour la population chinoise.

L'après-guerre marque une nouvelle rupture. La population de Singapour revendique une plus grande participation politique. Le premier pas est franchi en 1948 avec la tenue des premières élections concernant six sièges des vingt-deux membres du Conseil législatif, les seize autres étant nommés. Mais l'autorité britannique s'était peu à peu faite à l'idée de transférer le pouvoir à une élite formée à l'anglaise ; elle avait au contraire négligé les milieux d'éducation chinoise, qui vont rapidement se radicaliser et devenir, vers 1955, un important foyer d'agitation politique infiltré d'éléments communistes de plus en plus actifs et revendiquant l'autonomie interne. Les autorités britanniques concèdent alors une nouvelle constitution laissant une plus large autonomie à Singapour. Ainsi est créé un conseil de neuf ministres, compétents pour tous les dossiers, excepté la défense, la sécurité intérieure et les affaires étrangères. Un ministre principal (*Chief Minister*), dirigeant de la majorité du conseil législatif, peut recommander six des neuf ministres.

Les élections de 1955 constituent un événement politique majeur. Pour la première fois, une consultation électorale mobilise des foules nombreuses. Le *Labour Front*, dirigé par David Marshall, remporte le plus grand nombre de sièges : dix contre trois seulement à son rival du *People's Action Party* (PAP), fondé l'année précédente par Lee Kuan Yew et plusieurs autres militants. Mais, très rapidement, le gouvernement formé par David Marshall doit faire face à la violence et à des affrontements de rue : conflits du travail, grèves, échauffourées meurtrières, attentats se multiplient, le plus souvent orchestrés par les communistes.

Le gouvernement Marshall se heurte, en outre, aux critiques virulentes de l'opposition au Parlement, notamment sur l'attitude à adopter envers les communistes, avec lesquels Lee Kuan Yew recommande une alliance tactique pour mettre fin définitivement à la présence coloniale. David Marshall, qui ne souhaite pas traiter avec les communistes, s'engage personnellement auprès de l'opinion à obtenir des Britanniques, par la négociation, l'autonomie interne. Les conversations de Londres n'ayant pas abouti, il démissionne en 1956 et laisse son poste à son adjoint au gouvernement, Lim Yew Hock.

La violence politique ne fait qu'empirer. Lim Yew Hock remporte quelques succès dans la lutte contre les communistes, n'hésitant pas à s'attaquer aux organisations chinoises. Au terme de près d'un an de pourparlers, il finit par obtenir de Londres l'application à Singapour de la formule complète du *self government* en 1959. Dès lors, Singapour n'est plus une colonie. Des élections sont organisées qui confirment la percée spectaculaire du Parti d'Action Populaire (PAP). Celui-ci remporte quarante trois sièges et 53 % des voix contre trois sièges seulement quatre ans auparavant. Pour le *Labour* qui n'obtient que quatre sièges, c'est un échec cuisant.

Une fois au pouvoir, le PAP de Lee Kuan Yew fixe comme priorité le rétablissement de l'ordre public afin de pouvoir relancer l'économie. Les organisations communistes sont impitoyablement pourchassées au titre de l'*Internal Security Act*, leurs chefs arrêtés et les sociétés secrètes chinoises peu à peu démantelées.

Néanmoins, la coexistence de Singapour, ville chinoise, et de son voisin malais au sein d'une même fédération s'avère difficile. La création en 1963 de la Grande Malaisie permet de regrouper le nord de Bornéo, la Malaisie et Singapour. Mais la Cité Etat est contrainte deux ans plus tard de quitter la Fédération et proclame son indépendance le 9 août 1965.

Depuis cette date, aucune crise politique majeure n'est venue affecter Singapour. L'histoire du pays est jalonnée de succès économiques, condition essentielle de sa survie lors de ses premières années d'existence.

A partir du milieu des années quatre-vingt, Singapour semble être entré dans une période de transition. Après des élections en 1984, lors desquelles le Parti d'Action Populaire avait remporté 77 des 78 sièges à pourvoir, Lee Kuan Yew avait commencé à renouveler la direction du parti et de l'Etat en remplaçant les "pères fondateurs" par une nouvelle génération de technocrates choisis par lui. Les élections anticipées de 1988, dans lesquelles l'opposition avait pourtant placé beaucoup d'espoir, lui ont permis d'accélérer ce

renouvellement tout en confirmant la grande stabilité du corps électoral.

Les électeurs qui votaient pour la première fois, soit près de 20 % de l'électorat, ont "agi comme leurs aînés", a estimé M. Lee Kuan Yew. Les résultats du scrutin sont, en effet, comparables à ceux de 1984. Le PAP a obtenu 63,1 % des suffrages et remporté 80 des 81 sièges à pourvoir. L'opposition, avec 34,7 % des suffrages, demeure avec un seul député : M. Chian See Tong.

Un léger remaniement a eu lieu fin 1988, M. Lee Kuan Yew étant décidé à prolonger la période d'observation des nouvelles équipes qu'il met en place en vue de la relève des générations. Par l'implication sans cesse croissante de jeunes ministres dans les affaires de la Cité Etat, M. Lee Kuan Yew continue, en effet, à préparer sa succession. Parmi les personnalités de premier plan de la nouvelle génération de dirigeants, figure, par exemple, son fils aîné, le Général Lee Hsien Loong, Ministre du Commerce et de l'Industrie et second Ministre de la Défense. Il a, en outre, confirmé son intention de laisser prochainement sa place à M. Goh Chok Tong, Vice-Premier ministre et Ministre de la Défense, pour se réserver, avec des pouvoirs accrus, la présidence de la République.

Enfin, M. Lee Kuan Yew a indiqué que même s'il n'était pas candidat à cette fonction, il proposerait un amendement à la Constitution afin de renforcer la fonction présidentielle actuellement essentiellement honorifique.

B. LE RÉGIME SINGAPOURIEN

Singapour est une République parlementaire monocamérale, indépendante depuis 1965, aux institutions inspirées de la tradition britannique. Le Premier Ministre détient l'essentiel du pouvoir. Le Parlement, élu au suffrage universel (système britannique, majoritaire à un tour, mêlant scrutin uninominal et scrutin de liste suivant les circonscriptions), élit, pour quatre ans, un Président de la République aux fonctions actuellement honorifiques et purement représentatives. Mais les pouvoirs du Président et son mode d'élection risquent d'être, dans les mois à venir, l'un des points de conflit entre l'opposition, qui craint un Président trop puissant disposant d'un Parlement à sa dévotion, et le PAP, qui insiste sur la nécessité de prévenir tout aventurisme financier et préconise que seul le Président puisse aliéner les finances de l'Etat.

Le pouvoir législatif est détenu par une seule Chambre composée de 81 députés, élus pour un mandat de cinq ans mais, qui peut être interrompu par une dissolution, comme ce fut le cas pratiquement depuis 1968. Chaque citoyen de 21 ans au moins dispose du droit de vote. Le vote est obligatoire.

Le Président nomme Premier ministre le leader de la majorité parlementaire. Sur recommandation du Premier ministre, le Président de la République nomme les Ministres du gouvernement; le cabinet ainsi formé est responsable devant le Parlement.

En fait ce régime appartient à la catégorie des "démocraties autoritaires".

L'opposition fait, en effet, l'objet d'un contrôle légal rigoureux. L'*International Security Act* (ISA), mis en place à l'origine pour lutter contre la "subversion communiste", autorise la détention sans procès de simples suspects. C'est ainsi que vingt-deux leaders de l'opposition et membres du barreau avaient été arrêtés en mai-juin 1987 après la découverte d'un complot marxiste dont la réalité laisse sceptiques certains officiels eux-mêmes. Certes, deux d'entre eux seulement restent aujourd'hui détenus : l'avocat Tee Soh Lung et celui qui était considéré comme l'un des cerveaux du complot, M. Vincent Cheng.

Mais la pression semble s'accroître sur les milieux judiciaires et, notamment, sur les membres du barreau. Les avocats radiés du barreau sont, en effet, nombreux, depuis le 17 février, du fait d'une série de modifications à la loi sur la profession juridique, leur droit d'appel a été limité. L'avocat de M. Vincent Cheng, Me Anthony Lester, directeur de l'Institut britannique des droits de l'homme, n'est plus autorisé à exercer à Singapour malgré les "regrets" de Londres.

En outre, des dispositions législatives approuvées par le Parlement, en février 1988, aggravent les peines infligées aux organisateurs de "rassemblements illégaux" ainsi qu'aux participants. Mais, surtout, ces dispositions abolissent "l'*habeas corpus*", c'est-à-dire la possibilité pour des avocats ou pour des personnes détenues en vertu de l'ISA d'introduire un recours devant le Conseil privé (*Privy Council*) de Londres.

Enfin, ne peut être ignoré le contrôle rigoureux exercé sur l'information ainsi que sur la vie familiale. Ainsi, le mariage avec un étranger est-il sévèrement contrôlé et, après le mot d'ordre : "deux c'est assez", qui visait à dissuader les naissances, le régime, craignant le déclin de la population, notamment chinoise, a lancé, en

septembre 1986, le nouveau slogan : "Au moins deux. Trois c'est mieux".

Mais les derniers résultats électoraux confirment que ce mélange de démocratie et d'autoritarisme n'est pas désavoué par l'opinion. La solidarité d'une population chinoise confrontée à l'hostilité latente de ses voisins malais ou indonésiens et l'incontestable réussite économique dans une région du monde marquée par la pauvreté confortent la stabilité du régime.

II. LES RELATIONS EXTÉRIEURES

A. LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE SINGAPOUR

Singapour poursuit une politique extérieure réaliste, bien adaptée à la situation et à la dimension de la Cité Etat. Les priorités du Gouvernement sont d'abord régionales, ensuite économiques.

Au plan régional, Singapour, à majorité chinoise, isolé dans un environnement dominé par les Malais-Indonésiens musulmans, s'est soucié avant tout d'améliorer ses relations avec ses voisins immédiats.

Longtemps méfiants, voire conflictuels, les rapports avec Kuala Lumpur ont bénéficié en 1988 de multiples gestes d'apaisement dont les manifestations officielles ont été la visite du roi Agong à Singapour et celle de M. Lee Kuan Yew en Malaisie (c'est à cette dernière occasion que fut signé un accord d'achat d'eau et de gaz qui renforce la coopération entre les deux pays). Il reste que, si les deux nations sont de plus en plus interdépendantes sur le plan économique, il faudra encore attendre quelque temps pour que s'apaisent définitivement les tensions héritées du passé.

Avec l'Indonésie, les relations sont meilleures et marquées par de fréquentes rencontres entre les jeunes ministres singapouriens et leurs homologues indonésiens.

Enfin, la Cité Etat joue à fond la carte de la coopération au sein de l'ASEAN, qui lui fournit un cadre où elle peut se faire entendre grâce aux atouts que lui fournissent sa réussite

économique, sa stabilité politique et le prestige de son Premier ministre.

Les Singapouriens y défendent le libre-échange et s'attachent à préserver la cohésion de l'organisation. Le point d'application privilégié de cette politique reste la question cambodgienne : Singapour tente de maintenir une approche équilibrée vis-à-vis tant de Bangkok que de Jakarta et soutient les initiatives du Prince Sihanouk, considéré comme le seul garant possible d'une véritable solution politique, qui implique à la fois le retrait des troupes vietnamiennes et l'élimination de la menace des Khmers rouges.

Dans ses relations avec le reste du monde, Singapour a toujours accordé un caractère prioritaire à la défense des intérêts du camp occidental et à la préservation de la liberté des échanges, condition de sa prospérité.

Ses relations avec les Etats-Unis sont tout à fait privilégiées en dépit des manifestations d'humeur provoquées, d'un côté, par la décision américaine d'exclure Singapour de la liste des pays bénéficiant des préférences généralisées et, d'un autre côté, par le peu de cas que les Singapouriens font du respect des droits de l'homme et des libertés publiques. Après une période de tension, marquée par l'expulsion d'un diplomate américain, soupçonné de travailler à l'émergence d'une alternative libérale, tout est rentré dans l'ordre : les Etats-Unis restent le principal protecteur, le premier investisseur global et le premier marché d'exportations. Les Singapouriens estiment que les Etats-Unis doivent continuer à exercer toutes leurs responsabilités dans la zone Asie-Pacifique et qu'il faut les y aider. D'où leur soutien au maintien des bases aux Philippines et de larges facilités portuaires accordées à la flotte américaine. Le Japon, en dépit du prestige que lui vaut sa réussite économique, est encore perçu avec méfiance, il n'en reste pas moins un partenaire économique essentiel et courtisé, dont on recherche, avec succès d'ailleurs, les investisseurs.

Les relations avec l'U.R.S.S. restent médiocres en dépit des efforts déployés localement par Moscou (envoi fréquent de responsables politiques et économiques, développement de la coopération culturelle et technique). Les propositions de M. Gorbatchev en matière de politique asiatique sont encore accueillies avec réserve. Singapour attend de la diplomatie soviétique qu'elle incite le Viêt-nam à se retirer du Cambodge, mais reste attentif à la puissance de la force militaire soviétique dans la région.

Pour le reste, c'est le développement des relations économiques qui dicte les actions et les initiatives de Singapour.

C'est ainsi que l'absence de relations diplomatiques avec Taiwan et la Chine n'empêche pas le développement de fructueux échanges économiques et la multiplication de visites politiques au plus haut niveau.

Singapour n'a, en effet, pas encore normalisé ses relations avec la Chine et entend être le dernier pays de l'ASEAN à le faire, aussi bien pour des motifs tactiques (susceptibilité de ses voisins non chinois) qu'en raison de l'appui longtemps fourni par Pékin aux partis communistes d'Asie du Sud-Est. Mais les échanges commerciaux entre les deux pays se développent ; Deng Xiao Ping a visité la petite République en 1978, tandis que M. Lee Kuan Yew et ses ministres se rendaient à plusieurs reprises à Pékin. Certains signes de réchauffement entre Pékin et Singapour ont pu être relevés dernièrement. Ainsi, l'ancien Vice-Premier ministre de Singapour, M. Goh Keng Swee, est engagé par le gouvernement chinois comme "conseiller pour les zones économiques spéciales" ; le Major Fong Sip Chee, ancien Ministre d'Etat de la Culture a été, pour sa part, nommé "conseiller pour la zone de développement économique et technologique de Tianjin". Cela n'empêche pas que des liens commerciaux très étroits existent par ailleurs avec Taiwan. En outre, les événements récents en Chine risquent de remettre en cause cette évolution.

Les pays européens sont perçus essentiellement comme des clients et des investisseurs potentiels. L'Europe communautaire n'a pris que très récemment place dans la réflexion des responsables singapouriens à la fois intéressés et inquiétés par la perspective du grand marché de 1992.

Lors d'un discours prononcé après les dernières élections de 1988, devant le "*Singapour Press Club*" afin d'exposer les grandes lignes de la politique extérieure de la Cité Etat, le nouveau ministre des Affaires étrangères, M. Wong Kan Seng, a souligné la continuité de cette politique et a démenti les spéculations sur une politique étrangère plus ambitieuse abandonnant la discrétion qui caractérise l'attitude actuelle : "Singapour n'a pas l'ambition de jouer un rôle significatif dans les affaires internationales. Nous connaissons nos forces et nos limites. Nous ne recherchons un rôle moteur ni au sein de l'ASEAN ni dans quelque autre enceinte internationale", a souligné le ministre, qui, de fait, a borné ses propos au seul cadre régional et n'a fait allusion ni aux pays européens ni à la communauté européenne.

B. LES RELATIONS FRANCO-SINGAPOURIENNES

Avec la France, les relations politiques sont anciennes puisqu'un Consulat de France a été installé à Singapour vingt ans à peine après la fondation d'un comptoir britannique par Sir Stamford Raffles en 1819. Elles se sont régulièrement développées depuis l'accession à l'indépendance de la petite République en 1965. Elles ont été entretenues par la visite en France de M. Goh Chok Tong, Vice-Premier Ministre et Ministre de la Défense (qui répondait en 1967 à celle de M. Laurent Fabius dans la Cité Etat en avril 1985) et l'escale de M. François Mitterrand à son retour d'Indonésie en septembre 1986 qui lui avait permis de s'entretenir en tête-à-tête avec M. Lee Kuan Yew. Le voyage de M. Bariani, en décembre 1986, la présence de Mme Catala, Secrétaire d'Etat à la Défense, et celle de Mme Edwige Avice, en novembre 1988, montrent notre volonté de maintenir un courant d'échanges au plus haut niveau.

Les positions de la France, en politique étrangère, sont en général bien perçues. Seul le co-parrainage par Singapour, en 1986, de la résolution des pays du Forum du Pacifique sur la Nouvelle-Calédonie avait jeté une ombre sur nos relations. Sur les autres questions, le gouvernement singapourien apprécie particulièrement l'appui que nous apportons au concept de zone de paix, de liberté et de neutralité inscrit par l'ASEAN dans la déclaration de Kuala-Lumpur de 1971 et nos votes réguliers en faveur de la résolution des pays de l'ASEAN à l'ONU. Singapour partage très largement nos analyses sur le problème cambodgien et estime que la France doit garder une place particulière dans cette région du monde.

Ces bonnes relations diplomatiques ont permis un accroissement continu de notre coopération culturelle.

Un accord de coopération culturelle, scientifique et technique a été signé le 17 décembre 1982.

Notre action comporte deux volets principaux : l'enseignement du français (première langue étrangère à Singapour pouvant compter pour la sélection à l'Université) et un programme spécial de bourses scientifiques et techniques de haut niveau (plus de cent ingénieurs en France actuellement ; stagiaires et missions dans des spécialités de pointe de la médecine, biochimie, mathématiques, informatique).

L'institut franco-singapourien d'électrotechnologie destiné à former des techniciens en électronique et automation est,

comme la délégation a pu le constater, le point fort de notre présence technologique.

Le projet remonte à la fin de 1978. A cette époque l'*Economic Development Board* (EDB) a proposé au Japon, à l'Allemagne et à la France une collaboration pour la conception et la mise en oeuvre de trois instituts couvrant respectivement les domaines de l'informatique (logiciel), de l'électro-mécanique et de l'électronique. Ce projet s'inscrivait dans le cadre d'une politique générale de l'EDB de développement des ressources humaines accompagnant la stratégie industrielle des années quatre-vingts.

La création de l'Institut franco-singapourien est ainsi le fruit d'une coopération entre les gouvernements français et singapourien. Dans le cadre d'un protocole signé en octobre 1980 pour une durée de huit ans et qui va être reconduit pour une durée de trois ans, le Ministère des Affaires Etrangères a financé une grande partie des équipements techniques et scientifiques et détaché les experts français chargés de la conduite de l'Institut. L'*Economic Development Board* (EDB) a fourni le terrain et les bâtiments d'une superficie de 9.000 m² et pris à sa charge les coûts de fonctionnement. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP), représentée par l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Electrotechnique et Electronique (ESIEE) apporte son expertise dans la conduite de l'Institut, pour la définition des programmes, des équipements et des choix pédagogiques. La Fédération des Industries Electriques et Electrotechniques (FIEE) apporte son concours pour la recherche de partenaires industriels français.

Ouvert aux premiers élèves en août 1983, l'IFS a maintenant cinq cents étudiants, cinquante-six professeurs locaux et six experts français. La capacité d'accueil, prévue initialement pour quatre cent cinquante, a été portée à cinq cent cinquante élèves. Cet établissement forme actuellement des techniciens supérieurs. La durée de la scolarité est de deux ans après le baccalauréat (dont l'équivalent à Singapour est le "Advanced level"). Le recrutement a été étendu à des élèves de niveau "Ordinary level" qui accomplissent une année préparatoire avant de rejoindre le cycle principal de formation de deux ans. Cette formation, de type DUT ou BTS, couvre les domaines de l'électronique, de l'automatique et de l'informatique appliquée. Les cours sont donnés en anglais mais tous les élèves sont tenus de suivre un enseignement de français à l'Institut à raison de 360 heures réparties sur quatre semestres.

L'enseignement qui, dans la tradition française, est très général, est aussi très intensif puisque l'année scolaire est de 48 semaines (2 fois quinze jours de vacances) l'horaire hebdomadaire de

trente-six heures de cours et la présence à l'Institut de quarante-quatre heures par semaine.

Le savoir-faire revêt beaucoup d'importance à l'Institut. C'est ainsi que les activités de laboratoires et les projets représentent plus de 50 % du total de l'enseignement. La dotation française en équipements, de 16 millions de francs, a permis d'équiper la totalité des dix laboratoires et des deux ateliers de fabrication de l'Institut.

Une des caractéristiques les plus importantes de l'Institut tient dans la collaboration très étroite qu'il entretient avec les milieux industriels. Au cours des dernières années, elle s'est traduite par des projets-élèves confiés à l'IFS par des compagnies installées à Singapour, parmi lesquelles on compte les sociétés françaises Thomson-Brandt, SAFT, PMD, Singapore Franco-Textiles, Océano Instruments etc... et également par des participations directes d'entreprises aux travaux de développement menés par l'Institut.

C'est ainsi qu'un centre de conception de circuits intégrés a été mis en place à l'IFS avec la collaboration de la Société Menthor-Graphics pour la fourniture des équipements et de la société Thomson Semiconducteurs pour la fourniture de logiciels. Ce centre assure une formation post-diplôme de six mois à plein-temps pour des ingénieurs et des techniciens venant notamment des milieux industriels. Thomson Semiconducteurs fabrique certains des circuits conçus dans le centre. Le corps professoral de ce centre a été formé avec l'aide de Menthor Graphics, de l'ESIEE et d'un expert de l'IFS.

La vision par ordinateur est un autre secteur de développement de l'IFS auquel des sociétés françaises apportent leur concours. Un laboratoire de vision entièrement équipé de matériels français a déjà permis de former des ingénieurs singapouriens à ces techniques très nouvelles. L'intelligence artificielle s'est également développée à l'IFS au cours de ces deux dernières années avec la collaboration de la société BULL qui a mis en place, avec le soutien du Gouvernement français, un laboratoire spécialisé dans ce domaine, dans les locaux mêmes de l'Institut. Un réseau optoélectronique a été inauguré en 1987. Il a été réalisé avec la collaboration de la DGT et de Télésystèmes, qui ont assuré une partie de son financement.

Ces diverses actions de coopération avec l'industrie française conduisent l'Institut à envoyer ses enseignants en France, pour des stages d'une durée comprise entre un et neuf mois. vingt-huit professeurs singapouriens ont déjà suivi de tels stages en entreprise.

L'Institut franco-singapourien joue ainsi un rôle essentiel dans la promotion de la technologie française et la délégation se plaît à le souligner.

Enfin, le rapport de la mission ne serait pas complet s'il ne soulignait l'importance pour la communauté française à Singapour, mais aussi pour le rayonnement de notre langue, de l'école française financée grâce aux prêts et subventions de l'Assemblée nationale des Ecoles françaises à l'Etranger (ANEFÉ) à une participation des entreprises françaises à Singapour et aux bourses scolaires octroyées (vingt-deux bénéficiaires en 1988/1989).

A l'heure actuelle, l'Ecole française de Singapour compte trois cent cinquante élèves (deux cent seize dans le primaire et cent trente-quatre dans le secondaire), dont deux cent quatre-vingt six Français et soixante-quatre étrangers-tiers. Elle a emménagé à la rentrée 1985-1986 dans de nouveaux locaux -que la délégation a visités-, construits à l'initiative des parents d'élèves et avec le soutien des sociétés françaises installées à Singapour. Elle est l'un des supports les plus sûrs et les plus indispensables de notre présence économique. Sans elle, de nombreux cadres refuseraient de s'expatrier.

L'Ecole française de Singapour scolarise tous les enfants de la communauté française de Singapour de la maternelle à la classe terminale. Elle dispense un enseignement conforme aux programmes et aux instructions du Ministère de l'Education Nationale. Elle organise également chaque année les épreuves du baccalauréat. Singapour est centre régional d'examen pour le baccalauréat depuis juin 1986.

L'Ecole contribue également à la promotion de la langue et de la culture françaises au travers d'activités organisées en collaboration avec le "Centre de Langues", établissement rattaché au ministère de l'Education singapourien.

CHAPITRE II

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE SINGAPOUR

Par son niveau de développement économique et social, Singapour appartient à l'évidence au groupe des NPI asiatiques.

Son P.N.B. par tête est le plus élevé des pays asiatiques (7.900 USD), suivi de près par Hong Kong (7800 USD), de loin par Taiwan (500 USD) et de plus loin encore par la Corée du Sud (285 USD).

Certes, la croissance a été moins rapide à Singapour au cours des dernières années (5 % sur 1983-1987 contre 8 à 9,5 % pour les trois autres), mais d'une part Singapour a souffert d'une récession particulièrement sévère en 1985-1986, d'autre part 1988, avec un taux de croissance de 10,9 %, l'a vu rattraper ses concurrents.

Les indicateurs sociaux qui se situent tous à un niveau comparable à celui des trois autres "dragons", confirment que Singapour a atteint un niveau de développement avancé. Le taux de mortalité infantile est inférieur à 10 pour mille, ce qui est équivalent à la situation des pays occidentaux. L'espérance de vie à la naissance est de 70 ans pour les hommes et de 75 ans pour les femmes. Enfin, la "transition démographique" étant achevée, le taux de croissance de la population est tombé à 1,1 %, ce qui est légèrement inférieur à ses trois compagnons (1,3 à 1,4 %).

De même, le taux d'alphabétisation est élevé (plus de 80 %) mais inférieur à celui des autres (90 à 96 %), la distribution de journaux importante (28 %) ainsi que la diffusion d'appareils de télévision (17 %).

Au vu de ces données économiques et sociales, Singapour est le plus développé des NPI. Mais son ouverture sur l'extérieur qui le rend très dépendant de la conjoncture internationale et la place des services dans son développement économique en font un NPI original.

I. UNE ÉCONOMIE OUVERTE SUR LE MONDE MAIS ÉTROITEMENT PLANIFIÉE A L'INTÉRIEUR

A. UNE ECONOMIE OUVERTE SUR LE MONDE

Singapour a toujours été une économie ouverte sur le monde. Autrefois entrepôt de transit et de redistribution pour l'Asie du Sud-Est, la Cité-Etat a su profiter de sa situation géographique pour devenir, avant tout, un centre commercial et financier international. Le total des exportations de biens représente plus de 130 % du PNB contre 106 % pour Hong Kong, 55 % pour Taiwan et 38 % pour la Corée du Sud. Si l'on exclut les réexportations, le ratio s'élève encore à 90 % pour Singapour.

Autre originalité, la balance commerciale est structurellement déficitaire, mais ce déficit se réduit régulièrement. Les exportations ont en effet progressé de 31 % en 1988 alors que les importations n'augmentaient que de 29 %. Le déficit commercial est ainsi passé de 5,6 milliards de SGD en 1987 à 4,7 en 1988. Il demeure cependant élevé en proportion du PIB : 10 % en 1988 contre 13 % l'année précédente.

Principaux partenaires commerciaux

● Clients :

Etats-Unis : 23 %
ASEAN : 23 % (dont Malaisie 14,8 %)
Japon : 8,5 %
C.E.E. (12,5 % (dont R.F.A. 3,1 %, Grande-Bretagne 2,6 %, Pays-Bas 1,5 %, France 1,4 %)

● Fournisseurs :

Japon : 21,9 %
Etats-Unis : 19,5 %
Malaisie : 14,6 %
C.E.E. : 12,03 % (dont Grande-Bretagne 3,7 % ; R.F.A. 3 % ; France 1,7 %

Le solde des services en revanche, régulièrement positif, s'est encore amélioré en 1988. Les exportations de services ont progressé de 17 %, soit beaucoup plus rapidement que les importations.

Au total, la balance des paiements est toujours positive. En 1988, l'excédent des paiements courants a triplé pour atteindre 3,3 milliards de SGD soit 6,9 % du PIB.

Les réserves de change atteignent, fin 1988, 33,3 milliards de SGD et représentent près de cinq mois d'importations.

Singapour est largement ouvert aux investissements étrangers qui sont systématiquement encouragés et représentent, dans le secteur industriel, 83 % de l'investissement total en 1988.

Principaux investisseurs étrangers

1°) Etats-Unis	37,0 %
2°) Japon	21,3 %
3°) Grande-Bretagne	6,6 %
4°) Pays-Bas	6,5 %
France	Moins de 1 %

Ainsi la croissance repose-t-elle à Singapour sur la demande extérieure qui, en 1988, représentait 88 % de la demande globale.

Cette ouverture sur le monde explique pour une large part la brutalité de la récession économique que Singapour a connue en 1985, au plus fort de la crise mondiale, avec un taux de croissance négatif de - 1,5 %.

La reprise mondiale, mais aussi une politique économique rigoureuse et contraignante, ont permis, depuis, le retour de la croissance qui a atteint 8,8 % en 1987 et 10,9 % en 1988.

B. UNE ECONOMIE STRICTEMENT PLANIFIEE

A l'extérieur modèle de libéralisme, Singapour présente en revanche à l'intérieur tous les traits du capitalisme d'Etat le plus dirigiste. Un ensemble de structures publiques ou semi-publiques, et une imbrication étroite du système financier privé et public, assurant notamment une collecte d'épargne forcée, permettent aux dirigeants de planifier strictement le développement économique.

1. Les organismes de planification et d'interventions économiques

Trois organismes concourent principalement, outre les autorités gouvernementales, à la définition et à la mise en oeuvre de la politique de développement de la cité.

Le "**Singapore Trade Development Board**" (T.D.B.) est une agence publique qui assure la promotion de Singapour à l'étranger, favorise les exportations grâce à une assistance juridique technique et financière aux exportateurs, incite à la pénétration de nouveaux marchés et contribue à la définition de la politique commerciale extérieure de Singapour. Le T.D.B. a notamment noué des relations permanentes avec les milieux économiques et officiels des principaux pays du monde et défend avec vigueur les principes du libre-échange auquel Singapour est si profondément attaché.

Le "**Singapore Economic Development Board**" (E.D.B.) est un organisme semi-public, créé en 1961, afin de faire de Singapour, alors essentiellement un entrepôt commercial, une économie développée moderne.

L'E.D.B. a, tout d'abord, des fonctions d'analyses et de prévisions économiques globales, sectorielles et régionales qui permettent de définir une stratégie de développement, les secteurs prioritaires et des régions du monde stratégiques. Ainsi, après avoir fondé son développement, jusqu'à la fin des années 60, sur le faible coût de la main-d'oeuvre, puis, durant les années 70, sur les activités industrielles à forte intensité de capital, ce sont aujourd'hui la science, la technologie et la connaissance qui constituent l'axe de développement. Sans agriculture, peu soucieux de développer des industries lourdes polluantes et aujourd'hui menacées, Singapour

fonde, en effet, tout son avenir sur les industries à haut niveau technologique et sur les services, notamment financiers.

L'E.D.B. contribue à la mise en oeuvre de la stratégie économique définie en favorisant et en orientant les investissements étrangers et en aidant au développement des entreprises locales. Informations juridiques et financières aux investisseurs potentiels, études de faisabilité, choix des implantations, recherche de partenaires locaux, mise au point de plans de financement articulés avec les aides publiques... sont quelques unes des prestations fournies par l'E.D.B. qui agit en étroites liaisons avec les autorités gouvernementales.

La "**Jurong Town Corporation**" (J.T.C.) enfin, créée en 1968 pour l'aménagement de la ville nouvelle de Jurong, dans l'Est de la cité, est un modèle de développement planifié et d'aménagement du territoire : réalisation de zones industrielles, construction de bâtiments industriels clefs en main, réalisation d'infrastructures portuaires, aménagement de zones d'habitants avec leurs équipements scolaires, sociaux, commerciaux, et culturels... La "*Jurong Town Corporation*" a, en quelques années, profondément modifié la physionomie d'une grande partie de Singapour et contribué à en faire une cité du futur.

2. La collecte d'une épargne forcée importante

L'orientation économique de la Cité-Etat repose, en outre, sur la constitution d'une épargne quasi forcée par le biais du "*Central Provident Fund*". La nécessité de consacrer une partie importante du salaire à la constitution de sa retraite, à l'assurance maladie et à l'accession à la propriété, qui est vivement encouragée, fait que plus du tiers des rémunérations brutes sont affectées à une épargne longue, prélevée à la source et collectée, pour l'essentiel, par le "*Central Provident Fund*" (C.P.F.) qui dispose ainsi de ressources considérables. Au 31 décembre 1987, les fonds gérés par le C.P.F. s'élevaient à 30,6 milliards de S.G.D. et étaient investis à 98 % en titres du Gouvernement. En outre, la modulation des cotisations au C.P.F. est un instrument de politique économique fréquemment utilisé par les autorités.

Ainsi s'articulent étroitement les mécanismes économiques et financiers qui permettent aux dirigeants politiques et économiques d'orienter résolument Singapour vers l'avenir.

II. UNE CROISSANCE RETROUVÉE ET PORTÉE PAR LES INDUSTRIES DE POINTE ET LES SERVICES

A. UNE CROISSANCE RETROUVÉE

Alors que l'économie singapourienne avait connu une croissance rapide de 1970 à 1984 (+ 9 % en moyenne annuelle), les années 1985 et 1986 ont été marquées par une récession inhabituelle pour la Cité-Etat : le P.N.B. a chuté en volume de 1,2 % en 1985 et de 1,9 % en 1986. C'était la première fois depuis l'indépendance. La diminution a été en 1985 de 7,3 % pour l'industrie et de 15,4 % pour la construction, ce dernier secteur restant déprimé jusqu'en 1988.

Dès l'hiver 1985, le Gouvernement de Singapour avait constitué un groupe de travail de haut niveau chargé d'analyser les causes de la récession et de proposer des solutions pour sortir de la crise.

Le Comité économique avait attribué celle-ci à deux raisons essentielles :

- la détérioration de l'environnement international, phénomène d'autant plus grave que l'économie est très dépendante des échanges extérieurs et de l'activité des entreprises multinationales ;

- la perte de compétitivité due à l'augmentation des salaires et des charges salariales, encouragée jusqu'alors par le Gouvernement, pour contraindre l'économie singapourienne à s'orienter vers la production de biens et services à plus forte valeur ajoutée.

Le Comité économique, refusant de remettre en cause l'ouverture de l'économie singapourienne, avait conclu à la nécessité de réduire les coûts de production afin de lui rendre sa compétitivité perdue.

En conséquence, les mesures suivantes avaient été préconisées et, pour l'essentiel, elles ont été mises en oeuvre :

- gel des salaires pour une période de deux ans (en fait dès 1987, les partenaires sociaux se sont réorientés vers une évolution salariale en fonction des gains de productivité) ;

- réduction de la cotisation patronale de 25 à 10 %, celle des salariés restant fixée à 25 % ;

- réduction de l'impôt sur les sociétés de 40 à 30 % (en réalité le taux marginal a été maintenu à 33 %) et octroi d'un abattement de 30 % pour les investissements en biens d'équipement ;

- allègement des taxes et redevances perçues par les organismes publics ;

- retrait de l'Etat du secteur concurrentiel (début du programme de privatisation en 1987 qui est allé de pair avec l'accroissement du nombre d'entreprises cotées sur le marché).

La reprise est rapidement apparue, favorisée par l'amélioration de la conjoncture mondiale. Tirée, dès 1986, par le secteur industriel, elle s'est appuyée ensuite surtout sur le secteur des services, notamment financiers.

Le taux de croissance est ainsi passé de 1,9 % en 1986 à 8,8 % en 1987 et 10,9 % en 1988.

B. UNE CROISSANCE FONDÉE SUR LES INDUSTRIES DE POINTE ET LES SERVICES

Avec une agriculture inexistante, le secteur primaire, essentiellement constitué par l'activité de construction, ne représente que 8,2 % du P.I.B. L'industrie représente 26 % de ce P.I.B. L'activité de raffinage occupe le 3e rang mondial et la pétrochimie produit 300.000 tonnes par an d'éthylène. Le traitement du caoutchouc ainsi que la construction et la réparation navales demeurent des activités importantes mais elles sont en régression par rapport à l'industrie mécanique de pointe et à l'industrie électronique.

C'est, en effet, délibérément que, sur son territoire exigu et avec une main-d'oeuvre de plus en plus rare et coûteuse, Singapour oriente son industrie vers des productions de pointe à forte valeur ajoutée nécessitant une main-d'oeuvre qualifiée et orientées vers l'exportation.

Pour les mêmes raisons, l'économie singapourienne repose de plus en plus sur le secteur des services qui représente d'ores et déjà 35 % du P.I.B., les services financiers au sens large (services financiers stricto sensu, mais aussi prestations de services

annexes telles que conseils juridiques et comptables, ingénierie, etc.) représentant à eux seuls 28 % de ce P.I.B. Le réseau bancaire singapourien est dense et diversifié et avec le **marché de l'asian dollar**, le **marché à terme d'instruments financiers (SIMEX)** ouvert en juillet 1984 et le **"Stock Exchange of Singapore"** actuellement en pleine modernisation, la place financière de Singapour est l'une des premières du monde.

Ainsi s'explique, tandis que la balance commerciale est structurellement déficitaire, que le solde des services soit structurellement excédentaire et représente 15 % du P.I.B.

*

* *

Pour les mois à venir les perspectives restent prometteuses.

L'insuffisance des gains de productivité dans l'industrie manufacturière, associée à la hausse des salaires et à une forte mobilité de la main-d'oeuvre, ne paraît pas avoir affecté les perspectives de croissance et l'attrait de Singapour pour des investissements étrangers.

En effet, Singapour bénéficie d'un double avantage. D'abord la Cité-Etat a retrouvé une compétitivité comparable à celle des trois autres dragons -Corée, Taiwan et Hong- les deux premiers ayant particulièrement souffert de la hausse des salaires et de leur devise. D'autre part, la disponibilité d'infrastructures modernes, la qualification élevée d'une partie de la main-d'oeuvre et l'ouverture quasi-totale de l'économie permettent à l'économie singapourienne de conserver un attrait certain pour les investisseurs étrangers.

L'augmentation des coûts salariaux à Singapour va cependant conforter le mouvement de "délocalisation secondaire" en cours : les productions à faible valeur ajoutée sont et seront de plus en plus transférées vers des pays voisins à économie ouverte, tels que la Thaïlande et la Malaisie. Le même processus se développe d'ailleurs en Corée du Sud et à Taiwan.

Mais le développement rapide de ces pays va donner de nouvelles opportunités à l'économie singapourienne, notamment en tant que centre de service régional.

Enfin, l'inflation reste faible et la conjoncture internationale laisse augurer une demande extérieure forte, notamment en provenance des Etats-Unis et des pays de l'O.C.D.E.

Cependant, pour éviter les risques de surchauffe qui apparaissent notamment sur le marché du travail, les autorités singapouriennes souhaitent une croissance modérée et orientent en conséquence leur politique monétaire et salariale.

III. LES RELATIONS ECONOMIQUES DE SINGAPOUR AVEC L'EUROPE ET LA FRANCE

Comparées à celles des trois autres pays visités par la délégation, ces relations sont originales. Elles sont, en effet, globalement excédentaires au profit de l'Europe et de la France et la présence européenne est plus affirmée à Singapour qu'en Thaïlande, en Malaisie ou en Indonésie.

A. LES RELATIONS ENTRE LA C.E.E. ET SINGAPOUR

La Communauté européenne enregistre un excédent dans ses échanges avec Singapour.

En 1987, Singapour connaissait un déficit de 826 millions d'ECU vis-à-vis de la C.E.E. Depuis 1984, ce déficit était de l'ordre de 1,1 milliard d'ECU : les importations de la C.E.E. étaient de 2,36 milliards et les exportations de 3,19 milliards d'ECU.

Les principaux partenaires communautaires de Singapour sont par ordre d'importance :

- la R.F.A. (29,4 % des importations communautaires ; 26,7 % des exportations : excédent R.F.A. : 238 millions d'ECU) ;
- le Royaume-Uni (26,2 % des importations ; 26,7 % des exportations ; excédent RU : 234,7 millions d'ECU) ;
- la France (13,6 % des importations ; 15,8 % des exportations ; excédent France : 183,6 millions d'ECU) ;

Les échanges commerciaux entre Singapour et la C.E.E. se sont encore développés en 1987. En valeur, le commerce total de Singapour avec la Communauté a crû de + 30,8 %, les importations en provenance de la C.E.E. augmentant de 27,4 % et les exportations vers la C.E.E. de 34 %. Au total, la Communauté est le quatrième fournisseur de Singapour et son troisième marché d'exportation.

Pour importante qu'elle soit, la place de la Communauté dans les échanges de Singapour par comparaison avec ses autres partenaires vient loin derrière celle du Japon et des Etats-Unis.

Les Etats-Unis représentent 23 % du marché à l'exportation de Singapour ; la Malaisie 14,8 % ; la C.E.E. seulement 12,5 % ;

S'agissant des importations, le Japon vient en tête (21,9 %), suivi des Etats-Unis (15,9 %), de la Malaisie (14,1 %), puis de la C.E.E. (12 %).

Les exportations de Singapour sont constituées de matériel de bureau, ordinateurs, produits et composants électriques et électroniques, produits chimiques et articles de cuir.

Les importations portent sur les machines-outils, les produits industriels semi-finis et les produits alimentaires.

Les relations entre la C.E.E. et Singapour ne sont pas de nature conflictuelle. En effet, les griefs que la C.E.E. peut entretenir à l'égard de NPI comme la Corée du Sud ou Taiwan n'ont pas lieu d'être vis-à-vis de Singapour qui n'impose pas de quotas, ni de droits de douane (excepté sur quelques produits pétroliers, le vin et les automobiles) ; les licences d'exportation n'existent que sur quelques produits bien identifiés, le riz par exemple, ou sur quelques pays (Laos, Vietnam, Albanie, R.D.A.). Enfin, il n'existe pas de procédures d'autorisation pour les investisseurs locaux ou étrangers, ni de restrictions aux transferts de bénéfices, aux achats de technologie ou au rapatriement des capitaux.

Par ailleurs, aucun accord commercial privilégié entre les Etats-Unis et Singapour ne semble avoir été conclu, préservant là

encore Singapour de toute accusation de bilatéralisme discriminatoire à l'encontre de la Communauté.

Enfin, dans le cadre du renouvellement de l'Accord Multifibre textile, la C.E.E. a renouvelé l'accord bilatéral textile avec Singapour de façon très satisfaisante pour celui-ci en 1986.

Le seul sujet conflictuel concerne la protection de la propriété intellectuelle et le "copyright", Singapour ayant développé abondamment la contrefaçon. Mais les autorités semblent de plus en plus convaincus de la nécessité de lutter contre celle-ci. Une loi sur le "copyright" est ainsi entrée en vigueur en 1987.

Particulièrement inquiet devant tout ce qui peut s'apparenter à du protectionnisme, Singapour est évidemment sensible au mythe de "l'Europe forteresse". Mais les responsables économiques et politiques, grâce notamment à l'action de notre ambassade, semblent bien avertis de la réalité du grand marché intérieur européen, dans lequel ils voient une chance plus qu'une menace.

Surtout, Singapour recherche et trouve un appui auprès de la Communauté en demandant à continuer de bénéficier du système de préférences générales (SPG), en souhaitant des contacts permanents et réguliers dans le cadre d'une coopération politique et en favorisant l'accueil des investissements européens.

Sur ce point, un Comité conjoint d'investissement C.E.E.-Singapour (JIC) a été créé en juillet 1987, conformément à la décision prise lors de la réunion C.E.E.-ASEAN à Bangkok en octobre 1985 et définitivement approuvée lors de la sixième réunion à Djakarta en octobre 1986. Celui-ci s'est donné pour objectif "d'identifier les approches et propositions nouvelles qui pourraient permettre d'améliorer les conditions d'investissements et d'assurer une protection aussi large que possible pour les opérateurs européens".

B. LES RELATIONS ÉCONOMIQUES FRANCO-SINGAPOURIENNES

La présence économique de la France s'est considérablement renforcée à Singapour depuis une quinzaine d'années. Singapour était en 1987, notre troisième partenaire dans le Pacifique Sud après la Corée et Hong-Kong et notre premier solde bénéficiaire.

Ce constat relativement encourageant doit cependant être nuancé par la modestie de nos investissements dans ce pays. Il est clair en effet que la présence française peut et doit encore progresser.

En 1987, la France a exporté, avec un solde bénéficiaire, pour 3,5 milliards de francs vers Singapour, ce qui situe ce marché à un niveau plus élevé pour notre exportation que d'autres clients comme l'Australie, Israël ou l'Irlande. Notre chiffre pour 1988 est supérieur à 4 milliards de francs. Nous continuons d'enregistrer un excédent très substantiel, aux alentours de 800 millions.

Nombre d'entreprises françaises dans le pays : 245
Rang de la France : 14e client et 12e fournisseur de Singapour
Part de marché : 1,78 %
Principales exportations françaises :
- produits chimiques de base (11 %)
- Electronique professionnelle
- Matériel électrique (18 %)
- Boissons alcoolisées (11 %)
Rang de la France dans les exportations totales du pays : 13e
Principales importations françaises :
- Matériel informatique : 31 %
- Machine de bureau : 18 %
- Récepteur radio TV : 11 %

Les biens de consommation ne constituent plus l'essentiel de notre commerce, bien que le Singapourien soit le deuxième consommateur de cognac au monde : les grands postes de nos ventes sont, au contraire, les **produits chimiques de base, l'électronique professionnelle, le matériel électrique** et, bien sûr les aéronefs puisque Singapore Airlines, l'une des compagnies aériennes les mieux gérées au monde, a désormais organisé sa flotte moyen courrier avec des Airbus. L'ère des grands contrats est finie et nos activités se concentrent désormais sur le commerce courant.

Notre part de marché est modeste : 1,7 % en 1987. Mais force est de constater qu'aucun pays d'Europe n'occupe une place significative sur le marché singapourien. En effet, les parts de marché de la Grande-Bretagne (2,8 %) ou de la R.F.A. (2,7 %), ne représentent, toutes choses égales par ailleurs, qu'une performance à

peine supérieure à celle de la France dont la présence à Singapour est, en outre, toute récente.

En matière d'investissements, le constat apparaît similaire.

Nos investissements directs sont peu nombreux et ne représentent que 1 % du total de l'investissement étranger. Mais là également, il convient de noter qu'à l'exception de la Grande-Bretagne et des Pays-Bas, qui ont d'anciennes et importantes implantations dans le secteur pétrolier, les autres pays européens sont peu présents.

Ainsi, il apparaît que nous ne souffrons pas à Singapour d'un handicap grave par rapport à nos concurrents européens habituels. Il n'en va à l'évidence pas de même avec les Etats-Unis et surtout le Japon.

Un autre facteur encourageant est constitué par la poursuite du développement de nos investissements à un rythme convenable. Avec 487 milliards de francs nets, Singapour a été en 1987 le premier pays d'accueil de nos investissements en Asie. Cette évolution traduit, notamment, les efforts d'implantation fournis par les grandes banques françaises, mais également par quelques sociétés industrielles. Le chef de file est assurément Thomson qui a conforté une présence déjà ancienne par la création de Thomson-SGS dans le secteur des composants et par la reprise des activités grand public de General Electric.

Les deux cent quarante cinq entreprises françaises implantées à Singapour ont déjà investi 4 milliards de francs. La plupart d'entre elles, profitant de sa situation et de la qualité de ses infrastructures en ont fait leur base commerciale pour l'Asie du Sud-Est, souvent même pour tout l'Extrême-Orient.

Dans le domaine industriel, des entreprises comme Thomson, l'Aérospatiale, l'Air Liquide ou Atochem, Lyonnaise des Eaux ou Bull, utilisent à plein les atouts combinés d'une main d'oeuvre bien formée aux techniques de pointe, d'une excellente position géographique, d'un dynamisme commercial remarquablement efficace et d'une stabilité politique et sociale exemplaire.

Les bureaux commerciaux d'entreprises industrielles constituent la plupart de nos 250 implantations. Les services et, notamment, les 15 banques et compagnies d'assurances, représentent un montant d'investissement dix fois supérieur : les principaux

opérateurs français ont, en effet, voulu être présents sur une place financière qui rivalise dorénavant avec Hong Kong et Tokyo.

D'autres domaines des services offrent des opportunités à nos entreprises : Méridien, Novotel, Le Printemps, Les Galeries Lafayette, les Grands Moulins de Paris (Délifrance), Chanel... ont montré des voies que beaucoup d'autres entreprises pourraient suivre. Notamment, l'accroissement prévisible du marché des "touristes/shopping", représente un potentiel puissant, qu'ils soient Japonais, Européens, Américains ou de l'ASEAN (3 millions en 1988, dont 600.000 Japonais).

Ainsi, la France dispose-t-elle déjà à Singapour d'une base solide et diversifiée sur laquelle appuyer son développement futur.

La place de notre pays y reste cependant encore trop modeste : nos entreprises n'y représentent en 1988 que moins de 1 % de l'investissement étranger et leur part du marché d'importation n'est que de 1,7 % contre 3,7 % pour la R.F.A., 3 % pour le Royaume-Uni, 15 % pour les Etats-Unis et 21,3 % pour le Japon.

Un effort particulier de rapprochement avec nos partenaires singapouriens est plus que jamais nécessaire par le biais d'associations de tous ordres (industrielles, de recherche et développement, financières, commerciales), ainsi que d'investissements croisés. Le partenariat local constitue, en effet, une condition essentielle du succès.

L'investissement direct en est une autre, comme le soulignait M. Frédéric Grasset, Ambassadeur de France à Singapour. "L'investissement commercial, productif, constitue la clé du marché. L'aventure du commis-voyageur est terminée depuis longtemps en Asie moderne. Seule compte la présence par l'investissement".

Les Japonais l'ont bien compris qui détiennent aujourd'hui 21 % du marché contre 19 % pour les Etats-Unis.

Moins que la délocalisation pour cause de main-d'oeuvre bon marché qui, à Singapour, commence à appartenir au passé, ce sont l'excellente formation de la main-d'oeuvre, la qualité des services financiers, des équipements, des infrastructures et de l'environnement juridique, et, surtout, la position stratégique de Singapour pour la pénétration vers tous les marchés d'Asie qui justifient une présence française dans la cité-Etat.

PRINCIPAUX INDICATEURS

Superficie	1.919.443 km ²
Population	173 millions d'habitants (Java : 98 millions d'habitants)
Densité :	90 hab/Km ² (70 % de la population sur 7,2 % du territoire)
Taux d'alphabétisation	65 %
Croissance démographique	2,2 %
PNB/habitant	405 USD
Taux de croissance du PIB	5,4 %
Solde de la balance commerciale	+ 6,3 mds USD
Balance courante	- 1,7 mds USD
Inflation	+ 5 %
Dette extérieure	55 mds USD
Ratio du service de la dette	39 %
Réserves en devises	4,9 mds USD

Part des principaux secteurs d'activités dans le PIB :

- Agriculture et mines	44,8 %
- Industrie	14,8 %
- Services	40,4 %

Principales productions :

1er producteur mondial de : Coprah (2,2 MT) ; Contreplaqué (5,8 MT)
2ème producteur mondial de : Huile de Palme (1,7 MT) ; Caoutchouc naturel (1.1 MT)
3ème producteur mondial de : Riz paddy (27,2 MT) ; Café (0,28 MT) ; Etain (26.800 T) ; Manioc (14,4 MT)
7ème producteur mondial de : Thé (0,13 MT)
8ème producteur mondial de : Gaz (47 mds M3)
10 ème producteur mondial de pétrole (70 MT)

Principaux postes du commerce extérieur :

- Exportations (en % des exportations totales) :	
Pétrole brut : 31 %	
Gaz : 16 %	
Bois : 13 %	
Produits manufacturés : 10 %	
Produits pétroliers : 10 %	

CHAPITRE PREMIER

LA SITUATION POLITIQUE DE L'INDONÉSIE

L'Indonésie est un pays clé. Cet archipel de plus de 13.000 îles ou îlots, occupe 1.919.500 kilomètres carrés, dont 1,7 millions pour les cinq plus grandes îles : Kalimantan, Sumatra, Irian Jaya, Sulawesi et Java.

Il dispose d'une surface maritime de près de 8 millions de kilomètres carrés et commande le passage entre l'Océan Indien et l'Océan Pacifique. Ses ressources naturelles sont immenses.

Aussi la stabilité politique et la santé économique de ce pays constituent-elles une préoccupation permanente des Etats-Unis et du Japon ainsi qu'un enjeu pour l'ensemble des grandes puissances.

I. LA VIE POLITIQUE INTERIEURE

Faire une nation de ces treize mille îles, de ces deux cent cinquante langues et dialectes et de cette population rurale fortement imprégnée de pensée irrationnelle, de fatalisme et de superstition, tolérante mais éclatée en cinq religions (1) bien que majoritairement musulmane, n'était pas chose facile.

La langue nationale imposée par le Président Soeharto, puis le régime centralisé et autoritaire mais accepté de l' "Ordre nouveau", semblent y être parvenu.

(1) Islam 88 %, protestantisme 5 %, catholicisme 4 %, hindouisme 2 %, bouddhisme 1 %

A. UNE SEULE FORCE POLITIQUE : L'ARMÉE

Le régime de l' "Ordre nouveau" du Président Soeharto est issu des convulsions qui ont suivi le coup d'Etat manqué de 1965 et qui ont provoqué de 500.000 à 1 million de morts. Il a pourtant, depuis, assuré la stabilité politique de cet immense pays. Le Chef de l'Etat a, en effet, réussi, pour l'essentiel, dans son entreprise d'unification et de pacification intérieure. Il a assuré la paix sociale dans ce pays pluri-ethnique et multi-confessionnel, tout en jugulant les mouvements de contestation, notamment ceux appelant à plus de démocratie.

La consolidation progressive du régime s'est tout d'abord appuyée sur la philosophie unitaire de l'Etat indonésien : le "*pancasila*". Fondée sur l'idée de consensus, maître mot du système politique local, elle prône la tolérance religieuse et un régime politique inspiré des traditions ancestrales d'entraide communautaire. Elle est constituée de cinq principes : croyance en un dieu unique, humanité juste et civilisée, unité nationale, démocratie guidée par les délibérations des représentants du peuple, Justice sociale.

Le *pancasila*, qui figure dans le préambule de la Constitution de 1945, sert au Président Soeharto de ciment à l'unité nationale et de rempart contre toutes les idéologies extrémistes, notamment le communisme et l'intégrisme musulman. Référence obligée de tout discours officiel, il a été explicitement adopté depuis 1985, par les trois partis politiques autorisés -le Golkar, parti officiel ; le P.P.P., regroupement de partis musulmans ; le P.D.I., fusion d'anciens partis chrétiens ou nationalistes- ainsi que par toutes les organisations de masse, laïques ou religieuses. C'est au sein du monde musulman que cette philosophie politique créa le plus d'agitation, puisqu'elle affirmait la primauté d'une idéologie d'inspiration séculière sur l'Islam. Pourtant grâce aux pressions exercées sur la hiérarchie musulmane, M. Soeharto est parvenu à dépolitiser l'Islam en Indonésie.

Mais l' "Ordre nouveau" et la philosophie du "*Pancasila*" se sont essentiellement imposés à travers l'armée dans laquelle toutes les forces politiques trouvent leur origine.

L'armée active -292.000 hommes auxquels s'ajoutent les 140.000 hommes de la Police considérée comme appartenant aux forces armées- a des effectifs somme toute modestes en proportion du territoire et de la population de l'Indonésie. Mais elle occupe, au

coeur du système politique, une place tout à fait originale et typiquement indonésienne.

L'armée active joue, tout d'abord, en tant que telle, un rôle politique officiel, en vertu de la théorie de la "double fonction" militaire et politique. En raison d'une légitimité historique acquise au cours de la guerre d'indépendance et considérés comme l'élément stabilisateur essentiel du régime de l' "Ordre nouveau", les officiers de l'armée indonésienne, "combattants de la construction nationale", occupent aujourd'hui un grand nombre des postes d'encadrement et de responsabilité dans le domaine civil : sont ainsi réservés à l'armée, en contrepartie du non-exercice du droit de vote par les militaires en fonction, 100 sièges sur 500 à la Chambre des Représentants et 151 sur 1.000 à l'Assemblée Délibérante du Peuple.

Les militaires, depuis quelques années, donnent une formation spéciale à leurs éléments destinés à siéger au Parlement, en vue de leur apprendre à "saisir et exprimer" les aspirations de la population. Le passage au Parlement est en fait considéré comme une période probatoire pour de futurs dirigeants de la nation.

En outre, l'Armée se définit comme un élément "stabilisateur et dynamisant", chargé d'assurer des conditions propices au développement. Elle exerce dans les provinces, grâce à la "fonction territoriale", une sorte d'administration parallèle, à tout le moins un pouvoir de contrôle. C'est elle qui assure le "filtrage" de tous les candidats aux élections, de tous les fonctionnaires, et même de tous les employés du secteur public, qui censure les journaux ou qui définit les options fondamentales de la politique étrangère, en particulier envers les pays les plus proches.

Aussi, l'administration n'est-elle aucunement un pouvoir autonome par rapport à l'Armée.

Sont des militaires retraités ou en détachement : le Président Soeharto et le Vice-Président Sudharmono, 13 Ministres sur 41, 11 Gouverneurs de région sur 27, près de la moitié des Chefs de district et des milliers de fonctionnaires de haut rang et de dirigeants d'entreprises publiques.

Presque tous les autres portefeuilles ministériels reviennent aux "technocrates" qui constituent un complément indispensable de tout pouvoir militaire.

Les pouvoirs sont concentrés dans les mains du Président, assisté dans sa tâche par le Ministre-Secrétaire du Cabinet, seul à exercer des fonctions "horizontales", et donc, sans en avoir le titre ni le rang, à jouer le rôle d'un Premier Ministre. M. Moerdiono a été nommé à ce poste en mars dernier et n'a pas encore eu le temps de

s'affirmer. Il a le grade de Général malgré une carrière effectuée entièrement "en détachement".

Il en va de même du Golkar, qui constitue le parti officiel. Dirigé, depuis la Convention du parti des 20-25 octobre 1988, par M. Wahono -un ancien général, véritable militaire de terrain contrairement à son prédécesseur, M. Sudharmono- il apparaît comme le point de rencontre des influences de l'Armée et de la bureaucratie. C'est une création de toutes pièces de l'Armée, même si celle-ci, tout en le protégeant, s'en méfie. 18 sur 27 Présidents de responsables régionaux du parti sont d'anciens militaires.

Le Golkar est, par définition, le parti des ministres, des fonctionnaires et de tous les employés du vaste secteur public. Même les épouses doivent militer pour lui, si elles veulent assurer la carrière de leur conjoint.

La terminologie officielle ne le présente pas comme un parti politique. Ce n'en est pas un. C'est plutôt un instrument de dépolitisation, l'objectif étant, selon l'idéologie officielle, de "changer l'homme", en le détournant des "débats stériles" responsables du chaos de 1965, pour l'orienter vers le développement.

Face au Golkar, deux "partis politiques", également pro-gouvernementaux, servent surtout à canaliser et à neutraliser ceux qui étaient attachés aux anciennes structures. Le dirigeant de l'un, le P.P.P., est un homme des services de renseignement ; celui de l'autre, le P.D.I., a été choisi par le Ministre de l'Intérieur.

B. UN CADRE CONSTITUTIONNEL SAUVEGARDÉ

Depuis l'instauration du régime de l' "Ordre Nouveau", le Président Soeharto s'est toujours attaché à sauvegarder les formes constitutionnelles de l'Etat, telles qu'elles sont inscrites dans la Constitution de 1945. Mais les institutions indonésiennes sont bien loin de remplir le rôle qui leur incombe selon les textes. Le Chef de l'Etat a, en effet, mis en place des règles du jeu -respectées par tous les intervenants de la vie politique- qui lui confèrent, en définitive, un pouvoir absolu et indiscuté, et les règles institutionnelles doivent être interprétées en tenant compte du rôle politique officiel de l'armée.

1. Le pouvoir exécutif

Le **Président de la République** est élu, pour un mandat de cinq ans, par l'Assemblée Délibérante du Peuple (MPR) dont il est, selon la Constitution, le mandataire. Il doit, notamment, mettre en oeuvre les "Grandes Orientations de la Politique d'Etat", votées par cette Assemblée au cours de la session quinquennale. Le Président de la République est rééligible, sans limitation de mandat.

Le Président Soeharto s'est lui-même soumis, avec régularité, au scrutin. Seul candidat en lice, à l'instar des précédentes consultations, il a été réélu à l'unanimité pour un cinquième mandat quinquennal en mars 1988 par l'Assemblée Délibérante du Peuple.

Le **Vice-Président** est élu dans les mêmes conditions et pour une durée de mandat identique. Il seconde le Président et est appelé à le remplacer en cas d'incapacité.

Le **Gouvernement** est nommé par le Président de la République. Il n'est pas responsable devant la Chambre des Représentants du Peuple (DPR). L'actuel cabinet, formé en mars 1988, se compose de 38 Ministres et de 3 hauts fonctionnaires ayant rang de Ministre, le Commandant en Chef des Forces Armées, le Procureur Général, le Gouverneur de la Banque d'Indonésie.

Au niveau régional, un **gouverneur** est nommé à la tête de chacune des 27 provinces de l'Indonésie et des 3 territoires spéciaux (Djakarta, Yogyakarta, ACEH-Nord Sumatra) par le Président de la République sur recommandation du Ministre de l'Intérieur parmi deux ou trois candidats élus par l'Assemblée de Province.

Le Gouverneur, élu pour cinq ans, est rééligible, sans limitation de mandat. En pratique, ceux-ci n'en n'effectuent pas plus de deux.

Au niveau inférieur, les **districts** (Kabupaten) ou les **villes de taille moyenne** (Kotamadyas), sont dirigés respectivement par un **Chef de district** (Bupati) ou un **Maire** (Walikota). Ceux-ci sont nommés par le Ministre de l'Intérieur, sur recommandation du Gouverneur, parmi plusieurs candidats élus par l'Assemblée de district.

Les Gouverneurs, les Chefs de districts, les Maires des villes de taille moyenne sont les représentants du gouvernement central, au travers du Ministère de l'Intérieur.

Le **sous-district** (Kecamatan) est une simple sous-division administrative du district (Kabupaten) ou de la ville de taille moyenne (Kotamadya). Celui-ci est dirigé par un "Camat", nommé au mérite. Il est considéré comme un fonctionnaire de l'Etat.

Afin de tenir compte des usages, la Constitution reconnaît des "droits coutumiers" aux villages en milieu rural (Desa). Ceux-ci ont à leur tête un chef (Kepala Desa) choisi par tous les adultes du village, puis nommé par le chef du district, au nom du Gouverneur. Il est aussi considéré comme fonctionnaire de l'Etat.

L'administration indonésienne distingue ces "Desa" des villages en milieu urbain (Kelurahan). Ceux-ci s'apparentent plus à un sous-district, mais d'importance moindre. Ces "Kelurahan" ont à leur tête un responsable nommé "Lurah", choisi comme le "Camat", sur ses mérites, et assimilé à un agent de l'Etat.

Enfin, le système indonésien possède un dernier échelon spécifique. Au niveau du quartier dans les villages, ou de la rue en milieu urbain, un responsable, dénommé respectivement "Rukun Kampung" ou "Rukun Tetangga" est élu par la communauté de voisinage. Il veille au respect de l'ordre public et assure certaines fonctions administratives (délivrance de certificat de résidence). Sa responsabilité s'étend sur un groupe d'environ 200 personnes, ce qui assure un contrôle extraordinairement affiné de la population. Il est rémunéré par la communauté locale et n'est pas considéré comme agent de l'Etat.

2. Le pouvoir législatif

Plus haute institution politique du pays, l'**Assemblée Délibérante du Peuple** (MPR), élit au cours de sa session quinquennale le Président de la République et le Vice-Président et procède, à cette occasion, à l'adoption des "Grandes Orientations de la Politique d'Etat", sorte de programme de gouvernement sur cinq années.

L'Assemblée Délibérante du Peuple se compose de 1000 membres qui se divise en deux groupes :

- **500 membres** ne siègent qu'à la session quinquennale et sont répartis de la manière suivante :

- 147 représentants des 27 Assemblées de Province et des 3 territoires spéciaux ;

- 253 membres recrutés selon la même clé que la Chambre des Représentants du Peuple ;

- 100 délégués élus au sein des groupes socio-professionnels (coopératives, associations professionnelles, etc.),

- **500 autres membres** désignés ou élus pour cinq ans composent la **Chambre des Représentants du Peuple (DPR)** et se répartissent ainsi :

- 100 membres représentent l'Armée et sont nommés en compensation de la perte du droit de vote imposée aux militaires d'active ;

- 400 membres élus sont issus de l'un des trois partis légaux : le **GOLKAR** ou "groupe fonctionnel" qui tient lieu de parti officiel, le **P.P.P.**, regroupement de partis musulmans et le **P.D.I.**, fusion de partis nationalistes ou chrétiens.

La Chambre des Représentants du Peuple est l'organe législatif de l'Etat. Outre la session exceptionnelle quinquennale consacrée à l'élection présidentielle, cette Assemblée tient plusieurs sessions annuelles au cours desquelles elle examine les projets de loi que lui soumet le Gouvernement. En théorie, le DPR peut aussi faire des propositions de lois mais ce cas ne s'est jamais produit sous l'Ordre Nouveau.

A l'échelon régional et aux termes de la Constitution, des Assemblées législatives locales ont été créées à deux niveaux.

D'une part, à l'échelon provincial ou du territoire spécial, des Assemblées de Province, dénommées **Chambres Régionales des Représentants du Peuple de niveau I** se composent, selon les régions, de 45 membres au minimum à 100 membres au maximum afin que la proportion d'un élu pour 200.000 habitants soit respectée. De la même manière que pour la Chambre des Représentants du Peuple, un quota de 1/5e des sièges est attribué, par nomination, à des représentants de l'Armée. Tous les membres sont élus ou nommés pour cinq ans.

D'autre part, à l'échelon du district ou de la ville de taille moyenne, les Assemblées de district, dénommées **Chambres Régionales des Représentants du Peuple de niveau 2** se composent de 20 membres au minimum à 45 membres au maximum, afin que la proportion d'un élu pour 10.000 habitants soit respectée. Le mode d'élection ou de nomination est identique à celui de la Chambre des Représentants du Peuple.

Ces deux Chambres Régionales sont compétentes pour les affaires propres à la province et au district, en particulier en matière de vote du budget et de recettes fiscales.

3. Le pouvoir judiciaire

Selon la Constitution, le pouvoir judiciaire est indépendant de "l'action du gouvernement". Une loi entrée en vigueur en 1970 précise les principes d'action de l'autorité judiciaire. Elle indique notamment que "les juges doivent être loyaux à l'égard du Pancasila, de la Constitution et de l'Etat".

Il existe un **Tribunal d'Instance** dans chaque district (Kabupaten) ou ville de moyenne importance (Kotamadya).

Chacune des provinces d'Indonésie -sauf Timor-Est- dispose d'une Cour d'Appel. La **Cour Suprême** représente la plus haute juridiction.

Il convient de noter l'existence de **Tribunaux Islamiques** (d'instance et d'appel) ouverts, s'ils le souhaitent, aux adeptes de cette confession. Ces juridictions traitent uniquement des affaires civiles : divorce, héritage... Le pourvoi éventuel en cassation s'effectue devant la Cour Suprême.

Il n'existe pas en Indonésie de juridiction administrative propre. Un projet de création est actuellement à l'étude.

La **Cour des Comptes**, selon la Constitution, vérifie l'apuration des comptes publics et soumet ses conclusions à la Chambre des Représentants du Peuple (DPR). La pratique, depuis 1967, veut que ce soit le Président de la République qui présente les conclusions de la Cour des Comptes au DPR lors du message prononcé à l'occasion de la Fête nationale, le 17 août.

Le Procureur Général exerce les fonctions du Ministère public auprès des tribunaux. Il existe un Procureur au niveau de

chaque province ainsi que dans chaque district (Kabupaten) ou ville de taille moyenne (Kotamadya).

C. UNE RÉELLE STABILITÉ MALGRÉ L'INCERTITUDE DE LA SUCCESSION DU PRÉSIDENT SOEHARTO

L'habileté du chef de l'Etat et sa popularité indéniable, dans une population à 80 % rurale, lui ont permis de préserver l'unité d'une nation composite et de sauvegarder la stabilité du régime malgré les épisodiques explosions de violence comme celle de 1984 qui fit des dizaines de morts à Tanjung Priok, le port de Djakarta, ou celle du 7 février 1989 lors de laquelle le raid militaire contre des "fanatiques musulmans" à Talangari, dans la province de Lampung, fit encore vingt sept morts.

Si des contre pouvoirs existent sur le plan théorique, aucun n'est en mesure de se poser en contradicteur du régime. Tous les syndicats de l'époque de Sukarno ont été réunis, en 1973, au sein d'une même "Union des Travailleurs Indonésiens" (SPSI) contrôlée par le gouvernement. La presse, pour sa part, pratique scrupuleusement l'autocensure afin de demeurer, comme l'exigent les autorités, "à la fois libre et responsable". Les écarts sont punis d'avertissements puis, s'ils se renouvellent, de suppression définitive d'autorisation de parution.

Les étudiants, pour leur part, expriment, au besoin par des manifestations violentes (8 morts à Ujung Pandang en juillet 1987), leurs interrogations sur la capacité du gouvernement à assurer leur avenir professionnel et à répondre à leurs aspirations démocratiques. Mais les autorités y ont toujours mis bon ordre et surveillent de près les campus où toute activité politique est interdite.

L'opposition illégale, enfin, est toujours efficacement combattue. En particulier, une extrême sévérité est de règle à l'encontre des fondamentalistes musulmans, partisans de l'Etat Islamique. Ceux-ci sont, au demeurant, très minoritaires au sein d'une société naturellement tolérante et pratiquant volontiers un syncrétisme religieux où les croyances locales pré-islamiques occupent une large place. Probablement par souci d'équilibre entre les deux extrêmes, le régime procède par ailleurs avec régularité, et malgré la réprobation internationale, à l'exécution d'anciens

membres du parti communiste indonésien (PKI), condamnés à mort il y a plus de vingt ans et emprisonnés depuis lors.

Il reste que le Chef de l'Etat a su éviter de faire de son régime une gérontocratie. En désamorçant les impatiences au sein de l'Armée sans créer de traumatismes dans la "génération de l'Indépendance", M. Soeharto a achevé, en 1986, de renouveler tout le haut commandement militaire. Il a veillé à assurer également la poursuite du processus de rajeunissement des membres composant le gouvernement (18 des 38 membres du cabinet formé en avril 1988 sont des nouveaux venus) ainsi que de ceux appartenant aux instances du Golkar.

Mais la stabilité du régime est suspendue à la solution de la succession du Président Soeharto. Le "Père du développement" âgé de soixante sept ans, en pleine possession de ses moyens, indéniablement populaire, notamment dans le milieu rural dont il a considérablement amélioré les conditions d'existence, a cependant indiqué qu'il abandonnerait ses fonctions au terme de son actuel mandat présidentiel -le cinquième- en 1993. Or, le succès n'apparaît pas clairement. Lors du remaniement de mars 1988, le général Benny Murdani, considéré comme numéro deux du régime, s'est trouvé délégué au rang de ministre de la défense et a été remplacé aux fonctions de chef d'Etat major par le général Try Sustrismo, ancien aide de camp du chef de l'Etat et qui est aujourd'hui considéré comme l'étoile montante.

Mais, parallèlement, accédait à la Vice-Présidence, non sans quelques réticences de l'armée qui ne le considère pas comme l'un des leurs, M. Sudharmono qui serait ainsi amené à remplacer M. Soeharto en cas d'incapacité de celui-ci. Enfin, pour remplacer M. Sudharmono à la tête du Golkar, le Chef de l'Etat a choisi un fidèle, M. Wahono, ancien général.

La cohésion de l'armée, déterminante hier devant la menace communiste et aujourd'hui devant les tensions sociales et la très progressive, mais irrésistible, islamisation du mode de vie, permettra-t-elle une transition sans heurts ? Et comment s'effectuera celle-ci au moment où, sans que l'on puisse parler d'opposition ouverte, une classe moyenne, encore limitée aux grandes agglomérations, indique pourtant aujourd'hui son désir d'une démocratisation du régime sur les plans économique et politique et le rejet d'un style de gouvernement jugé trop autoritaire ?

Telle est sans doute la principale incertitude politique actuelle.

II. LES RELATIONS EXTÉRIEURES

A. LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE L'INDONÉSIE

Depuis l'instauration de l'Ordre Nouveau, la politique extérieure de l'Indonésie est caractérisée par le pragmatisme et reflète les préoccupations intérieures du pays : l'unité, la stabilité et le développement économique. Elle n'a toutefois pas abandonné certaines options nationalistes et tiers-mondistes et affirme progressivement des ambitions plus grandes, régionales notamment.

L'Indonésie a réagi vivement quand elle a cru percevoir une menace pour son intégrité. Elle a annexé l'Irian Jaya (1969) parce qu'elle y voyait une tête de pont du colonialisme hollandais, et Timor-Est (1975) pour éviter que le Fretilin marxiste ne s'y installe. Elle affirme ne pas avoir de vues expansionnistes et s'indigne quand le statut de ces deux provinces est mis en cause. Un des grands objectifs de sa diplomatie reste d'éliminer définitivement Timor de l'ordre du jour de l'Assemblée des Nations Unies, ce qui implique un accord difficile avec le Portugal.

Elle cherche essentiellement à s'assurer un environnement stable. Elle s'inquiète des progrès du communisme et du désordre aux Philippines. Elle redoute également en Malaisie la tentation de l'Etat islamique. Profondément anti-communiste, elle a longtemps considéré la Chine comme une menace et a attendu février 1989 pour normaliser avec Pékin des relations diplomatiques gelées depuis 1967.

L'Indonésie s'inquiète des visées de l'URSS sur le Pacifique, mais ne refuse pas le dialogue, convaincue que la solution du problème cambodgien est dans l'intérêt des deux parties. Elle voit dans un Vietnam fort un contrepoids possible à la Chine.

Mais son goût de la modération, ses options économiques l'ont, par ailleurs, conduite à privilégier ses relations avec l'Occident.

Elle est courtisée, notamment par les Etats-Unis, pour son anti-communisme, sa stabilité et son rôle modérateur dans les grands débats internationaux. Très proche de l'Occident sur les questions Est-Ouest, elle cherche à être constructive et réaliste dans le dialogue Nord-Sud. Plus grande nation islamique (85 % des 170 millions d'habitants), mais non Etat Islamique, elle appartient à

l'organisation de la Conférence islamique et, sans se mettre en avant, favorise des solutions équilibrées en Palestine et dénonce le terrorisme. Elle évite de prendre parti entre l'Iran et l'Irak.

Elle a choisi l'orthodoxie des technocrates de Berkeley pour assurer son développement et s'inspire volontiers des avis du F.M.I. et de la Banque Mondiale. Elle en est récompensée par la surenchère des pays industriels, réunis au sein du G.I.G.I., pour lui offrir une aide aux meilleures conditions (4 milliards de dollars annoncés au titre de 1988), même si son endettement (près de 50 milliards de dollars) devient préoccupant.

L'Indonésie reste, enfin, fidèle au nationalisme et au non alignement. Elle se soucie peu de l'opinion internationale, notamment en matière de Droits de l'Homme, et tend à voir dans les attaques de la presse étrangère des vestiges du colonialisme. Elle refuse les modèles étrangers, le libéralisme presque au même titre que le communisme, et oppose à la démocratie occidentale, qui ne lui est pas applicable, la "démocratie pancasilaïque", fondée sur le consensus. Cette dialectique lui permet, notamment, de rejeter l'idée d'un vote d'autodétermination au Timor Oriental.

Mais violemment "anti-impérialiste", elle tend à privilégier le droit des autochtones, aux Iles Fidji comme en Nouvelle Calédonie, et éprouve une sympathie réelle pour le Vietnam, qui a payé si cher sa liberté.

L'Indonésie se défie des tentations politiques du Mouvement des non-alignés, qu'elle a co-fondé en 1955, et qu'elle cherche à rééquilibrer et à orienter vers le développement économique. Elle en a postulé la présidence à Nicosie en septembre, et a échoué en raison, notamment, de l'opposition des pays lusophones, partisans du Fretilin à Timor. Elle maintient toutefois sa candidature pour 1992.

Sa position stratégique, son poids démographique et sa taille en font naturellement une puissance régionale, asiatique et pacifique.

Porte-parole de l'ASEAN, face au Vietnam, elle cherche à jouer un rôle dans le règlement du conflit cambodgien. Elle a réussi à réunir à Djakarta, dans une "rencontre informelle" (JIM), les différentes parties. Elle a ainsi offert à Hanoi, dont elle reconnaît les intérêts particuliers, l'occasion d'isoler les Khmers Rouges. Elle estime que le mécanisme alors mis en place constitue le passage obligatoire pour préparer une éventuelle conférence internationale.

Le développement de ses ambitions régionales contribue à accroître l'ambivalence de ses relations avec l'Australie, seul pays,

par ailleurs, à s'intéresser de près à la vie politique indonésienne. Entre les deux pays, la coopération est intense, mais les conflits vifs : les critiques de la presse australienne sur l'enrichissement de la famille du Président Soeharto ont entraîné, en 1986, une crise actuellement en voie de se résorber.

Le désir du Président Soeharto de donner, après 20 ans de pouvoir, plus de lustre à sa politique étrangère, s'est traduit par la nomination en mars dernier d'un brillant diplomate à la tête des Affaires étrangères. M. Alatas a marqué, dès ses premiers mois de fonction, l'ambition de faire davantage entendre la voix de l'Indonésie dans les grandes affaires mondiales.

B. LES RELATIONS POLITIQUES FRANCO-INDONÉSIENNES

Les relations politiques entre la France et l'Indonésie ont connu, il y a trois ans, une certaine froideur que la visite à Djakarta du Président de la République, du 14 au 16 septembre 1986 n'avait pas permis de dissiper.

Les nouvelles ambitions internationales de l'Indonésie et son souhait de solidarité régionale l'avaient, en effet, conduite à adopter, en 1986, une attitude militante contre la politique de la France en Nouvelle Calédonie et sa présence dans le Pacifique. L'Indonésie a alors co-parrainé la résolution des Etats du Forum sur la réinscription de la Nouvelle-Calédonie sur la liste des Territoires non autonomes et entraîné dans son sillage la presque totalité des pays de l'ASEAN. En 1987, elle s'est à nouveau prononcée contre la France, sur cette question, aux Nations-Unies, mais sans excès.

Depuis, le Gouvernement français a revu sa position sur Timor. Tout en continuant à être attentive au respect des Droits de l'homme, la France observe sur ce problème une position de neutralité et souhaite que les conversations engagées entre le Portugal et l'Indonésie sous l'égide du Secrétaire Général des Nations-Unies aboutissent bientôt à une solution satisfaisante pour les deux parties.

Surtout, l'évolution du dossier néo-calédonien, approuvée par Djakarta, s'est traduite par une attitude plus compréhensive de l'Indonésie aux Nations-Unies et par une amélioration globale de nos relations.

Aussi, depuis 1987, le climat s'est-il nettement détendu, comme l'ont attesté les différentes visites ministérielles effectuées de part et d'autre : MM. Longuet (mai 1987), Bariani (juillet 1987), Douffiagues (février 1988) et Boyon (janvier - février 1988) et en sens inverse, MM. Habibie (juin 1987), Fuad Hassan (octobre 1987), Kusumaatmadja (novembre 1987), Azwar Anas (septembre 1988), Ismail Saleh (septembre 1988) et Tanjung Akbar (novembre 1988).

A propos du Cambodge, l'organisation en France de la première rencontre entre Sihanouk et Hun Sen a tout d'abord été interprétée à Djakarta comme une action concurrente du projet indonésien. L'Indonésie a cependant reconnu que les deux actions pouvaient être complémentaires.

Si l'attitude de l'Indonésie est aujourd'hui plus favorable à la France, elle demeure cependant incertaine et très dépendante de l'évolution de la situation en Nouvelle Calédonie et de la capacité de la France à participer activement au développement économique indonésien.

CHAPITRE II

UN CONTINENT AU SEUIL DU DECOLLAGE ÉCONOMIQUE

Dans son discours prononcé en août 1987 lors du 42ème anniversaire de l'indépendance, le Président Soeharto soulignait les quatre conditions du décollage économique espéré pour les années quatre-vingt-dix : "l'augmentation des créations d'entreprises, une meilleure maîtrise de la technologie, la croissance des investissements et le renforcement de la stabilité politique".

Bien des incertitudes demeurent sur l'avenir de ce pays de contrastes, à la fois le plus riche d'Asie en matières premières et l'un des plus pauvres en termes de revenu annuel par habitant. Mais les probabilités sont grandes que l'archipel indonésien devienne, avant l'an 2000, non pas un "nouveau dragon" mais un pays industriel à l'échelle d'un continent, disposant, contrairement aux actuels "petits dragons", d'un grand marché et d'une économie diversifiée dont les productions iront des matières premières aux produits technologiques avancés, du batik à l'automobile, de la riziculture à l'informatique et à l'aéronautique. A elle seule, l'Indonésie est un continent-clé entre deux océans et, à ce titre, un enjeu des relations internationales. C'est ce qui lui vaut d'être un pays extrêmement courtisé auquel les Etats industriels -et tout particulièrement le Japon- ne ménagent pas leur aide.

L'Indonésie présente, en effet, de très nombreuses caractéristiques des pays en voie de développement tout en disposant d'immenses atouts pour les années à venir.

I. UN PAYS PAUVRE MAIS RICHEMENT DOTÉ EN RESSOURCES NATURELLES

A. UN PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

L'Indonésie demeure, des six Etats de l'ASEAN (Thaïlande, Malaisie, Singapour, Philippines, Indonésie et Brunei) celui où le niveau de vie par habitant est le plus faible, avec un P.N.B. de 400 dollars par habitant environ, en 1988.

La population est à 80 % rurale mais 100 millions des 173 millions d'habitants sont concentrés sur l'Ile de Java, ce qui représente une densité de 770 habitants au kilomètre carré. Djakarta rassemble à elle seule près de 8 millions d'habitants et, au rythme de progression actuel, atteindra 10 millions en l'an 2000.

Malgré les efforts de limitation des naissances, la croissance démographique annuelle reste supérieure à 2 % et la capacité de l'Indonésie à employer les deux millions de jeunes qui, chaque année, arrivent sur le marché du travail est un des problèmes majeurs des années à venir. La surpopulation des campagnes javanaises va, notamment, faire refluer de plus en plus de personnes vers les villes où les petits métiers ne suffisent déjà plus à assurer des emplois.

B. UN PAYS RICHE EN MATIÈRES PREMIÈRES

L'exploitation des ressources primaires, quelle que soit la richesse de celles-ci, ne saurait faire face à l'augmentation de la population.

PRINCIPALES PRODUCTIONS AGRICOLES
(en millions de tonnes)

	1982	1985	1986	1987*
Riz	22,8	26,5	26,9	27,2
Maïs	3,2	4,3	5,9	5,45
Soja	0,5	0,9	1,2	1,22
Huile de palme	0,9	1,2	1,4	1,5
Café	0,3	0,3	0,3	0,3
Caoutchouc	0,9	1,0	1,0	0,95

* *Estimations.*

L'agriculture est parvenue, depuis 1984, à assurer l'autosuffisance alimentaire, essentiellement grâce à la riziculture. Cet exploit demeure cependant fragile. Si, en 1988, la production de riz a continué à croître de 3 %, les stocks régulateurs, qui étaient de 2 millions de tonnes à la mi 1987, sont descendus à 0,8 million au début 1988.

En outre, ce succès de la "révolution verte" dû à l'esprit d'entreprise de la paysannerie, à l'adoption de nouvelles technologies et à l'utilisation d'engrais et de pesticides, maintenant fabriqués en Indonésie, a pour conséquence que l'agriculture, du fait des gains de productivité, ne crée plus d'emplois nouveaux.

Il en va de même de l'exploitation des principales *matières premières* : production charbonnière estimée à 2,6 millions de tonnes ou orifère qui atteint 3,5 millions de tonnes, mais surtout pétrolière.

L'Indonésie dispose, en effet, d'une importante production pétrolière d'environ 1,4 million de barils par jour ou de 70 millions de tonnes par an, grâce, notamment, aux champs pétrolifères du centre et du Nord-Est de Sumatra, d'Irian, Java et de Kalimantan. Cette exploitation est assurée par une société nationale -*Pertamina*- placée sous la tutelle du Ministre des Mines et de l'Energie et qui dispose des droits exclusifs de prospection, de production, de raffinage, de transport et de commercialisation. *Pertamina* exerce ses activités, qui comportent des risques importants, en association avec des entreprises étrangères, parmi lesquelles figure tout particulièrement la société Total Indonésie. Cette société qui opère en Indonésie depuis 1968 en vertu d'un contrat de partage de production conclu avec *Pertamina*, a découvert plusieurs gisements, notamment près de

Balikpapan et, avec 150.000 barils par jour en 1988, est devenue le second producteur de pétrole et gaz indonésien. Elle est ainsi, par ses investissements, de très loin la première société française en Indonésie. Outre son association avec *Pertamina*, *Total France* mène une active politique de coopération et de formation, essentiellement mais pas exclusivement, dans le secteur pétrolier et offre un grand nombre de bourses d'études supérieures à des étudiants indonésiens.

Avec des réserves potentielles estimées à plus de 50 milliards de barils, les perspectives pétrolières de l'Indonésie sont bonnes. Mais la dépendance de l'économie indonésienne à l'égard des cours du pétrole est précisément l'un des problèmes majeurs auxquels l'Indonésie est confrontée.

II. UNE DIVERSIFICATION INDUSTRIELLE HANDICAPÉE PAR LE POIDS DE LA DETTE EXTÉRIEURE ET DES RIGIDITÉS INTERNES

A. LES CONSÉQUENCES DE LA CONJONCTURE INTERNATIONALE SUR LA DETTE EXTÉRIEURE.

Depuis 1969 et à travers quatre plans quinquennaux, dont le dernier couvre la période 1985-1989, les gouvernements indonésiens ont conduit une politique de développement intensif qui a connu de réels succès dans le domaine de l'économie sociale, de l'éducation et de la santé publique, des infrastructures, des industries lourdes puis des industries mécaniques et de la technologie.

Cette politique planifiée et centralisée par le *Commissariat au Plan* (Bappenas) a été portée par la conjoncture internationale favorable des années 80 et favorisée par les revenus tirés de l'exportation des hydrocarbures. Ce fut alors l'époque des emprunts massifs et des achats d'équipements lourds.

Mais, depuis 1983, le retournement de la conjoncture économique internationale et la chute des cours du pétrole ont durement éprouvé l'économie indonésienne. L'endettement extérieur s'est fortement accru, alourdi en outre par la réévaluation du yen dans lequel sont libellés près de 40 % des emprunts. En 1988, cette situation s'est encore aggravée du fait des cours du pétrole tombés à moins de 11 dollars le baril, alors que le budget 1988-1989 était fondé

sur l'hypothèse de 16 dollars le baril. La dette extérieure a, alors, atteint 50 milliards de dollars et le service de cette dette représente aujourd'hui 40 % des recettes d'exportation et 12 % du P.N.B.

L'Indonésie est le seul pays pétrolier à forte démographie à avoir réagi efficacement et rapidement au retournement de conjoncture de 1983, et à avoir mis en oeuvre aussi résolument une politique de diversification des exportations.

Alors qu'ils représentaient 71 % du revenu des exportations, les hydrocarbures en constituent aujourd'hui moins de 50 %. Ce renversement n'est pas seulement dû à l'effet arithmétique de la baisse en valeur des exportations de pétrole ; il résulte aussi d'une progression remarquable des exportations non pétrolières de plus de 30 % par an en 1987 et 1988.

Ont particulièrement contribué à cet accroissement les exportations de bois et contre-plaqué (28 % de l'ensemble), de textile (12 %), de caoutchouc (11 %), de café (71 %) et de crevettes vers le Japon et les Etats-Unis.

D'autres productions ont également enregistré de bons résultats. Ainsi, le secteur de l'acier a augmenté ses ventes de 163 % sur les neuf premiers mois de 1987. Elles s'élevaient à 122,5 millions de dollars U.S. à la fin de septembre 1987.

Enfin, la croissance des exportations de produits finis en rotin (+ 81,6 %, 103,4 millions de dollars U.S.) s'explique par l'embargo mis en place en octobre 1986 sur les exportations de matière première brute. Les autorités veulent créer une industrie du rotin, le potentiel d'exportation étant évalué à 400 millions de dollars U.S. Ceci paraît possible car 90 % du rotin produit dans le monde est indonésien.

Si la surexploitation du capital forestier, qui suscite des inquiétudes, peut conduire à un tassement des exportations de bois, le maintien de la demande mondiale devrait soutenir la progression des exportations non pétrolières, mais leur valeur dépend de l'évolution des cours normaux des matières premières.

B. LE COÛT DES RIGIDITÉS INTERNES.

L'économie indonésienne est paradoxalement, malgré le très faible coût de la main d'oeuvre, une "économie à coûts élevés" tant en raison des monopoles et des réglementations contraignantes

que de la lourde charge que représentent les trop nombreux intermédiaires ou , pour tout dire, la corruption.

Pour mettre fin aux rigidités de cette économie administrée et dominée par les militaires et quelques grandes familles -dont celle du Président-, l'Indonésie s'est engagée depuis 1986 sur la voie de la privatisation, de la libéralisation et de la dérégulation. Quatre trains de mesures, de mai 1986 à décembre 1987, ont, notamment, permis de ramener de 40 à 25 % la valeur des importations indonésiennes soumises au système des quotas et des licences. Ce programme de dérégulation a été accéléré par la nouvelle équipe économique mise en place en mars 1988 par le Ministre coordinateur de la politique économique, M. Radius Prawiro, et de nouvelles mesures de libéralisation et de privatisation ont été prises : ouverture accrue du secteur bancaire à la concurrence privée et étrangère, libéralisation des transports maritimes, ouverture du commerce de gros aux co-entreprises étrangères, levée de nouvelles barrières non tarifaires et de monopoles d'importations. La remise en cause des intérêts de la famille présidentielle dans le commerce des matières plastiques et des aciéries a, ainsi, rendu manifeste la détermination gouvernementale.

Cependant, ces mesures se heurtent à des intérêts puissants et les privatisations sont rendues difficiles par le fait que les acheteurs potentiels sont des Indonésiens d'origine chinoise dont les autorités hésitent à renforcer encore les pouvoirs économiques étendus et peu populaires. Enfin la véritable plaie sociale que constitue la corruption n'est pas remise en cause par la libéralisation économique et il faudra, sans doute, attendre pour cela la relève des équipes dans les années quatre-vingt-dix.

III. UNE POLITIQUE DE CROISSANCE PRUDENTE DÉPENDANTE DE L'AIDE EXTÉRIEURE

A. UNE POLITIQUE ÉCONOMIQUE PRUDENTE

La plupart des estimations indiquent que, pour intégrer des nouveaux demandeurs d'emplois -qui seront près de onze millions dans les cinq prochaines années- un taux de croissance annuel de 5 % serait nécessaire.

Or, après une moyenne de 8 % dans les années 1970, "la décennie de développement", ce taux est tombé à 2,5 % en 1989 et n'a pas dépassé les 4 % de 1986 à 1988.

Compte tenu des contraintes -notamment extérieures- qui pèsent sur les équilibres économiques, l'équipe de M. Radius Prawiro poursuit, en effet, une politique de rigueur :

- rigueur salariale d'abord, à peine assouplie lors du dernier budget par une augmentation de 15 % du traitement des fonctionnaires pour la première fois depuis quatre ans et qui ne compense pas l'augmentation du coût de la vie pendant cette période.

- rigueur budgétaire ensuite ; le report de nombreux projets de développement s'est ainsi accompagné d'un gonflement du chômage et du sous-emploi.

La volonté d'assainir les finances publiques a conduit à améliorer le rendement des impôts existant, bien mal collectés jusqu'alors, et à taxer à la source les dépôts à terme.

Enfin, les dépenses de fonctionnement ont été drastiquement et vigoureusement comprimées.

L'inflation reste ainsi contenue à environ 8 %, mais les perspectives de croissance n'excèdent pas 4 %.

Surtout, l'Indonésie demeure très dépendante des concours extérieurs qui lui sont d'ailleurs généreusement accordés.

B. UNE GRANDE DÉPENDANCE DE L'AIDE EXTÉRIEURE

Malgré cette prudente politique économique et l'accroissement des exportations non pétrolières, l'Indonésie, a, en effet, un grand besoin d'aide et d'investissements étrangers.

Pour l'année 1988-1989, les *besoins de capitaux* pour compenser le déficit de la balance des paiements seraient plus proches de 5 milliards de dollars que des 4 milliards initialement prévus.

Mais les milieux financiers internationaux, rassurés par les orientations choisies par le Gouvernement indonésien, répondent favorablement aux demandes et leur confiance dans l'avenir de ce pays est clairement démontrée, chaque année, par l'octroi d'importants montants d'aide. Pour 1988, 4 milliards de dollars d'engagements ont ainsi été annoncés dans le cadre du *Groupement intergouvernemental d'aide à l'Indonésie* (G.I.G.I.), auquel participent 14 pays occidentaux, la Banque mondiale, le F.M.I., la Banque asiatique de Développement et le P.N.U.D. Le Japon, conscient de l'intérêt stratégique de l'Indonésie, a décidé de faire un effort extraordinaire : sur les 4 milliards annoncés, il en a offert 1,4, en grande partie sous forme d'aide à la balance des paiements. La France, pour sa part, avec 200 millions de dollars, se place au deuxième rang. Grâce à cette aide qui représente le quart de ses recettes budgétaires, l'Indonésie est en mesure d'honorer ses engagements financiers.

L'Indonésie a, en outre, recours aux *investissements étrangers* dont les conditions ont été récemment assouplies. Ceux-ci, après deux années de stagnation, ont progressé de 77 % en 1987 et d'un pourcentage équivalent en 1988. Cette vive progression a profité à concurrence de 60 % aux industries manufacturières.

La croissance est la plus nette dans quatre secteurs :

- l'industrie des **minerais non métalliques** (251 millions de dollars en 1987, contre zéro en 1986) ;

- le secteur du **textile et du cuir** (117,3 millions de dollars, contre 9 millions de dollars, soit 13 fois plus) ;

- l'industrie du **papier** (108,6 millions de dollars contre 46,8 millions de dollars, soit + 232 %) ;

- l'**industrie alimentaire** (54,1 millions de dollars contre 34,1 millions de dollars, soit + 58 %).

En dehors du secteur manufacturier, les projets d'investissements ont concerné :

- l'**industrie hôtelière**, pour un montant de 196 millions de dollars. Au cours des années 1985 et 1986, cette activité n'avait attiré aucun investissement étranger.

- les **transports**, à hauteur de 213 millions de dollars (contre 70 millions de dollars, soit + 304 %).

PRINCIPAUX INVESTISSEURS ÉTRANGERS

	Part en %
Japon	33
Hong-Kong	11
Etats-Unis	6
Belgique	4
Canada	5,4
Pays-BAS	4,2
R.F.A.	3
France	1,1

La répartition de ces investissements par pays d'origine montre l'importance de l'effort consenti par les Japonais et le regain d'intérêt des investisseurs européens. En revanche, les Etats-Unis ont nettement réduit leurs projets.

- les investissements japonais approuvés pour l'année 1987 se sont élevés à 532 millions de dollars contre 329 millions de dollars l'année précédente. Ils se rapportent à 43 projets.

- En 1987, la République Fédérale d'Allemagne a été le deuxième investisseur étranger en Indonésie, en terme d'approbation. La valeur des projets s'élevait à 330,6 millions de dollars.

- Les Pays-Bas ont augmenté leurs investissements qui sont passés de 23,3 millions de dollars en 1986 à 122,8 millions de dollars.

- Le montant des investissements projetés par la France atteignait 42 millions de dollars contre 6,2 millions de dollars en 1986.

- Les Etats-Unis sont en repli avec seulement 72,7 millions de dollars contre 153,8 millions de dollars l'année précédente.

IV. LE PARI TECHNOLOGIQUE

L'un des intérêts que représentent les investissements étrangers pour l'Indonésie est de procéder, en sa faveur, à des transferts de technologie.

La volonté de l'Indonésie de diversifier ses exportations et d'augmenter la valeur ajoutée de celles-ci l'ont conduite à fonder son cinquième plan, qui doit couvrir les prochaines années, sur le développement des industries à technologies avancées.

Une équipe d'ingénieurs, d'universitaires et d'économistes, animée par le dynamique Ministre de la Recherche et de l'industrie, J.B. Habibie, ont ainsi puissamment impulsé une politique de formation, de recherche et de développement des secteurs d'industries d'avenir tels l'électronique ou les télécommunications, ou conformes aux besoins du continent qu'est l'Indonésie, tels l'aéronautique, la construction navale et les transports terrestres, et qui sont susceptibles d'être les "véhicules ou vecteurs des transformations technologiques et industrielles".

Evaluer et appliquer les technologies, proposer les politiques, former les hommes et favoriser les transferts de technologies, telles sont les fonctions de *l'Office d'évaluation et d'applications technologiques*, le B.P.P.T. Cette agence spécialisée, présidée par J.B. Habibie occupe, à côté de *l'agence de planification*, le BAPPENAS, une place centrale dans la détermination des choix économiques et technologiques de l'Indonésie.

V. LES RELATIONS ÉCONOMIQUES DE L'INDONÉSIE AVEC L'EUROPE ET LA FRANCE

A. LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET L'INDONÉSIE

Les échanges commerciaux plaçaient en 1987 la C.E.E. au deuxième rang des fournisseurs (20 % des importations indonésiennes) après le Japon et au 4ème rang des clients (10 % des exportations de la C.E.E.) après le Japon, les Etats-Unis et les pays de l'ASEAN.

PRINCIPAUX PARTENAIRES COMMERCIAUX EN 1987

	Clients	Fournisseurs
Japon	43	25,6
Etats-Unis	20	10,5
ASEAN	9,8	11
Dont Singapour	9	8
C.E.E.	8,6	19,3
Dont :		
. Pays-Bas	2,7	-
. RFA	2,7	6,5
. Grande-Bretagne	1,3	2,6
. Italie	1	-
. France	0,6	4

En pourcentage.

Les importations de la C.E.E. en provenance de l'Indonésie représentaient en 1987 1,279 milliard d'Ecus qui se répartissent de la manière suivante : R.F.A. : 420 millions d'Ecus (24,4 % du total) ; France : 230 millions d'Ecus (13 %) ; Pays-Bas : 317 millions d'Ecus (18,8 %) ; Royaume-Uni : 235 millions d'Ecus (14 %) ; Italie : 235 millions d'Ecus (14 %).

Les exportations de la C.E.E. à destination de l'Indonésie, 1.708 millions d'Ecus en 1987, se répartissent comme suit : R.F.A. : 578 millions d'Ecus (33,8 % du total) ; France : 283 millions d'Ecus (16,6 %) ; Pays-Bas : 133 millions d'Ecus (13 %) ; Royaume-Uni : 334 millions d'Ecus (19,5 %) ; Italie : 133 millions d'Ecus (7,8 %).

La balance des échanges C.E.E.-Indonésie est pratiquement équilibrée ; la C.E.E. dégage un excédent de 28 millions d'Ecus.

Trois Etats membres ont également un solde positif avec l'Indonésie : la R.F.A. : 168 millions d'Ecus ; le Royaume-Uni : 99 millions d'Ecus et la France : 64 millions d'Ecus.

De façon plus générale, les relations entre la C.E.E. et l'Indonésie sont peu satisfaisantes.

Cela tient, pour une part, à la non-participation de l'un des membres de la C.E.E., le Portugal, aux réunions avec l'Indonésie, en raison du différend qui l'oppose à Djakarta sur la question de

Timor, et d'autre part, à la coopération bilatérale qui s'est avérée décevante.

La Communauté européenne a pourtant mis en place avec l'Indonésie, comme avec les autres membres de l'ASEAN, plusieurs arrangements visant à accorder des tarifs concessionnels à certains produits à l'importation et à aider au développement de ce pays.

L'Indonésie tire profit, en particulier, du système des préférences généralisées (SPG). De 1984 à 1987, les exportations bénéficiant de ces tarifs concessionnels ont doublé. Si l'on ajoute certaines importations à droit nul, ce sont, en moyenne, 65 % des exportations totales de l'Indonésie qui entrent, avec un droit très réduit, sur le marché européen. Toutefois, certains produits sensibles, tels que le textile et le contreplaqué, sont soumis à des limitations par quotas.

Divers autres accords et facilités financières ont été mis en oeuvre, afin d'aider à la diversification des exportations indonésiennes et au développement des investissements conjoints en Indonésie (création des comités mixtes d'investissements et mise en place des "facilités Cheysson").

Force est de constater que l'Indonésie n'a pas répondu avec le même dynamisme que certains autres membres de l'ASEAN à ces propositions de coopération. L'une des raisons principales tient probablement au poids de la bureaucratie locale. Les représentants indonésiens au sein des divers comités ne sont pas toujours les bons interlocuteurs, puisqu'il s'agit souvent de fonctionnaires et non d'hommes d'affaires.

Une aide au développement est également accordée par Bruxelles. Quinze projets, tous en milieu rural (irrigation, accroissement des rendements céréaliers), sont aujourd'hui en cours de réalisation).

Les relations entre la C.E.E. et l'Indonésie sont même parfois conflictuelles.

Ainsi la C.E.E. a-t-elle mal ressenti les restrictions de l'Indonésie à l'exportation de bois tropicaux (notamment le rotin). Des consultations sont en cours. L'Indonésie a notamment envoyé une mission d'identification en Europe pour apprécier les besoins de l'industrie européenne. La Commission a notifié l'existence de ces pratiques à l'organe de surveillance du statut quo des négociations de l'Uruguay round.

Les exportations indonésiennes de contreplaqué constituent également un point de friction entre les deux partenaires, puisque les importations de ce produit de la C.E.E. ont augmenté de 265 % sur la seule année 1985-1986... (Il est à noter que l'Indonésie contrôle 70 % des échanges internationaux de contreplaqué).

Enfin, les violations répétées et non sanctionnées de la propriété intellectuelle par l'Indonésie ont conduit la C.E.E. à engager une action au titre du "Nouvel instrument de politique commerciale". Cet instrument, qui permet à la Communauté d'agir à l'égard de pratiques illicites de pays tiers, (autres que le dumping et les subventions) a été utilisé contre la reproduction non autorisée de cassettes en Indonésie. La perte de ventes potentielles pour l'industrie communautaire serait, en effet, de l'ordre de 150 millions de dollars par an. A la suite des engagements pris par l'Indonésie vis-à-vis de la C.E.E. d'accorder la même protection légale qu'aux enregistrements nationaux, la procédure a été interrompue. Toutefois, la mise en oeuvre des engagements indonésiens fera l'objet d'un suivi attentif par la C.E.E.

La coopération technique marque, elle aussi, le pas. Bien que les secteurs de coopération soient bien choisis et correspondent à la politique communautaire axée sur la priorité à l'agriculture, et malgré la mise au point de financements conjoints avec les pays membres, la réalisation des projets est décevante du fait de la lourdeur et de la lenteur de l'administration indonésienne.

La coopération en matière d'investissement constitue également un échec, et la mise en place d'un "comité conjoint d'investissement" CEE-Indonésie n'a donné aucun résultat.

Enfin, l'Indonésie exprime, elle aussi, ses craintes de voir la réalisation du grand marché européen de 1992 aboutir à un renforcement du protectionnisme. Les propos rassurants tenus par M. Claude Cheysson, commissaire européen, en novembre 1988, n'ont pas totalement dissipé ces inquiétudes. Celles-ci reflètent avant tout l'influence japonaise et américaine, mais ne correspondent pas à la situation de l'Indonésie : aucun secteur d'exportation indonésien n'est, en effet, menacé.

B. LES RELATIONS ÉCONOMIQUES FRANCO-INDONÉSIENNES

C'est sans doute en Indonésie que la France occupe, en Asie, la position la plus forte. Pourtant cette présence est trop déperdante des grands contrats et nos investissements ne sont pas à la mesure de l'enjeu que représente l'Indonésie.

1. Une part de marché significative

L'Indonésie est, de tous les pays d'Asie, celui où notre part de marché est la plus significative.

Elle s'établit à 4 % en 1988 soit au 8ème rang mondial et au 2ème rang européen derrière la R.F.A. 6,75 % et devant le Royaume-Uni 2,63 %, les Pays -Bas 2,56 % et l'Italie 1,91 %.

Nos ventes, après l'année record de 1982, et les trois bonnes années suivantes, se sont effritées : 1.969 millions de francs en 1986, 1.965 millions de francs en 1987, et 1.900 millions en 1988. La baisse la plus sensible concerne les biens d'équipement professionnels enregistrée en 1986 et 1987 consécutive à la baisse des signatures de grands contrats en 1985 et 1986. La reprise des commandes en 1987 et 1988 n'est pas encore perceptible compte tenu du décalage existant entre la date de signature et les livraisons pour ce type de contrat.

Nos achats à l'Indonésie ont progressé de près de 50 % en trois ans. Cette augmentation notable porte essentiellement sur les produits alimentaires (produits tropicaux, produits de la pêche), le bois et ses dérivés et le textile habillement. Nos importations totales se sont élevées à 1.525 millions de francs en 1986, 1.815 millions de francs en 1987 et 2.300 millions de francs en 1988.

Au total, après des années de fort excédent au profit de la France (1982-1985), le solde de nos échanges s'était rééquilibré au cours des dernières années puis il a été défavorable en 1988. La France a enregistré un solde négatif de près de 400 millions de francs dû en grande partie à l'augmentation des importations françaises indiquée (2.300 millions de francs) alors que les exportations stagnaient au niveau de 1.900 millions de francs.

2. Les relations commerciales trop marquées par les grands contrats

La stratégie de pénétration du marché indonésien s'est appuyée sur les pôles de compétitivité les plus éprouvés de la France dans les secteurs de la génération et de la distribution d'énergie, des transports et des télécommunications notamment. Les commandes au titre des grands contrats ont représenté près de 8,5 milliards de francs courants sur la période 1983-1987 qui doivent être comparés au montant total de 14 milliards de francs d'exportations françaises réalisées sur la même période. En 1987, l'Indonésie a été le premier client de la France dans le monde pour les grands contrats civils hors aéronautique (2,4 milliards de francs). En 1988, 23 importants contrats ont été signés pour un montant de près de 2 milliards de francs. Cette performance devrait, à nouveau, maintenir l'Indonésie dans le peloton de tête des principaux clients de la France dans le secteur des biens d'équipements civils pour 1988.

L'Indonésie aura ainsi bénéficié en moyenne d'un milliard de francs de crédits d'aide par an depuis 1980, qui ont permis la signature de grands contrats, en majorité avec des acheteurs publics. Elle est au troisième rang des bénéficiaires de notre aide destinée à l'Asie. Depuis 1986, la France est le second donateur bilatéral dans le cadre du groupe intergouvernemental d'aide à l'Indonésie (G.I.G.I.), loin derrière le Japon, mais devant les Etats-Unis.

Les principaux succès français ont été enregistrés dans les domaines suivants :

- secteur des travaux publics : barrage de Sagulin, centrale électrique de Bukit Asam, aéroport international de Djakarta :

- secteur des télécommunications : radars, faisceaux hertziens ;

- secteur des armements : transall, hélicoptères, etc ;

- secteur de la recherche scientifique : navires océanographiques.

Mais on touche là à la faiblesse de nos relations bilatérales. L'essentiel de nos exportations - entre les deux tiers et les trois quarts - est directement ou indirectement lié aux grands

contrats. L'Indonésie est ainsi notre premier client dans le monde, en 1987, pour les grands contrats civils, hors aéronautique.

Si nos entreprises sont présentes et, dans bien des cas, appréciées, dans des secteurs de haute compétitivité (énergie, transports, télécommunications), c'est au prix d'un effort considérable de la puissance publique.

Outre la charge que cela représente pour la collectivité, cet état de fait rend nos exportations très tributaires de la situation économique du pays, du ralentissement des programmes d'équipement en période d'austérité, mais aussi des vicissitudes de nos relations financières : on a ressenti de 1986 à 1988 l'effet du blocage des négociations à partir de 1984. Il y a là aussi un élément de fragilité pour l'avenir car les exigences de nos partenaires sont de plus en plus grandes. Les autorités indonésiennes se sont, en effet, efforcées, avec succès, d'obtenir de meilleures conditions de financement de leurs bailleurs de fonds. Celles-ci ont été définies par l'Instruction présidentielle n°8 du 10 octobre 1984 (25 ans de durée, 7 ans de carence, 3,5 % de taux d'intérêt). Devant ces exigences nouvelles, la France n'a pas signé de protocole financier entre juillet 1984 et décembre 1986, ce qui a été la cause d'une accentuation de la baisse de nos exportations. Mais nos principaux concurrents industrialisés ont tendance à s'aligner sur ces exigences.

Notre position commerciale reste donc fragile, d'autant qu'elle n'est pas confortée par un flux suffisant d'investissements directs.

3. Un trop faible niveau des investissements

Le montant des investissements français est très modeste, comparé à celui de nos principaux concurrents. Selon les statistiques du BKPM, le montant cumulé du capital investi dans des entreprises conjointes franco-indonésiennes atteignait 155 millions de dollars au quatrième trimestre 1987, soit un peu moins de 1 % du total, contre 850 millions de dollars pour les Pays-Bas, 557 millions de dollars pour la Grande-Bretagne et 553 millions de dollars pour la R.F.A.. Ces comparaisons sont à prendre avec quelques précautions car elles ne distinguent pas la part indonésienne de la part étrangère dans le capital commun. Mais elles ont une valeur indicative certaine.

Depuis deux ans, trois importants nouveaux investissements français ont été enregistrés, représentant un

montant de mise de capital des entreprises françaises de plus de 10 millions de dollars :

- investissement de Dumez dans l'hôtel Méridien de Djakarta,

- investissement de Merlin Guerin dans la société de composants électroniques PT ometraco ;

- investissement de Degremont dans la société de construction TP Tirta Degremont.

Les deux années qui viennent devraient voir se concrétiser quelques investissements nouveaux de certains grands groupes encore absents du marché indonésien ou simplement représentés par une structure commerciale réduite. Les autorités françaises sont décidées à accompagner cet effort d'implantation, notamment en liant de façon très nette l'octroi de financements concessionnels nouveaux à un effort significatif d'investissement local, seul garant d'une présence commerciale française à long terme.

Mais cet investissement demeure gravement insuffisant. Or, c'est lui seul qui peut assurer une présence française durable. Plus que sur les grands contrats dont les montants seront nécessairement limités et les conditions soumises à la concurrence de nos partenaires, c'est sur la mobilisation des entreprises que cette présence doit reposer.

Celles-ci doivent mesurer les possibilités nouvelles offertes par l'économie indonésienne depuis les mesures de dérégulation et de privatisation, et pour renforcer leur présence, avoir conscience que, de plus en plus, la décision se fait moins sur des montages financiers, la plupart du temps équivalents, ou sur les prix, mais sur des transferts de technologie.

Un apport de technologie permettant la production et l'exportation de biens à plus forte valeur ajoutée est aujourd'hui, en effet, la principale demande indonésienne. Telle est, sans doute, la raison du succès récent d'Alcatel-ATFH, filiale du groupe Alcatel CIT, qui, en association avec TRT, filiale de Philips, a été retenue par l'administration indonésienne pour réaliser le réseau hertzien devant équiper l'île de Sumatra et le relais entre cette île et Djakarta.

C'est encore l'attrait de l'Indonésie pour la technologie qui a motivé la rencontre, en janvier dernier, entre M. Hubert Curien, Ministre français de la recherche et son homologue M. B.J. Habibie et dont le résultat le plus tangible semble être l'accord de la France pour financer une station de réception des images du satellite Spot. La technologie spatiale et nucléaire ainsi

que le nucléaire médical semblent aussi constituer des secteurs de coopération prometteurs. Mais, là encore, il s'avère que la présence des entreprises françaises est liée à la capacité de la France à financer des grands projets.

CONCLUSION

LES PAYS DE L'ASEAN, UNE RÉGION STRATÉGIQUE DOMINÉE PAR L'INFLUENCE JAPONAISE

Par leur stabilité politique et leur essor économique, les pays de l'ASEAN constituent à l'évidence un enjeu stratégique dans les relations économiques et commerciales internationales. Mais quel rôle peuvent y jouer l'Europe et la France face à l'actuelle prépondérance japonaise ?

I. UNE ZONE DE STABILITÉ POLITIQUE

La stabilité politique interne des quatre pays visités semble devoir être confortée par les perspectives de règlement des conflits régionaux.

A. UNE STABILITÉ POLITIQUE INTÉRIEURE CERTAINE

La complexité de la vie politique interne des quatre pays visités par la délégation, le plus souvent pluri-ethniques, ne semblent plus menacer, dans l'immédiat, leur stabilité.

En Thaïlande, le General Prem, sorti vainqueur des dernières élections, a préféré se retirer au profit de M. Chattichai dont l'autorité ne paraît pas contestée.

En Malaisie, le Docteur Mahathir est parvenu à surmonter les divisions de sa coalition et à endiguer la montée du fondamentalisme musulman.

A Singapour, Lee Kuan Yew a provoqué le rajeunissement des équipes dirigeantes et a pratiquement assuré sa succession.

En Indonésie, enfin, le Président Soeharto a renouvelé le haut commandement militaire, la direction du GOLKAR et les principaux dirigeants de l'Etat, tout en dominant les forces centrifuges qui menacent en permanence la cohésion de l'archipel. Certes, sa succession n'est toujours pas réglée mais l'hypothèse que celle-ci s'effectue sans heurts demeure la plus probable.

Cette stabilité, bien que toujours fragile, est remarquable dans cette partie du monde. Elle ne peut être que confortée par l'apaisement des conflits régionaux.

B. LES PERSPECTIVES DE RÉGLEMENT DES CONFLITS RÉGIONAUX

La détente sino-soviétique, consacrée par le "sommet" de mai 1989 avait, dès avant cette rencontre, modifié le paysage diplomatique de la région visitée.

La Thaïlande s'est rapprochée d'Hanoi et estime ses frontières moins menacées. L'Indonésie renoue avec la Chine et la Malaisie renforce ses relations avec Singapour. Surtout, le Viêt-nam s'est engagé à se retirer du Cambodge et cherche à se rapprocher des pays de l'ASEAN. La délégation a été frappée par la conviction manifestée par tous ses interlocuteurs que la paix en Indochine était maintenant très proche et que l'ouverture du Viêt-nam et de la Chine ouvrirait des perspectives politiques et économiques immenses.

Il est trop tôt pour dire si les récents événements intervenus en Chine remettront en cause cette évolution. A court terme, ils ont essentiellement favorisé Singapour au détriment des deux "autres dragons" -Hong Kong et Taïwan- plus affectés par les incertitudes chinoises.

Mais rien ne semble menacer sérieusement la sécurité et la stabilité politique de cette région, sauf, peut-être, les tensions sociales consécutives aux bouleversements que provoque une

croissance économique rapide mais insuffisante pour résoudre les problèmes d'emplois.

II. L'ÉMERGENCE D'UN NOUVEAU PÔLE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'essor économique et l'ouverture croissante de ces quatre pays de l'ASEAN confirment l'apparition, dans cette partie de l'Asie, de nouvelles puissances économiques.

Avec un taux de croissance actuel de 11 % pour Singapour et pour la Thaïlande, de 9 % pour la Malaisie et, plus modestement, de 4 % pour l'Indonésie, ces pays participent manifestement, aux côtés de la Corée (12 %), de Taïwan et Hong Kong (8 %) - ou même de la Chine (11 %), à la constitution d'un nouveau pôle de développement économique mondial.

En outre, -et il y a sans doute là plus qu'une coïncidence- ces pays se libéralisent et s'ouvrent rapidement au commerce international. Situation constante pour Singapour, totalement ouvert aux échanges commerciaux et aux mouvements des capitaux, cette évolution est très avancée en Thaïlande et en Malaisie et se poursuit inexorablement, bien que plus lentement, en Indonésie.

Par rapport aux autres régions du monde -Amérique latine, Pays de l'Est, Afrique, pays du Golf- l'Asie du Sud-Est constitue à l'évidence le principal marché solvable en pleine expansion et aux ressources multiples.

Comment ignorer, en effet, la potentialité du marché indonésien de 173 millions d'habitants, les besoins d'équipements de ce pays, de la Thaïlande et de la Malaisie, la place financière et la qualification de la main d'oeuvre de Singapour et, en définitive, la plaque tournante que constituent ces Etats pour la pénétration des marchés voisins que sont la Birmanie, le Cambodge, le Viêt-nam et, dans une certaine mesure, la Chine.

Aussi, nos partenaires et concurrents s'intéressent-ils de plus en plus à cette région. Les Etats-Unis bien sûr, mais aussi la Grande Bretagne qui réactive ou renforce ses relations traditionnelles avec la Malaisie et Singapour, ou l'Allemagne Fédérale qui confirme sa volonté d'être active dans les pays de l'ASEAN.

Mais c'est la présence japonaise qui éclipse toutes les autres.

III. LA CONSOLIDATION D'UNE ZONE ÉCONOMIQUE JAPONAISE

La zone pacifique et, plus particulièrement, les NPI et les pays de l'ASEAN constituent l'espace financier et économique naturel du Japon.(1) La création de l'ASEAN à Bangkok, en août 1967, a d'ailleurs été encouragée par Tokyo.

Il serait sans doute simpliste de décrire cette zone comme un espace économique intégré verticalement et contrôlé par Tokyo. La complémentarité et la coopération économique entre le Japon et les pays du Sud-Est asiatique excluent de moins en moins la concurrence, notamment de la part des économies les plus développées comme Singapour.

Mais la prépondérance japonaise reste un fait majeur.

Le Japon est à la fois le premier partenaire commercial, le premier investisseur et le premier pourvoyeur d'aide de ces pays.

A. LE JAPON PREMIER PARTENAIRE COMMERCIAL

La part du commerce des pays de l'ASEAN effectuées avec le Japon représentait en 1988 22 % du total contre environ 18 % pour les Etats-Unis, 16 % pour le commerce intra-ASEAN et 14 % pour la CEE.

Les relations commerciales du Japon sont particulièrement fortes avec les pays pétroliers : il absorbe 55 % des

(1) Ces développements ont été rendus possibles par la précieuse documentation fournie par l'Agence Financière pour l'ASEAN.

exportations de Brunei et 45 % de celles de l'Indonésie qui, en retour, réalise avec lui 30 % de ses exportations.

Si, en Malaisie, le commerce intra-ASEAN est légèrement supérieur à celui réalisé avec le Japon, celui-ci est le premier partenaire commercial de Singapour et de la Thaïlande.

Le commerce Japon-ASEAN a la particularité d'être déficitaire pour le Japon, ce qui s'explique par l'importance des importations de pétrole et de gaz d'Indonésie et de Brunei et de minerai de Malaisie.

Enfin, les importations par le Japon de produits manufacturés en provenance de l'ASEAN par rapport aux importations de matières premières sont passées de 7 % en 1983 à 16 % en 1987 du fait du développement de ces pays et des délocalisations d'entreprises japonaises à leur profit.

B. LE JAPON PREMIER INVESTISSEUR DANS LES PAYS DE L'ASEAN

Le Japon est, de loin, l'investisseur le plus important dans les pays de l'ASEAN, à l'exception de Singapour et des Philippines.

L'Indonésie est le principal bénéficiaire des investissements japonais qui, pour la période 1969-1987, représentent le tiers des investissements étrangers dans ce pays, contre 8 % pour les Etats Unis. Cette prépondérance est manifeste aussi en Thaïlande (avec 37 % des investissements étrangers réalisés entre 1982 et 1987 contre 12 % par Taïwan) et en Malaisie (avec 21 % des investissements étrangers contre 13 % par Singapour et 7 % par les Etats-Unis). En 1987, cette prépondérance s'est encore renforcée dans ces deux pays.

Ces investissements favorisés par le cours élevé du yen sont, pour une part importante, la conséquence des stratégies de délocalisation des usines d'assemblage japonaises vers des pays à faible coût de main d'oeuvre ou disposant de quotas d'exportation encore inemployés vers les pays occidentaux comme la Thaïlande, la Malaisie ou l'Indonésie. Pourtant, surtout vers Singapour, ils concernent de plus en plus le secteur des services : commerce, assurance, banque et immobilier.

Des organismes locaux tels l'Export-Import Bank de Tokyo, la Fuji-Bank, la Dai-Ichi-Bank ou le Fonds japonais de coopération économique (Overseas Economic Cooperation Fund) et internationaux tels la Banque Asiatique de Développement ou la Banque Mondiale, assurent les mouvements de capitaux nécessaires à ces investissements et participent, ainsi, au recyclage des importants excédents japonais.

La dernière réunion à Pékin, le 6 mai 1989, de la Banque Asiatique de développement (BAD), qui est d'ailleurs présidée par le Japon, a confirmé la volonté de Tokyo de renforcer sa position dans sa zone d'influence. Le Japon a, en effet, proposé la création d'une nouvelle institution financière, l'Asian Finance and Investment Corporation (AFIC), dont 40 % du capital seraient détenus par les banques japonaises, ce qui a suscité les réticences de la part des partenaires européens.

C. LE JAPON, PREMIER POURVOYEUR D'AIDE À L'ASEAN

C'est en vertu d'un choix politique clairement affirmé que le Japon oriente prioritairement son aide vers les pays de l'ASEAN. Entre 1961 et 1988, 42 % des prêts consentis par le Fonds de coopération économique avec l'Outre Mer (OECE) sont allés à l'ASEAN.

Cette priorité s'est trouvée confirmée par la création du projet d'*Asean Japan Development Fund* lors du 20^e anniversaire de l'ASEAN à Manille en décembre 1987, auquel participait M. Takeshita. Le Japon a ainsi décidé de consacrer à cette région du monde, sur 3 ans, 2 milliards USD en plus de l'aide traditionnellement accordée.

Cette aide qui transite essentiellement par le Fonds de Coopération Economique avec l'Outre Mer (OECE) traduit la volonté du Japon de "solvabiliser" la demande d'importation des pays destinataires et de conforter sa prééminence économique et politique.

Le développement des relations économiques et financières entre le Japon et l'ASEAN s'accompagne à l'évidence d'un renforcement de l'influence politique japonaise. Son mode de développement sert de référence et de modèle, même s'il est adapté, notamment à Singapour ; ses normes industrielles mais aussi ses

modes de consommation et sa production culturelle s'imposent ; il influence les politiques économiques ; il renforce ses relations politiques avec Singapour et, sur le plan multilatéral, est de plus en plus étroitement associé aux sommets et aux réunions de l'ASEAN.

A plusieurs reprises, la délégation a posé la question de savoir si cette prépondérance ne risquait pas de susciter l'inquiétude dans cette région du monde ayant subi la domination japonaise lors de la seconde guerre mondiale. La réponse a été unanimement négative. Le Japon, en effet, est attentif à ne pas réveiller les "mauvais souvenirs" de la "sphère de co-prospérité asiatique" et sa présence politique, et plus encore militaire, reste délibérément discrète. Mais, surtout, l'aide économique croissante qu'il apporte à l'Asie du Sud-Est et les transferts de technologie qu'apportent ses investissements, quelles que soient les réserves de principe de Tokyo, sont considérés comme les meilleurs ressorts du développement économique.

IV. UNE PRÉSENCE EUROPÉENNE INSUFFISANTE

A. DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES RÉGULIÈRES MAIS PARFOIS DIFFICILES

La C.E.E. et l'ASEAN entretiennent des relations institutionnelles régulières. Une **Conférence ministérielle** est réunie tous les dix-huit mois et aborde l'ensemble des questions politiques et économiques. La dernière réunion a eu lieu à Dusseldorf en mai 1988 et la prochaine est prévue à Manille en novembre 1989.

Un accord cadre non préférentiel de coopération, signé en mars 1980, régit les relations économiques C.E.E./ASEAN et institue une **commission mixte annuelle**.

Enfin, la Communauté participe avec les Etats-Unis, le Japon, l'Australie, le Canada et la Nouvelle Zélande, à la **réunion annuelle des ministres des affaires étrangères** de l'ASEAN. Après Singapour en juin 1987 et Bangkok en juillet 1988, la prochaine se tiendra à Brunéi en juillet 1989.

Bien que régulières et institutionnelles, ces relations n'en sont pas moins parfois difficiles.

Les perspectives d'évolution du système de préférences généralisées ne satisfont pas les pays de l'ASEAN. Ils craignent, en particulier, la multiplication de "différenciations sélectives" excluant des préférences les plus développés d'entre eux. Ils souhaitent, en outre, une extension du nombre des produits bénéficiant du S.P.G.

De son côté, la Communauté s'inquiète des restrictions de l'Indonésie à l'exportation de bois tropicaux, notamment de rotin, et du niveau très bas de radioactivité des produits alimentaires importés de la C.E.E., imposé par les pays de l'ASEAN depuis l'accident de Tchernobyl.

Elle s'élève contre les violations nombreuses et non sanctionnées de la propriété industrielle et avait engagé, au titre du "Nouvel Instrument de politique commerciale" une action contre l'Indonésie. Compte tenu des engagements pris, cette procédure est aujourd'hui suspendue mais le problème n'est pas pour autant réglé.

Mais le véritable débat porte sur les conséquences de la réalisation du grand marché intérieur européen et, notamment, sur le niveau de protection extérieure de la Communauté dans les années à venir.

La controverse sur "l'Europe forteresse" peut sembler artificielle dans la mesure où les pays de l'ASEAN sont les principaux bénéficiaires du système du S.P.G. Près de 20 % des importations communautaires bénéficiant des préférences proviennent en effet de ces pays ; près de 50 % des exportations de ces pays à destination de l'Europe y pénètrent sans aucun droit de douane et les quelques quotas en vigueur ne limitent pas sensiblement ces importations.

Qu'elle soit spontanée, destinée à faire pression sur la Communauté et, notamment, à la dissuader d'exiger trop fortement la réciprocité, ou entretenue par nos concurrents, cette inquiétude est pourtant bien réelle. Elle exige un effort d'explication sur la réalité du grand marché intérieur et l'intérêt que peuvent y trouver ces pays. Les résultats déjà obtenus par nos représentations diplomatiques et les entretiens auxquels a participé la délégation sénatoriale montrent que cette tâche n'est pas impossible.

Mais la C.E.E. serait sans doute mieux entendue si sa présence économique dans cette région était plus assurée.

B. UNE PRÉSENCE ÉCONOMIQUE TROP FAIBLE

La présence commerciale de la C.E.E. n'est pas en rapport avec sa puissance économique.

Elle ne constitue que le troisième fournisseur et client de l'ASEAN, loin derrière le Japon et les Etats-Unis. La C.E.E. représentait en 1986 15,7 % des exportations totales de l'ASEAN contre 26,8 % pour le Japon et 24,7 % pour les Etats-Unis.

Elle fournissait 16,5 % des importations de l'ASEAN contre 26 % pour le Japon et 19 % pour les Etats-Unis. Après une forte croissance au cours des dix dernières années, le niveau de ces échanges est aujourd'hui stabilisé.

Enfin, depuis 1985, ces échanges sont déficitaires pour la Communauté.

Mais la fragilité est plus nette encore en ce qui concerne les investissements.

Avec environ 18 % des investissements réalisés dans les pays de l'ASEAN, la C.E.E. arrive loin derrière le Japon et les Etats-Unis. Essentiellement originaires du Royaume-Uni, de la République Fédérale d'Allemagne et des Pays-Bas, ces investissements privilégient Singapour et la Malaisie et concernent en priorité le secteur bancaire.

Sans doute cette situation s'explique t-elle en partie par le fractionnement des marchés de l'ASEAN, la complexité des réglementations, l'incertitude sur les aides et le régime des investissements ou la généralisation de la contrefaçon. Mais d'autres pays surmontent ces obstacles et la faiblesse de la présence européenne tient aussi à l'inadaptation de ses instruments de coopération économique traditionnels.

C. UNE NÉCESSAIRE ÉVOLUTION DES RELATIONS ÉCONOMIQUES AVEC L'ASEAN

1. Une aide plus importante mais aussi plus différenciée

En 1987, la C.E.E. et ses Etats-membres ont consacré 17.260 milliards de dollars aux pays en voie de développement contre 8.780 pour les U.S.A. et 7.450 pour le Japon.

Cette aide est pour une part importante attribuée aux pays A.C.P. Néanmoins, avec 550 millions d'Ecus, la C.E.E. se place en deuxième position, après le Japon, parmi les plus importants donateurs d'aide à l'ASEAN.

Mais si cette aide doit être maintenue et sans doute développée, notamment au profit des pays les plus pauvres comme l'Indonésie, elle doit aussi s'adapter aux besoins d'économies plus développées telles celles de Singapour et de la Thaïlande.

Moins orientée vers de grands projets, elle devrait privilégier le développement technologique et la coopération industrielle (normalisation, formation des cadres, propriété intellectuelle...) et être plus destinée aux opérateurs économiques, notamment aux entreprises privées, qu'aux Gouvernements.

2. L'inéluctable évolution des S.P.G.

Les pays de l'ASEAN demeurent très attachés au *système de préférences général communautaire* mis en place en 1971 en application d'une décision du GATT de la même année, et reconduit pour dix ans en 1981. Ils craignent une "différenciation" et une "sélectivité" accrues préconisées depuis 1987 par la commission et qui ont déjà conduit à exclure certains produits en provenance de Hong-Kong ou de Corée du Sud au bénéfice des SPG.

Mais il faut bien reconnaître que ces préférences n'ont guère favorisé le développement d'exportations de produits industrialisés, qu'elles aboutissent à la mise en place d'une réglementation complexe et opaque, et qu'elles sont moins justifiées au profit de pays de plus en plus développés et de plus en plus

intégrés aux échanges internationaux mais qui ne renoncent pas volontiers à la protection de leurs marchés.

Une évolution, certes progressive, vers l'intégration des plus développés de ces pays aux règles de droit commun du GATT est inéluctable et correspond à leur intérêt à long terme.

3. Un soutien plus actif aux investissements directs

La Commission des Communautés a affirmé en octobre 1987 la nécessité de favoriser les investissements des entreprises européennes. Elle a pris notamment deux initiatives encourageantes : la création des "*Joint investments committees*" et la mise en place de la "facilité Cheysson".

a) La création des "*Joint investments committees*" (JIC) a été décidée lors de la réunion C.E.E.-ASEAN d'octobre 1986, afin de favoriser l'investissement européen dans la région de l'ASEAN.

Ces comités, mis en place dans chacun des pays, ont pour tâche d'identifier les obstacles monétaires, juridiques, fiscaux ou administratifs aux investissements européens. Composés d'une manière informelle, ils rassemblent à la fois des représentants des administrations concernées, du secteur public, des entreprises privées et des banques.

Ces comités ont déjà fourni des informations intéressantes mais ils font apparaître, notamment du côté ASEAN, une représentation prépondérante du secteur public au détriment des entreprises privées.

Surtout, ils ne peuvent, en l'état actuel, véritablement jouer un rôle de conseil auprès des entreprises.

b) Mécanisme original et encore expérimental : la "*facilité Cheysson*" vise à encourager le financement d'opérations conjointes, de "joint venture" entre entreprises européennes et entreprises des pays de l'ASEAN, notamment les P.M.I.

En application d'un accord signé par la C.E.E. et des partenaires financiers européens et asiatiques, la Communauté gère un fonds d'investissement qui permet d'aider au financement des études d'identification et de faisabilité jusqu'à 250 000 ECU par

projet et de financer des participations en capital ou en quasi-fonds propres à hauteur de 500 000 ECU par projet.

Les projets doivent être localisés dans l'un des pays de l'ASEAN et comporter l'engagement de l'un des partenaires financiers signataires de l'accord avec la CEE, à hauteur du concours demandé à la Communauté.

Cette procédure s'est vu attribuer pour les trois prochaines années une enveloppe globale de 30 millions d'ECU. 10 millions d'ECU sont inscrits au budget de 1989 et répartis comme suit : 4,5 millions pour l'Asie, 3,5 pour l'Amérique latine et 2 pour les pays méditerranéens ; 13 millions d'ECU sont d'ores et déjà prévus pour 1990.

En France, cet accord a été signé entre la CEE et Sofinasia ce qui habilite cet établissement à instruire les dossiers et à les présenter auprès de la Communauté en vue d'obtenir ses différents concours financiers.

Cette procédure est intéressante car, pour la première fois, elle institue un mécanisme d'aide à l'investissement direct et à la participation en capital. Il est trop tôt pour porter un jugement sur son application mais le nombre de dossiers déposés confirme qu'elle répond à un véritable besoin.

*

* *

Ces initiatives prises par la Communauté sont intéressantes. Mais force est de constater qu'elles multiplient les procédures et les "guichets" qui s'ajoutent aux mesures prises par les Etats membres. Sans rechercher l'uniformisation, impossible et probablement peu souhaitable, il serait en revanche indispensable de coordonner les efforts.

Trop souvent, en effet, c'est encore la rivalité et non la coopération qui caractérise l'attitude des différents partenaires européens en Asie, pour le plus grand profit de nos concurrents japonais ou américains.

Enfin, la présence économique européenne en Asie ne peut être le résultat que d'une volonté délibérée et déterminée de la Communauté.

Or, la nouvelle Commission semble avoir quelques difficultés à définir une stratégie claire à l'égard de cette partie du monde. Ce n'est malheureusement pas simplement un hasard si, lors de sa constitution au début de 1989, un commissaire, M. Manuel Marin, a obtenu, comme attribution, la coopération et le développement, un autre commissaire, M. Abel Matutes la politique méditerranéenne, le dialogue nord-sud et l'Amérique latine, alors que l'Asie était oubliée.

V. UNE PRÉSENCE FRANÇAISE TROP SOUVENT MARGINALE

A. LA FRANCE TROP SOUVENT ABSENTE

En ce qui concerne les relations commerciales, la France occupe le huitième rang avec 2,3 % des parts de marché en Thaïlande, le douzième rang avec 1,6 % des parts de marché en Malaisie, le douzième rang avec 2 % des parts de marché en Indonésie et le dix-neuvième rang avec 3 % des parts de marché en Indonésie.

La France arrive ainsi loin derrière le Japon et les États-Unis mais aussi derrière ses principaux partenaires européens.

Mais la situation est plus grave encore en matière d'investissement.

Avec 0,9 % des investissements étrangers en Thaïlande, 0,9 % en Malaisie, moins de 1 % à Singapour et environ 1 % en Indonésie, la France est pratiquement absente de ces pays, même si, ici et là, des réalisations prestigieuses mais ponctuelles peuvent susciter quelques illusions. Elle arrive non seulement derrière la République Fédérale d'Allemagne et le Royaume Uni, mais aussi, de plus en plus souvent, derrière les Pays Bas et l'Italie.

Encore cette présence ténue repose-t-elle essentiellement sur les financements publics que représentent les protocoles financiers et sur les grands contrats qui ont ainsi pu être obtenus. Or cette politique de grands contrats semble de moins en moins adaptée aux exigences de ces pays.

B. DES INSTRUMENTS DE COOPERATION ÉCONOMIQUE ET DE POLITIQUE COMMERCIALE INADAPTÉS

La faiblesse de la présence française résulte sans doute du manque de compétitivité, d'agressivité et d'opiniâtreté de nos entreprises, peu tentées d'aller affronter les risques de marchés lointains et mal connus.

Mais elle résulte aussi de l'inadaptation de nos politiques de coopération économique et de promotion commerciale, soulignée notamment par M. François Missoffe, chargé en octobre 1988 par le Premier ministre de proposer des actions pour développer la présence française en Asie du Sud-Est.

Trop dépendante des grands contrats, insuffisamment orientée vers l'incitation à l'investissement privé, notre politique de présence en Asie ne bénéficie pas d'un cadre administratif adéquat.

1. L'absence de politique déterminée de soutien aux investissements étrangers

Il est manifeste aujourd'hui que l'investissement direct à l'étranger est la condition d'une présence effective et durable, du maintien et du renforcement des échanges commerciaux et de la conquête de parts de marché.

Seuls, de tels investissements, qu'il s'agisse de la création d'un atelier de production, de l'acquisition d'une société déjà existante ou, le plus souvent, de la constitution d'une filiale en association avec un ou plusieurs partenaires locaux, permettraient aux entreprises françaises de participer à l'exploitation de matières premières, de contourner des politiques protectionnistes complexes, de s'adapter aux normes souvent occultes et de répondre aux habitudes de consommation en étant à la fois plus proches de ses clients et de ses concurrents.

Ils permettent aussi d'améliorer la compétitivité par le recours à une main d'oeuvre moins onéreuse. Cette "délocalisation" d'activités industrielles vers des pays à faible taux de salaire peut sans doute paraître contestable. Mais peut-elle être évitée alors que

nos principaux concurrents, notamment Japonais et Américains, y recourent largement ? Contrairement à une idée trop répandue, la délocalisation n'entraîne pas nécessairement de suppressions d'emplois dans le pays d'origine. Véritable nécessité pour une entreprise qui veut maintenir une position internationale, souvent condition de survie, elle permet au contraire de conserver des activités financières, de recherche, de conception, voire même de production dans le pays de départ. Essilor ne pourrait sans doute pas assumer l'énorme effort de recherche qui fait son succès, sans la compétitivité acquise par la délocalisation à Singapour et en Indonésie d'une partie de ses activités de production, et Thomson n'aurait plus de branche télévision grand public si une partie des téléviseurs n'étaient pas assemblés à Singapour et en Malaisie.

Cette interdépendance étroite des investissements et des relations commerciales n'a pas échappé à nos partenaires occidentaux qui ont mis en place, en Asie, des programmes significatifs de soutien public aux investissements privés.

Les Etats-Unis par l'intermédiaire de l'agence US AID disposent ainsi de plusieurs milliers de dollars pour favoriser l'investissement en Thaïlande grâce à un expert américain auprès du Board of Investment, au financement d'opérations de promotion et à la constitution d'une société conjointe de capital-risque destinée à financer l'implantation de sociétés américaines etc.

Le Canada vient de créer, dans le cadre du Canadian International Development Agency (CIDA), un Fonds d'Aide au Développement doté de 30 milliards de dollars et dont l'un des deux objectifs prioritaire est le développement à l'étranger de projets industriels conjoints intéressant notamment les PMI canadiennes.

La République Fédérale d'Allemagne dispose d'un organisme para-public, la Deutsche Entwicklungs Gesellschaft (DEG). Cette institution financière dispose de capitaux publics mais administrés par des industriels. Son rôle est d'assurer et de favoriser des prises de participation dans des entreprises de production et de mettre en oeuvre une politique de promotion des investissements allemands. Ainsi, le DEG a-t-il détaché auprès du Board of Investment en Thaïlande, des experts chargés d'identifier, de contrôler et d'évaluer des projets susceptibles d'intéresser des entreprises allemandes.

En Grande-Bretagne enfin, qui bénéficie déjà du rôle de la City et, pour des raisons historiques, de relations privilégiées avec la Malaisie et Singapour, l'*Overseas Development Association* et le *Commonwealth Development Corporation* utilisent leurs relations

complexes dans le cadre du Commonwealth pour favoriser les entreprises britanniques.

Face au dynamisme et à la détermination de nos partenaires, la France ne peut mettre en oeuvre qu'un dispositif inadapté et insuffisant.

L'approche française associe d'abord trop étroitement l'aide à l'investissement étranger à l'aide à l'exportation. C'est cette approche, privilégiant nettement les investissements dits commerciaux et porteurs d'exportations, qui caractérise les mesures prises en 1987, qu'il s'agisse des incitations fiscales prévues par l'article 39 octies du Code Général des Impôts ou des prêts à long terme (DIE et CODEX).

Surtout, le volume des aides à l'investissement est insuffisant. Il est paradoxal de constater la disproportion entre l'aide aux grands contrats, dont les limites sont aujourd'hui de plus en plus souvent soulignées, et l'aide aux investissements productifs.

Enfin, jusqu'à la création de Sofinasia, le dispositif d'aide à l'investissement étranger ne comportait pas, à la différence de plusieurs de nos concurrents, de système de participation au capital des sociétés créées soit sous forme de filiale, soit en "joint venture".

2. Un cadre administratif inadapté

Le dispositif de promotion de commerce extérieur et de soutien aux investissements est actuellement partagé entre le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère du Commerce extérieur (essentiellement la Direction des Relations économiques extérieures DREE) le Ministère des Finances (le Trésor) et le Ministre de l'Industrie.

Cette répartition suscite davantage la concurrence des administrations que leur coopération ou leur complémentarité.

Enfin, aucun organisme n'a véritablement en charge, sur place, la promotion des investissements français. Les conseillers commerciaux des postes d'expansion économique, quelle que soit leur compétence, n'ont jamais été clairement investis d'une telle mission. Fonctionnaires rémunérés par l'Etat, ils n'ont ni la formation ni le statut leur permettant de servir d'intermédiaire entre sociétés privées, de rechercher des partenaires, de procéder à des études de marché ou de suggérer des montages juridiques ou financiers.

C. L'URGENCE D'UNE POLITIQUE PLUS DÉTERMINÉE ET PLUS COHÉRENTE EN ASIE DU SUD-EST

1. Une présence plus déterminée en Asie du Sud-Est

Il n'appartient pas à la mission de la commission des Affaires économiques du Sénat d'apprécier le degré de priorité budgétaire dont devrait bénéficier l'Asie et, plus particulièrement, l'Asie du Sud-Est par rapport à d'autres régions du monde. Mais on ne peut à la fois souligner l'importance stratégique de cette zone de forte croissance économique et refuser les moyens d'une présence française effective.

De ce point de vue, la difficulté de notre diplomatie à définir des orientations stables dans cette région et l'importance des phénomènes de mode au cours de la dernière décennie, qui vit se succéder les "années Indonésie" en 1981-1983 lorsque deux anciens diplomates de Djakarta étaient au Gouvernement, les "années Malaisie" en 1985-1986 et les "années Thaïlande" depuis 1986, ne sont certainement pas favorables à la crédibilité de notre politique en Asie.

La puissance publique n'est pas seule en cause. Le trop faible intérêt manifesté par le CNPF ou la représentation infiniment trop légère des chambres de commerce sont regrettables à un moment où la présence française devrait reposer davantage sur les investissements privés des entreprises que sur les financements publics.

2. Une présence plus cohérente et moins administrative

Les missions d'industriels, les opérations de promotion françaises ainsi que les invitations en France de délégations étrangères organisées par les pouvoirs publics ou par les chambres de commerce ont trop souvent un impact médiocre sans rapport avec leur coût. Mal ciblées, organisées avec amateurisme, elles ne donnent, la plupart du temps, lieu à aucun suivi. Surtout, elles ne permettent généralement pas les rencontres entre véritables décideurs.

Ce rôle d'intermédiaire et de promoteur des investissements français que ne peuvent assurer les postes d'expansion économique habitués aux interlocuteurs publics plus qu'aux entreprises privées, devrait être assumé, dans chaque pays, par un interlocuteur unique, par exemple *un bureau de promotion des investissements* composé non de fonctionnaires mais de financiers, d'hommes d'affaires, de juristes, de représentants qualifiés des chambres de commerce qui pourraient être intéressés directement aux affaires qu'ils traitent et embaucher du personnel local compétent.

Cette "privatisation" de notre représentation économique à l'étranger, sans réduire en rien le rôle des conseillers commerciaux, permettrait de fournir aux entreprises désireuses de s'implanter localement un véritable service : étude de marché, recherche de partenaires locaux, conseils juridiques et financiers, suivi d'opérations etc...

Sans doute l'institution d'un tel "guichet unique" devrait-elle être relayée à Paris par un décloisonnement de notre politique économique extérieure. Une plus grande cohérence de cette politique ne peut en effet résulter que de l'impulsion d'une structure unique, ayant un véritable pouvoir de coordination inter ministérielle et qui serait le correspondant naturel des postes d'expansion économique et des "bureaux d'investissements" locaux. La DREE, dont les missions et les priorités seraient alors infléchies, pourrait être le support de cette nouvelle cohérence administrative. Encore faudrait-il que cette Direction surmonte la réticence du Trésor à se dessaisir de ses pouvoirs en matière de crédits d'aide et de négociation des protocoles financiers.

3. Une inflexion de la politique des grands contrats

Le dispositif de soutien aux grands contrats semble de moins en moins adapté à l'évolution de nos relations économiques et financières avec les pays de l'ASEAN. Onéreux pour les finances publiques françaises, sensibles aux aléas politiques et économiques des pays concernés, ils dépendent souvent plus de la capacité de négociation des pouvoirs publics que de la compétitivité des entreprises. Enfin, l'intérêt véritable pour les pays d'accueil est parfois discutable.

Il est d'ailleurs révélateur que dans plusieurs des pays visités, les protocoles financiers conclus n'aient pas été totalement utilisés.

Le soutien financier aux grands contrats et, notamment, des crédits sur "Protocoles" doivent sans doute être maintenus au profit des pays les plus pauvres de l'ASEAN comme l'Indonésie. Ils demeurent, en effet, un moyen privilégié d'aide au développement et, dans le domaine du développement rural, des transports ou des télécommunications, un atout décisif de notre politique commerciale.

Cependant, le mode de négociation de ces protocoles financiers devrait être plus souple et mieux adapté à la privatisation progressive des économies des pays de l'ASEAN.

En outre, les entreprises françaises qui en bénéficient devraient être plus nettement incitées à réinvestir sur place. Peut-être pourrait-il être envisagé qu'elles reversent un faible pourcentage des contrats acquis à un fond d'aide à l'investissement privé.

Enfin, la question est posée de savoir s'il est opportun d'entrer, avec les pays concurrents, dans des surenchères sur les conditions de financement, au total très coûteuses pour les finances publiques.

Une partie des importants moyens destinés aux protocoles financiers pourrait être consacrée à d'autres formes d'aides, moins coûteuses et, en définitive, plus efficaces, notamment en faveur de l'investissement. La recherche de grands contrats d'équipements mobilise tout naturellement l'essentiel des efforts de notre représentation diplomatique. Elle devrait pourtant laisser place à d'autres approches mieux adaptées aux intérêts des petites et moyennes entreprises.

4. Un renforcement du dispositif de soutien aux investissements français en Asie

L'heure est venue de soutenir activement nos investissements non seulement commerciaux mais surtout industriels. Or, ces investissements passent la plupart du temps par des opérations conjointes avec des partenaires locaux.

Il faut ainsi se féliciter de la création de la Société Financière pour l'Asie, Sofinasia, Société de capital risque ayant pour objet de favoriser les "Joint venture" notamment par des prises de participations. Son capital atteint 40 millions de francs, compte non tenu d'une dotation de 50 millions de la DREE, et devrait être porté à 150 millions d'ici trois ans. Il est souscrit par des établissements financiers (B.N.P., Crédit Lyonnais, B.F.C.E., Crédit National...) mais aussi par des entreprises ayant des intérêts et une présence en Asie (Total C.F.P., Compagnie Lyonnaise des Eaux, Rhône Poulenc, Alsthom, U.T.A., etc.).

Outre ses propres opérations de crédit et de prise de participations, Sofinasia est habilitée à instruire les dossiers de demande de financement à la C.E.E. et, tout particulièrement à gérer la "facilité Cheysson". Cet établissement financier, opérationnel depuis maintenant dix mois, et présidé par M. François Missoffe, est l'un des résultats des réflexions de la mission ASEAN et comble manifestement une lacune. Il instruit actuellement une quinzaine de dossiers dont la moitié pourrait aboutir à des investissements en Asie.

Il s'agit là d'un premier pas, encore modeste, dans le sens d'une politique plus active en faveur de l'investissement dans les pays d'Asie. D'autres devraient suivre. On peut, par exemple, se demander si le statut purement privé de Sofinasia et l'impérieuse exigence de rentabilité qui en résulte, sont compatibles avec sa mission.

Enfin, n'existent toujours pas, sur place, les services de conseils qui seuls peuvent permettre aux petites et moyennes entreprises de s'aventurer sur ces marchés lointains.

Il ne s'agit là que de quelques pistes pour la plupart suggérées par les réflexions de la mission conduite par M. François Missoffe. Elles méritent certes d'être approfondies et développées. Mais ce regroupement des moyens autour d'une priorité clairement affirmée est nécessaire. Pourquoi la cohérence de la politique

conduite en direction de l'Afrique sous l'égide du Ministre de la Coopération, serait-elle impossible, sous une autre forme, en ce qui concerne l'Asie ?

Dans cette zone du monde, la France n'a pas toujours été absente. Son influence a été grande à partir de la péninsule indochinoise.

Emportée par la débâcle vietnamienne, alors que la Grande-Bretagne, par exemple, maintenait ses têtes de ponts à Singapour et en Malaisie, la France ne pourrait-elle être de retour avec la paix et l'ouverture du Viêt-nam que tous nos interlocuteurs estiment inévitable ?

La France a eu, trop souvent, l'alibi des mauvaises fortunes de l'histoire pour laisser passer cette nouvelle chance que confirme la visite du ministre français de l'agriculture, M. Henri Nallet, en janvier 1989 et le séjour à Paris de M. Nguyen Co Thach, vice-premier ministre vietnamien en ce mois de juin, malgré les évènements en Chine.

Les entreprises japonaises, américaines ou allemandes n'ont pas attendu, quant à elles, pour prendre la mesure de l'enjeu stratégique d'un espace économique en pleine expansion, dans lequel les principaux centres -Bangkok, Djakarta, Singapour et Saïgon- sont à moins d'une heure d'avion. Loin d'être concurrente, la présence économique de la France dans les pays de l'ASEAN et le renouveau de l'influence française en Indochine sont complémentaires. Point d'appui de la pénétration sur le marché indochinois encore désorganisé, les entreprises françaises, en Malaisie et en Thaïlande tout particulièrement, pourraient, demain, bénéficier de relations économiques franco-vietnamiennes restaurées.

Encore faut-il que les entreprises françaises mesurent, elles aussi, l'importance de cette région du monde et acceptent de payer "le ticket d'entrée" sur ces nouveaux marchés, ce que ne manquent pas de faire leurs concurrentes américaines, japonaises et maintenant sud-coréennes et taiwanaises. S'il ne peut se substituer aux entreprises, l'Etat doit, néanmoins, ouvrir la voie, affirmer les priorités et mobiliser ses moyens.